



HAL
open science

Sport et décolonisation dans les îles du sud-ouest de l’océan Indien : dossier scientifique en vue l’habilitation à diriger des recherches

Évelyne Combeau-Mari

► **To cite this version:**

Évelyne Combeau-Mari. Sport et décolonisation dans les îles du sud-ouest de l’océan Indien : dossier scientifique en vue l’habilitation à diriger des recherches. Histoire. Université de La Réunion, 2000. tel-02275847

HAL Id: tel-02275847

<https://hal.univ-reunion.fr/tel-02275847v1>

Submitted on 2 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ISI TH 736 COM

Evelyne COMBEAU-MARI
Maître de conférences
Université de La Réunion

**DOSSIER SCIENTIFIQUE EN VUE DE
L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

**Sous la direction de M. Le Professeur Pierre ARNAUD
Université de Lyon 1**

MEMOIRE DE SYNTHESE

Année 1999-2000

SCD UNIVERSITE DE LA REUNION



350097 0350



F

Evelyne COMBEAU-MARI
Maître de conférences
Université de La Réunion

**DOSSIER SCIENTIFIQUE EN VUE DE
L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

**Sous la direction de M. Le Professeur Pierre ARNAUD
Université de Lyon 1**

MEMOIRE DE SYNTHESE

Année 1999-2000

Avant-propos

En écrivant les premières lignes de ce mémoire, qu'il me soit permis ici dans ce court avant-propos de parler à la première personne.

Voilà maintenant une quinzaine d'années que mon intérêt s'est porté sur l'histoire de l'éducation physique, du sport et de la jeunesse.

Etudiante en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives à l'Université Paris V, Lacretelle, j'avais apprécié lors de mes deux dernières années de formation (1978-1980) la préparation à la " traditionnelle " épreuve de l'écrit 1 du C.A.P.E.P.S.. Cet écrit historique avait pour objectif l'apport d'une culture générale plus étendue, tout autant qu'une réflexion critique sur notre propre discipline. L'intérêt pour les approches historiques, voire philosophiques fut largement stimulé par la qualité des enseignements dispensés dans notre université. Je me souviens précisément des cours magistraux du Professeur Bernard Jeu. Fort inspiré par les travaux de Roger Caillois (je n'en ai pris conscience que de nombreuses années plus tard), il savait tenir son auditoire en haleine, montrant la dimension émotionnelle, ludique des pratiques physiques depuis la nuit des temps. Orateur et conteur, Bernard Jeu savait si bien présenter les références à l'antiquité que l'on parvenait à oublier les quelques millénaires qui nous séparaient des Grecs....Nous sortions de l'amphithéâtre détendus comme après une belle pièce, bien jouée, pleine d'humour....

Je souhaite ici rendre hommage à ce professeur de talent qui m'a transmis une idée fondamentale: la dimension émotionnelle, intuitive, spontanée des pratiques physiques chez l'homme. A ceux qui cherchaient trop savamment, ou plutôt trop intellectuellement à expliquer les causes de l'émergence du sport dans la société contemporaine, il répliquait: " n'oublions jamais que le sport est aussi et avant tout passion. "

A la fantaisie du Professeur Jeu, s'opposait la rigueur méthodologique des travaux dirigés en histoire assurés par Jacques Defrance, aujourd'hui Professeur des Universités. Par petits groupes, Jacques Defrance essayait de nous faire valoir le statut de la "preuve" en sciences humaines. S'attachant à la qualité des sources, aux recoupements des données, à l'étude des réseaux, il soulignait la complexité de l'explication en histoire. De cette formation, j'ai retiré à la fois de l'intérêt, des connaissances, et une méthodologie de lecture des textes, des données, des sources. Et puis plus prosaïquement des bonnes notes. De toutes les épreuves, du C.A.P.E.P.S. ou bien plus tard, de l'agrégation externe (1989), c'est en Ecrit 1 que les résultats étaient les meilleurs: un bon encouragement à poursuivre dans cette voie.

Nommée à La Réunion en 1988, comme conseiller pédagogique départemental (conseiller de l'Inspecteur d'Académie pour l'enseignement de l'E.P.S. dans le premier degré), l'Inspecteur Pédagogique Régional, M. Pierre Danse me sollicitait en 1989 pour assurer la formation continue des enseignants et la préparation aux concours internes (Agrégation et C.A.P.E.P.S.) sur le département de La Réunion, plus précisément la préparation aux écrits historiques de ces concours. La préparation de l'agrégation externe (obtenue en 1989), avait élargi ma culture historique et m'avait familiarisé avec un certain nombre de thématiques. Disons que je maîtrisais la technique dissertative et disposais d'une aptitude à la synthèse des connaissances. J'étais alors centrée sur des thématiques nationales: "la régénération de la race et l'entre-deux-guerres", "la politique sportive sous Vichy".....pour lesquelles nous disposions d'articles ou d'ouvrages de référence.

Parallèlement à ces cours d'Histoire des sports, je me suis intéressée à l'Histoire de La Réunion.

Situé dans l'hémisphère sud, à 12000 kilomètres de la métropole, La Réunion, jeune département français, fonctionnait en première lecture avec d'autres référents culturels, sociaux, politiques, d'autres manières de vivre, d'autres mentalités, forgées au bout du compte par une "autre histoire". En ces années 88-89, je commençais à prendre conscience de ce que signifie effectivement l'expression "histoire nationale", construction théorique, idéalisée. Elle se révèle dans l'analyse des faits et

l'étude des rythmes, la conjugaison de multiples histoires locales, marquées par leur spécificités humaines, géographiques, sociales, culturelles, politiques....

Une réflexion était rapidement née autour du thème "le sport et l'éducation physique". L'interrogation première émerge: "comment et pourquoi le sport s'était-il implanté à La Réunion?"

Une chance m'était offerte avec la rencontre du Professeur Pierre Arnaud. Je m'entretenais alors longuement avec lui sur les possibilités de mener un travail de recherche dans ces directions et sur le cadre universitaire adapté. Intéressé par le sujet, le Professeur Pierre Arnaud ne me cachait pas les difficultés d'une telle entreprise universitaire depuis La Réunion: inscription à l'Université de Lyon 1 et suivi des cours de D.E.A. à distance. Sous sa direction, j'engageais mon D.E.A..

En ce début 2000, au moment où je rédige ce mémoire de synthèse en vue de mon Habilitation à diriger des recherches, je veux dire ici la place essentielle prise par Pierre Arnaud, lui exprimer ma gratitude et mon amitié.

Introduction

Nous souhaitons au travers de ce mémoire de synthèse préciser notre cheminement dans la recherche universitaire : démontrer l'intérêt scientifique de notre démarche et notre capacité à l'encadrement de chercheurs.

Aujourd'hui, maître de conférences en S.T.A.P.S. (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), 74ème section du C.N.U. (Conseil National des Universités), nous sommes spécialisés dans le domaine de l'histoire de l'éducation physique et du sport. Entre Histoire et Sport, le positionnement universitaire est parfois malaisé et souvent mal connu de la communauté universitaire.

Nous avons conscience des réserves que nombre d'historiens ont pu émettre à propos de ce nouveau champ d'études jusque dans les années 80. Qu'il nous suffise de rappeler cette simple anecdote rapportée par Ronald Hubscher¹:

" En 1978, un jeune chercheur présentant dans un article de la revue d'histoire moderne et contemporaine intitulé " Histoire sociale et alpinisme en France à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle " les résultats de sa thèse pouvait écrire: " sans doute le lecteur aura-t-il été surpris à la lecture de ce titre-lier l'histoire sociale et un sport, n'est-ce pas là quelque proposition saugrenue?-et peut-être jugera-t-il incongrue l'hospitalité accordée par cette revue." On comprend à cette date, ces embarras et ces précautions de style." La " nouvelle histoire ", quoique

soucieuse d'élargir le champ de la recherche historique faisait l'impasse sur le phénomène sportif.

Au sein de la corporation des enseignants d'éducation physique, quelques personnalités² ont senti la nécessité de défricher un champ porteur d'intérêts pour la société toute entière et de se confronter à la méthode historique. Se centrant initialement sur l'histoire de l'éducation physique, ces pionniers ont permis une meilleure connaissance de ce domaine de l'activité humaine, stimulant la recherche universitaire, renouvelant ses problématiques.

Ces vingt dernières années ont vu le champ historique se départir de ses tabous intellectuels et s'ouvrir à des thèmes plus proches de la vie quotidienne et sociale des Français, plus proche des mentalités. Les historiens ne pouvaient ignorer plus longtemps " le phénomène social total " (Marcel Mauss) que constitue le sport dans nos sociétés modernes. Ils ne pouvaient se priver d'une clé ouvrant sur une meilleure compréhension de l'évolution des sociétés contemporaines. De fait, le sport ou les activités physiques se situent au carrefour de l'histoire de l'éducation, de l'histoire culturelle, sociale ou politique.

Nos recherches qui se sont tout d'abord centrées sur La Réunion, puis se sont ouvertes sur la zone océan Indien se présentent comme une contribution à l'histoire du sport et de l'éducation physique, nouveau territoire de l'historien.

A maints égards, nos travaux de recherche pourraient constituer une succession de défis, d'audaces visant à montrer qu'il n'y a pas de " petit sujet en histoire ":

-défi pour montrer que le sport n'est un thème ni mineur, ni trivial par rapport à d'autres thèmes de recherche qui relèveraient plus directement de l'économique, du politique, du social.....L'histoire du sport ne participerait-elle pas à cette " micro historia " ?

-défi pour montrer que l'histoire locale peut gagner ses lettres de noblesse et participe du renouvellement des problématiques nationales. Etudier La Réunion, c'est chercher à comprendre comment et à quelles conditions des populations du bout du monde peuvent s'intégrer à un ensemble national.

¹ Hubscher R, Durry J, Jeu B, *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX^e-XX^e)*, Paris, Colin, 1992, p.7.

² Nous pensons particulièrement aux travaux de Andrieu G, Arnaud P, de Pociello C, Thibault J, de Vigarello G.....

-défi pour participer à l'histoire coloniale ou de la décolonisation. L'histoire des mondes d'outre-mer est encore balbutiante.

Autour du thème central et fédérateur : " sport et décolonisation " que nous définissons et problématisons dans une première partie (chapitre I) se dégagent aujourd'hui trois grands axes de recherche complémentaires qui soutiennent notre réflexion universitaire et ses avancées. Pour la clarté de la lecture, nous les présentons successivement.

-Le premier axe de recherche, de loin le plus approfondi, parce qu'il fait suite à notre thèse s'intéresse au phénomène sportif dans ses différentes manifestations dans la société réunionnaise. La périodisation qui se centre sur la décolonisation: la départementalisation (1946) organise trois grandes parties (chapitres II-III-IV):

- * La Réunion entre colonie et département (1918-1950)

- * Vers la départementalisation: les années 60 à La Réunion

- * Sport et " régionalisation " (1970 à nos jours): le sport, phénomène de société à La Réunion.

-Le second axe de recherche (chapitre V) tente de décentrer l'analyse de la décolonisation en partant du point de vue national. Il étudie à partir des textes officiels les politiques de la Jeunesse et des Sports en France hexagonale et outre-mer conduites au tournant des années 60, précisément pendant la période Herzog (1958-1966).

-Le dernier chapitre (chapitre VI) dégage de nouveaux axes de recherche dans une perspective comparative. Il s'agit d'étudier les fonctions du sport dans le processus de décolonisation en centrant notre étude sur la zone océan Indien. L'analyse comparative fait la part belle dans un premier temps à l'étude du sport à Madagascar.

Au travers de l'architecture de ce mémoire, nous avons souhaité mettre l'accent sur l'originalité de notre démarche dans un champ scientifique encore peu exploré et affirmer notre capacité au sein de notre Université, Université française de l'océan Indien, à impulser et diriger des projets de recherches sur l'Histoire du sport dans les îles du sud ouest de l'océan Indien.

I.Sport et décolonisation

A)-Genèse d'un thème de recherche: du D.E.A. à la thèse.

La formation D.E.A.-S.T.A.P.S. de l'Université de Lyon 1, marquée par l'interdisciplinarité, présentait une double particularité: celle d'offrir un tronc commun d'enseignements destinés à l'ensemble des étudiants quelque soient leur champ particulier de recherche (statistiques, méthodologie....) et une spécialisation en sciences humaines traitant les champs historiques, mais aussi sociologiques, économiques. Les enseignements étaient variés, dispensés par des enseignants de Lyon ou de Grenoble, et relativement volumineux. Aussi, nous sommes-nous organisées sur deux années, nous consacrant davantage aux enseignements et aux recueils des données la première année, réservant la rédaction du mémoire à la seconde année.

Le mémoire de D.E.A. s'est orienté sur " la politique d'éducation physique et sportive conduite à La Réunion de 1958 à 1968. "

Son sous-titre: " *L'école, vecteur privilégié d'une culture sportive* " en résume les conclusions essentielles.

Plus que de " sport ", concept " flottant " tant les définitions sont multiples et discutables, nous avons préféré centrer l'étude autour du thème des " politiques d'éducation physique et sportive ". Elles constituent dans notre esprit à la fois l'un des axes des politiques d'éducation et en même temps l'un des domaines des politiques sportives. Notre démonstration s'appuie sur la définition du terme " politique " empruntée à Louis Legrand:

" Le politique relève du domaine public. L'essentiel pour qu'il y ait politique, est qu'elle soit liée à une organisation collective réglée par des statuts et des lois et matérialisée par des institutions et des règles qui les régissent.

*Il y a politique quand il y a projet consciemment et explicitement défini. Toute politique est anticipation dans le temps, projection dans l'avenir immédiat ou lointain pour changer les choses (...)"*¹

Nous abordons les politiques publiques sous l'angle des relations entre politique d'Etat et politiques locales. Il s'agit d'observer les décalages, les correspondances, les complémentarités, les contradictions entre ces deux niveaux des politiques.

L'étude des politiques d'éducation physique et sportive porte sur une période de l'histoire allant de 1958 à 1968. Ce choix ne peut relever du hasard lorsqu'il s'intéresse aux domaines de l'éducation et du sport. En effet, l'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir en 1958, la modification de la constitution et son adoption par référendum, le 28 septembre 1958, donnent à l'exécutif force et pouvoir; le contexte de croissance économique, caractérisé par l'expression de Serge Bernstein² " *l'âge d'or de la croissance française* ", modifie en profondeur la vie quotidienne des Français par l'accès à la consommation; l'émergence d'une nouvelle classe d'âge qui rompt avec les valeurs de ses aînés; tous ces éléments se conjuguent pour faire de la République gaullienne une période particulièrement marquante par ses interventions en direction de la jeunesse. Ce qui retient l'attention sur ces années: le volontarisme, le pragmatisme, l'engagement de l'Etat dans des domaines où la

¹ Legrand L, *Les politiques de l'éducation*, Paris, P.U.F., Que sais-je?, 1988.

² Bernstein S, *La France de l'expansion, I. La république gaullienne 1958-1969*, Paris, Seuil 1989.

quatrième République était restée sur la réserve. La manière explique aussi les zones de fragilité, les incompréhensions dans une société en pleine mutation, en pleine crise de valeurs et donc la " brèche " qu'ouvre mai 1968. Cette date vient clore la période plutôt que 1969, date de départ de Charles de Gaulle, car 1968 souligne au travers de cette révolution juvénile le poids de la jeunesse dans la société et l'impact des politiques d'éducation.

La réalité d'une politique gaullienne dans le domaine éducatif n'est plus à démontrer³ tant la liste des mesures qui jalonnent la période l'impose. S'il convient de mettre en évidence la nature, le contenu des politiques éducatives menées sous la République gaullienne, c'est pour mieux comprendre la place de l'éducation physique et des sports⁵ dans cet ensemble. La plupart des observateurs de la période s'accordent pour reconnaître qu'en même temps que l'avènement du nouveau régime en 1958, une période nouvelle commence pour les activités physiques et sportives, avec la création d'un Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, le 27 septembre 1958, dirigé par M. Herzog. Les politiques de la jeunesse et des sports s'inscrivent dans un vaste élan national de progrès et de dynamisme. Compétition, performance, fair-play en sont les valeurs dominantes. Le projet politique est assorti de réels moyens en direction des équipements sportifs, de la formation des cadres, du sport de haut-niveau, de l'éducation physique scolaire et des associations de jeunesse.

Se pose alors au jeune chercheur la question suivante: " Quel retentissement cette politique d'éducation physique et des sports trouve-t-elle dans un département d'outre-mer, tel que La Réunion, au lendemain de la départementalisation, et en plein contexte de décolonisation? "

S'agrègent d'autres dimensions du questionnement:

³ Morin E, Lefort C, Castoriadis C, *Mai 1968: la brèche suivi de vingt ans après*, Paris, éditions complexe, 1988.

⁴ L'étude des politiques gaulliennes d'éducation a donné lieu à la rédaction de nombreux ouvrages: Prost A, *Education, société et politiques, une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, seuil, 1992.; Legrand L, *Pour une politique démocratique de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1977.; Narbonne J, *De Gaulle et l'éducation, une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994.

⁵ Nous ne disposons pas en 1993 d'étude générale sur cette période. Le travail de Martin J.L vient aujourd'hui compléter cette lacune. Martin J.L, " La politique de l'éducation physique sous la Vème République, enseignement secondaire ", thèse de doctorat. de l'I.E.P. de Paris, mention histoire, 1998.

Quels décalages observe-t-on face à une politique forte et centralisatrice? Quelle place est accordée aux D.O.M. en matière de politiques d'éducation physique et des Sports: subventions, projets d'équipements, formation des cadres?

Quels échos ces mesures prennent-elles face à la population locale: place du sport dans la culture réunionnaise, dans les mentalités? Quels sont les agents locaux de ces politiques? Où se situent-ils au plan social et politique?

Questions légitimes, car en effet, La Réunion n'est pas un département ordinaire.

Ile de l'océan Indien, située à 12000 kilomètres de la métropole⁶, La Réunion est un jeune département français, puisqu'elle enterre officiellement son statut de " *vieille colonie* " par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Cette date marque un changement administratif notable, mais les réelles transformations et répercussions sur les modes de vie interviendront bien plus tard. Dans les faits, les mois, les années passent sans que rien ne change effectivement. Dans cet ensemble, l'enseignement présente une situation catastrophique, amplifiée par une démographie galopante, scolarisation occasionnelle, analphabétisme majoritaire, absence de locaux, d'enseignants, classes de plus de cent élèves....Face à de multiples priorités: logements, politiques sanitaires, d'enseignements.... les questions culturelles, sportives apparaissent bien secondaires.

Les années 1959-1963 marquent pour le système scolaire réunionnais un réel changement, en terme de structure⁷, mais surtout en terme de moyens mis à la disposition des départements d'outre-mer. A l'impact de la visite du Général de Gaulle à La Réunion en 1959, il faut ajouter le rôle déterminant joué par Michel Debré, élu Député de La Réunion en mai 1963. Au delà des grands travaux (centrale électrique de Taka-Maka; route en corniche, logements, constructions scolaires....), Michel Debré cherche à combler les retards accumulés dans les différents secteurs de la vie sociale et culturelle des Réunionnais. La Jeunesse et les Sports s'inscrivent dans ce vaste projet qui transforme radicalement les styles et modes de vie au tournant des années 60 à La Réunion.

⁶ Soit à environ quatre jours de voyage en super-constellation dans les années soixante.

⁷ Au même titre qu'en France métropolitaine, les réformes Berthoin sont appliquées à La Réunion.

Le mémoire s'attache aussi à montrer que les années 60 constituent à La Réunion le véritable acte de naissance d'une politique d'éducation physique et des sports organisée, structurée. Ces années 60 symbolisent la première vraie tentative de diffusion d'une culture sportive à La Réunion.

Comment se transmet cette culture sportive? Privilégie-t-elle les spécificités locales ou bien importe-t-elle un modèle sportif standardisé? Peut-on réellement parler de départementalisation ou bien le modèle colonial reste-t-il prégnant? Quels sont les agents de la diffusion sportive?

Dans le cadre limité du D.E.A., nous privilégions l'analyse du rôle joué par l'école à La Réunion dans la diffusion d'une culture physique et sportive pour la période des années 60 (1958-1968).

L'école est un lieu d'observation intéressant parce qu'elle assume certaines fonctions dans notre société. Il est désormais classique d'insister à la suite de certains auteurs⁸ sur les fonctions normalisatrices de l'école. Ses fonctions idéologiques, reproductrices de l'ordre établi, notamment de la distribution sociale soulignent l'aspect conservateur de son fonctionnement. Le choix des disciplines d'enseignement, de leurs contenus, des méthodes pédagogiques est loin d'être neutre. La culture scolaire répond à des normes du moment et des lieux qu'il convient de mettre en évidence. La question de la démocratisation de l'enseignement traverse l'ensemble de ces considérations concernant le choix des disciplines, les moyens de leur diffusion. Les fonctions "intellectualistes" de l'école sont à vérifier dans le contexte particulier d'un département d'outre-mer.

Le corps de la démonstration s'organise en trois grandes parties:

- la première précise la méthodologie de la recherche et les outils utilisés,
- la seconde répond à la question centrale de l'organisation et de la structuration des politiques d'éducation physique et des sports sur le département de La Réunion. Notre observation se polarise sur la naissance, la mise en place, l'évolution du service départemental de la Jeunesse et des Sports à La Réunion. Ce

⁸ Bourdieu P et Passeron J.C, *Les héritiers*, Paris, Ed de minuit, 1964; Bourdieu P et Passeron J.C, *La reproduction*, Paris, Ed de minuit, 1970.; Baudelot et Establet, *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspéro, 1970.; Girard A et Bastide H, *La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement*, Paris, P.U.F., 1970.

⁹ Arnaud P, *Les savoirs du corps, éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, P.U.L., 1983.

service est une émanation décentralisée du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

-La dernière partie, le coeur de la recherche s'intéresse aux politiques d'éducation physique et sportive scolaires menées à La Réunion de 1958 à 1968. La place réservée à l'éducation physique et aux sports dans l'école réunionnaise est significative d'enjeux éducatifs, sociaux, culturels, voire politiques. Pour mieux cerner l'éducation physique et sportive, il faut déjà comprendre l'école réunionnaise¹⁰. Nous consacrons dans ce chapitre une place préliminaire importante à cette contextualisation.

Quelles sont les grandes conclusions mises en évidence dans le cadre du D.E.A.?

Au terme de cette étude des politiques d'éducation physique conduites sur le département de La Réunion de 1958 à 1968, nous avons pu dégager plusieurs singularités .

La première tient à la jeunesse du concept même de "politiques d'éducation physique" sur ce nouveau département. Le changement de statut de La Réunion, passant de colonie à département français, transforme radicalement les modes de relations administratives qu'elle entretient avec la métropole. Nous mettons en évidence l'acte de naissance des "politiques d'éducation physique" sur le département de La Réunion au tournant des années 60. L'apparition de cette préoccupation et sa prise en charge s'inscrivent dans le contexte général de mutation que vit le jeune département, particulièrement dans les secteurs sanitaires, scolaires, culturels et sportifs.

Le meilleur exemple s'appuie sur l'avènement, la mise en place, puis la structuration du service départemental de la Jeunesse et des Sports, émanation décentralisée des instances nationales. Entre la création officielle du service (novembre 1947) et son fonctionnement décent (1970): local propre, personnels compétents et formés, armature administrative et technique, structuration du service, moyens budgétaires solides, plus de vingt ans se sont écoulés. Ils mesurent le temps effectif du passage de la colonie au département dans ce domaine.

L'acte de naissance des politiques d'éducation physique à La Réunion est confirmé

¹⁰ Lorsque nous avons démarré cette étude en 1992, les travaux sur l'histoire de l'enseignement à La Réunion étaient peu abondants et quasi-inexistants sur la période considérée. La thèse de Lucas R, " La mise en place de l'école dans une société esclavagiste puis coloniale: La Réunion 1815-1946 " a été soutenue à l'Université de Paris VIII en 1994. Nous avons donc mené des recherches sur les politiques scolaires au tournant des années 60 à partir de sources d'archives.

par l'analyse de la discipline scolaire dans le système éducatif réunionnais.

La singularité réunionnaise en matière de politiques éducatives s'explique pour part du fait des phénomènes démographiques incomparables. La population réunionnaise est surreprésentée par sa jeunesse. Elle se comprend également par les retards cumulés pendant les périodes coloniale et post-coloniale (les années 50), sur le plan scolaire. Les taux d'illettrisme, de retard scolaire, d'échec et tout simplement de fréquentation scolaire sont là pour montrer à quel point "aller à l'école" est quelque chose de nouveau pour de nombreux jeunes Réunionnais dans cette décennie 60. Si une vraie politique de rattrapage: locaux, effectifs d'enseignants... est mise en place au tournant des années 60 par l'Etat français, il faut s'intéresser à la manière et à ses limites. Ce premier pas est celui du quantitatif. Il est à rapporter au phénomène de scolarisation lui-même: accueil massif, parfois incontrôlé, infrastructures et locaux démesurés et inadaptés aux exigences géographiques tropicales du département, recrutement anarchique. La prise en compte de considérations plus qualitatives telles que le niveau de formation des enseignants, l'adaptation et la spécialisation des locaux, l'adéquation des programmes d'enseignement....est fatalement négligée. Cette manière souligne encore l'extrême centralisation du système scolaire français. On a purement et simplement importé une organisation éducative, des programmes, des circulaires, des structures sans se soucier de la réalité locale: de la population scolaire et de ses attentes. On a en quelque sorte importé de l'échec scolaire.

L'éducation physique et sportive s'inscrit dans la logique de transformation du système scolaire réunionnais. Discipline scolaire éminemment négligée dans la décennie 50, elle prend sa place dans l'organisation scolaire au cours des années 1960. Si les progrès quantitatifs du recrutement des enseignants d'E.P.S. sont indéniables et spectaculaires, ils ne rattrappent pas le retard accumulé. L'analyse qualitative livre des éléments qui tendent à nuancer les conclusions immédiates. En effet, l'insuffisance endémique du nombre d'enseignants, leur sous-qualification, le principe de délégation basé sur l'économie budgétaire et sur la priorité locale, l'indifférence à l'enseignement féminin sont autant d'obstacles qui expliquent les écarts avec une politique nationale. L'insuffisance des formations, les visites épisodiques des inspecteurs, l'absence de structure de formation des cadres pénalisent encore lourdement cet enseignement.

Les résultats concrets obtenus par les enfants réunionnais dans les examens scolaires soulignent le niveau général de culture sportive. Il se concentre autour du brevet sportif populaire, tout comme le certificat d'études illustre le niveau général de

culture scolaire.

La marginalité des politiques d'éducation physique à La Réunion s'exprime également au travers de l'évolution du sport scolaire et de ses fonctions. Mis en place tardivement dans les établissements (1949), le sport scolaire rencontre très rapidement l'adhésion des élèves. La demande de loisirs et de pratiques sportives passe directement par cette structure scolaire. En effet, le sport scolaire est à la fois générateur de nouveautés et de compétences. Proposant des activités nouvelles sur le département, il capte la jeunesse. Formés à l'enseignement et à l'animation sportive, les enseignants d'E.P.S. savent entretenir la motivation des adhérents. Recrutés dans le milieu scolaire, les jeunes viennent grossir les rangs des licenciés associatifs. Ainsi, le sport scolaire assume-t-il pleinement l'inter-face sport scolaire-sport civil à La Réunion, selon un dispositif qui se veut fondamentalement éducatif.

L'analyse des politiques d'éducation physique permet d'observer par le biais du dispositif scolaire et de la discipline d'enseignement les rythmes d'installation de la départementalisation à La Réunion. Elle montre que l'éducation et le sport constituent pour l'Etat français un précieux levier d'acculturation des populations lointaines. L'intérêt manifeste accordé au tournant des années 60 au développement scolaire et sportif à La Réunion souligne la volonté d'assimilation des populations d'outre-mer, à un moment où leur intégration est loin d'être acquise.

Le D.E.A. avait permis de définir l'objet d'étude: " les politiques d'éducation physique et des sports ", l'espace de l'étude: " le département de La Réunion ", et de poser, d'expérimenter la méthode de recherche: la démarche historique¹¹.

Dans cette cohérence et en complète continuité, la thèse eut pour ambition d'élargir l'analyse des politiques d'éducation physique et sportive en dépassant le domaine spécifique de l'école. Il s'est agi alors d'intégrer cette question de l'implantation des politiques sportives dans le cadre plus vaste de la société réunionnaise. Il convenait d'accorder une place déterminante à l'étude du mouvement sportif associatif. Ont surgi conjointement des thèmes relatifs aux équipements sportifs, et à la formation des cadres.

¹¹ Nous reviendrons plus longuement sur ces questions essentielles ultérieurement.

La thèse devait également permettre une réflexion plus poussée sur la périodisation retenue au regard de l'évolution de la société réunionnaise. A l'issue du D.E.A., il apparaissait nettement que le tournant des années 60 constituait une révolution sociale et culturelle à La Réunion. Pour autant, ce mécanisme ne pouvait être compris que dans ces articulations avec la loi de départementalisation du 19 mars 1946, qui transforme une colonie en département. Aussi fallait-il s'attacher plus particulièrement au temps de "décolonisation", celui des années 50, et aux différentes expressions associatives, sportives, éducatives qui participent discrètement, parfois implicitement aux transformations sociales plus profondes. Nous avons donc élargi la fenêtre temporelle de 1946 à la fin des années 60. Ce réajustement redonnait à la dimension locale toute son ampleur.

La problématique gagnait aussi en clarté et en simplicité.

Elle s'énonce de la manière suivante:

Quelles sont les spécificités des politiques décentralisées d'éducation physique et des sports conduites à La Réunion, département français, de 1946 à la fin des années 1960?

A ce questionnement général s'agrègent deux questions complémentaires qui viennent préciser et affiner l'axe des recherches.

Comment (au sens de quelles modalités? quelles formes?) et pourquoi, dans quels buts les politiques d'éducation physique et des sports sont-elles menées à La Réunion pendant cette période?

Si, fort préoccupée de recherche sur le terrain et en quête de multiples données, nous avons valorisé dans le cadre du D.E.A. la (les) réponse(s) au comment. La thèse avait pour fonction cette fois de dégager aussi des causalités, des perspectives explicatives.

Répondre à la question du "comment"¹² par l'expression concrète des formes prises par les politiques d'éducation physique et des sports nous semble néanmoins premier et essentiel.

Premier parce que la mise à jour des choix réalisés au travers des politiques d'éducation physique et des sports pour chacune des périodes considérées, les

¹²Comment l'école au travers de l'éducation physique et sportive devient-elle le lieu quasi-exclusif de la diffusion sportive? Comment, par quels agents s'effectue la promotion sportive? Comment les équipements sportifs (localisation, nature des équipements, coût...) encouragent-ils les pratiques sportives? Comment, au travers de quelles structures le service de la Jeunesse et des Sports promeut-il les pratiques sportives? Quels sont les responsables de ce service? Comment sont-ils recrutés? Quels sont les moyens dont ils disposent pour la mise en oeuvre de la politique? Comment se diffuse le sport associatif à La Réunion: d'un point de vue quantitatif/qualitatif, sur le plan des modalités: omni-sports/unisports; de la structuration du mouvement sportif; de l'encadrement?...Quel est le poids respectif des politiques de l'Etat, des politiques du secteur privé?.....etc.

permanences, les évolutions, les changements ou les disparitions doivent permettre d'appréhender les raisons explicites et implicites de ces politiques à La Réunion, en un mot le pourquoi.

Essentiel parce que rien concernant l'éducation physique, le sport pendant cette période à La Réunion n'avait été publié ou n'avait donné lieu à travaux universitaires. Il importait donc déjà de collecter des faits, des événements, de les retrouver, de les trier, de les organiser, et de les analyser. Cette tâche ne nous paraît ni accessoire, ni secondaire. Elle est la condition même de la réflexion historique. Il y a là un travail volumineux de construction d'un "corpus solide de connaissances" nécessaire à toute étude ultérieure sur la question.

La réponse au "comment" permet effectivement de "radiographier" sur la durée les politiques d'éducation physique et des sports conduites à La Réunion et d'en identifier les contenus et les agents.

La réponse au "Pourquoi" devenait alors envisageable. Maîtrisant le contenu, mais aussi les modalités de l'application des politiques d'éducation physique et des sports, nous pouvions émettre des hypothèses sur les causes, les raisons, les motivations de ces politiques. Nous dégagons deux niveaux explicatifs.

Le premier met en évidence les objectifs explicites des politiques d'éducation physique et des sports à La Réunion. Ils sont affichés officiellement par les chefs de service de la Jeunesse et des Sports successifs dans le cadre de leur mission de développement. Il est alors souhaitable de distinguer les objectifs attendus des objectifs réellement atteints.

Le second souligne l'existence d'objectifs implicites aux politiques d'éducation physique et des sports. Nous avons choisi de les exprimer en terme d'"enjeux". Nous mettons ainsi en évidence des enjeux internationaux et des enjeux locaux, qui justifient ces politiques. Nous nous attachons plus particulièrement aux motivations politiques car elles sont dominantes pour cette période, dans le contexte international de décolonisation. Non pas que ces motivations politiques constituent les seuls enjeux des politiques d'éducation physique et des sports mais leur prédominance, leur intensité, occultent les autres préoccupations.

Le sport devient alors un thème particulièrement intéressant pour comprendre l'évolution de la société réunionnaise dans ses dimensions sociales et politiques pendant une période charnière de son histoire.

La problématique ainsi exprimée nous permettait de formuler les grandes hypothèses de ce travail.

Nous dégagions quatre grandes hypothèses.

Le cas de La Réunion est particulier. Nous l'avons souligné, précisément par son histoire. Colonie française, puis, département d'outre-mer, La Réunion si elle prend systématiquement comme modèle la France et ses pratiques rencontre à certains égards des problèmes d'assimilation et d'intégration.

La première spécificité notable dans le domaine des politiques d'éducation physique et des sports tient à leur inexistence, à leur insignifiance au lendemain de la départementalisation. Cette absence peut renvoyer à des causes multiples qu'il convient d'éclaircir.

Cette inexistence renvoie aux lourds retards accumulés par La Réunion dans ces secteurs et aux constantes politiques de rattrapage mises en oeuvre qui en définitive ne comblent pas réellement les déficits.

Ces retards, ces décalages permettent d'avancer l'hypothèse d'un véritable acte de naissance d'une politique d'éducation physique et des sports organisée, structurée à La Réunion au tournant des années 1960. Les années 60 symboliseraient la première vraie tentative de diffusion d'une culture sportive à La Réunion.

Un second volet d'hypothèses souligne la place originale et décisive que joue l'école à La Réunion dans le dispositif de mise en oeuvre des politiques d'éducation physique et des sports. Le développement tardif et accéléré de la scolarisation obligatoire à La Réunion pendant la décennie 60 permet l'accès du plus grand nombre à une culture physique obligatoire, sanctionnée par des examens et encadrée par des spécialistes. En ce sens, il faut examiner de près l'action des enseignants d'E.P.S. et des instituteurs dans les mises en oeuvre des politiques.

La faible diversification des activités physiques et sportives pendant cette période invite à formuler des hypothèses concernant les politiques sportives. La première tient au faible développement du mouvement sportif associatif, à l'hégémonie possible du football et du cyclisme, en tout cas à leur statut atypique au sein du mouvement sportif. Ces premiers constats engagent à réfléchir plus avant sur l'immaturité et la structuration tardive du sport réunionnais.

Enfin, la dernière hypothèse majeure est liée à la place originale, très forte qu'occupe l'Etat français dans la promotion des politiques d'éducation physique et des sports à La Réunion pendant cette période. Manifeste pour la mise en place des équipements sportifs, cette prise en main semble inhabituelle dans le secteur des politiques

sportives. Eu égard à la loi de 1901 sur la liberté d'association, doit-on parler d'ingérence de l'Etat français dans les affaires sportives? Nous avançons l'idée d'une volonté politique de contrôle de la jeunesse par le biais du mouvement sportif associatif à La Réunion.

Afin de vérifier la validité de ces hypothèses et d'apporter des réponses tangibles à notre questionnement, nous avons organisé le corps de la démonstration selon le plan suivant.

La réponse au questionnement s'organise en trois grandes parties, réparties sur deux tomes.

Nous distinguons dans une première partie les politiques d'éducation physique scolaires regroupées dans le tome 1, dans une deuxième partie, les politiques sportives présentées dans le tome 2, dans une troisième partie les conclusions de notre travail dans lesquelles nous intégrons le niveau des enjeux, en tome 2.

Précisons un peu plus avant l'économie de l'ouvrage.

Les politiques d'éducation physique scolaire rassemblent:

-La mise en place d'un service de la Jeunesse et des Sports départemental.

-le contexte scolaire

-la politique d'éducation physique et sportive menée dans le système scolaire réunionnais dans le premier et le second degré.

-La politique d'équipements sportifs

La méthodologie utilisée pour ce travail et ces politiques d'éducation physique scolaire constituent le tome 1 de la thèse.

Les politiques sportives regroupent tout ce qui a trait au développement du mouvement sportif associatif à La Réunion de 1946 à la fin des années 1960: les différentes étapes de l'organisation, et de la structuration en ligues et comités du mouvement sportif associatif, l'encadrement sportif....

Compte tenu de la place dominante et originale du football et du cyclisme (impulsés au départ par des initiatives privées), nous leur accordons une place privilégiée.

Enfin une dernière partie dégage les enjeux internationaux et locaux des politiques d'éducation physique et des sports conduites sur le département de La Réunion de 1946 à la fin des années 1960. Cet ensemble constitue le tome 2 de la thèse.

Nous présentons en tome 3 l'ensemble des annexes du travail qui regroupent les sources et la bibliographie.

Au total, qu'avons-nous démontré? Quels sont les résultats et conclusions de ce travail? La particularité première tient certainement aux rythmes de mise en place des politiques d'éducation physique et des sports à La Réunion au lendemain de la départementalisation. Les deux mots-clés pour la Réunion pendant cette période sont "retard" et "rattrapage".

Nous montrons que le développement tardif de ces politiques s'explique par la conjonction de nombreux facteurs: héritage colonial, contexte dramatique sur le plan économique, social, sanitaire de La Réunion dans les années 50, indifférence de l'Etat français pour La Réunion en général et pour les questions d'éducation physique et sportive en particulier, enfin frilosité de l'Etat français à laisser se développer la vie sportive associative outre-mer.

Ainsi, il faut attendre les années 60 pour observer à La Réunion la naissance et la mise en place des politiques d'éducation physique et des sports et le développement dynamique de ce secteur de la vie sociale quand presque 60% de la population réunionnaise est âgée de moins de vingt ans.

La réponse au "comment" de la mise en place des politiques d'éducation physique et des sports permet de souligner une seconde spécificité: la place d'exception de l'école, relais premier de l'Etat français, dans les procédures de transmission d'une culture physique sur le département de La Réunion. L'école obligatoire, avec pour support l'éducation physique, les examens scolaires et surtout le sport scolaire dispose du monopole de la promotion des pratiques physiques en son sein et en dehors par l'action des enseignants d'E.P.S.

Dans cette logique, l'une des conclusions fortes de ce travail est la mise en évidence de l'omniprésence de l'Etat français dans le développement des politiques d'éducation physique et des sports sur le département de La Réunion de 1946 à la fin des années 1960. Si l'action déterminante dans les secteurs de l'éducation physique scolaire, des équipements, de l'encadrement sportif semble relever des fonctions de l'Etat, la politique en direction du mouvement sportif associatif se conçoit sur la base du partenariat et de la libre expression du droit associatif¹³. Autre particularité du département de La Réunion, l'ingérence de l'Etat¹⁴ dans la vie sportive est continue. Elle hypothèque l'accès à l'autonomie du mouvement sportif réunionnais et

¹³La loi de 1901 préside au fonctionnement du mouvement sportif associatif.

¹⁴Nous montrons essentiellement dans le tome 2 que c'est l'Etat français, par le truchement du Service de la Jeunesse et des Sports qui est à l'origine de la structuration de l'ensemble des ligues et comités sportifs. L'impulsion de la plupart des activités sportives est donnée par le service de la Jeunesse et des Sports et les établissements scolaires. La création des sociétés sportives est largement filtrée par les services de l'Etat. Une attention significative est portée à la nomination des responsables du service de la Jeunesse et des Sports et des conseillers techniques.

compromet du même coup sa construction identitaire.

La réponse au "pourquoi?" souligne que la promotion des politiques d'éducation physique et des sports outre-mer obéit aussi à un certain nombre d'objectifs plus profonds spécifiquement liés à la position géographique et historique de ce jeune département.

De ce point de vue, nous avons voulu démontrer au premier chef dans ce travail la prééminence des enjeux politiques internationaux et locaux dans la mise en oeuvre de ces politiques.

Ainsi la décolonisation des pays d'Afrique noire et de Madagascar au début des années 1960 concentre-t-elle toutes les énergies de l'Etat français en matière de politiques de jeunesse et de sports outre-mer. Devenus indépendants, les Etats d'Afrique deviennent l'objet de toutes les convoitises et de toutes les sollicitudes. Française, La Réunion est déjà conquise, les politiques de développement peuvent attendre un peu plus.....Ainsi, l'Afrique est-elle prioritaire pendant cette période pour l'ouverture d'une structure de formation des cadres, pour la mise en place de cadres sportifs techniques, pour l'organisation de jeux africains.....La France ne doit pas perdre sa position privilégiée sur le continent africain.

En définitive, c'est certainement la situation politique locale extrêmement tendue: la montée du parti communiste réunionnais (sa création)¹⁵, les risques de subversion et la menace autonomiste qui rendent à son tour (après l'Afrique) La Réunion digne d'intérêt. La situation est jugée suffisamment alarmante au niveau national pour que Michel Debré, soit encouragé à présenter sa candidature à la députation face à Paul Vergès dans la première circonscription de La Réunion. Les politiques d'éducation physique et des sports apparaissent alors, ici aussi, comme une arme pertinente pour contrôler une jeunesse nombreuse et désorientée. Trois options caractérisent alors l'Etat français:

-la volonté interventionniste de contrôle du mouvement associatif (éviter la subversion à tout prix)

-La prise en compte de ce secteur de la vie publique pour se l'attacher comme relais (propager par la pratique sportive un soutien idéologique aux tenants de l'Etat (M. Debré))

-Enfin, la mise en oeuvre d'une politique de développement et d'assimilation par le sport. Cette dimension n'est à nos yeux qu'une conséquence de motivations d'abord politiques.

¹⁵Les communistes réunionnais prennent leurs distances vis à vis du parti communiste français en 1959 et créent le P.C.R. Paul Vergès en est le secrétaire général. Les communistes, déçus par la départementalisation brandissent la menace de "l'autonomie".

Mais, ces conclusions s'inscrivent aussi dans une approche historique plus large. Elles démontrent que l'étude des politiques d'éducation physique et des sports à La Réunion de 1946 à la fin des années 1960 constitue un excellent angle d'observation pour percevoir et comprendre les rythmes d'évolution de la société réunionnaise en général. La réflexion sur la vitalité de la vie associative confirme l'avènement extrêmement lent de la "départementalisation" et les mécanismes de résistance sociaux qu'elle engendre.

Les années 50 marquent le temps de la maturation lente du processus de transformation sociale. Le passage du régime colonial au régime départemental ne s'effectue pas sans heurts, ni oppositions.

L'apparition du sport et la re-naissance du mouvement sportif dans les années 60 à La Réunion accompagnent des évolutions plus profondes de la société réunionnaise. Nous partageons l'analyse du Professeur Wahl,:

*"Il existe enfin une corrélation entre la démocratisation de la société et l'apparition des sports. (...) L'avènement du sport coïncide ainsi avec l'émergence d'une société plus égalitaire et ouverte au détriment d'un ordre hiérarchique et figé -même si cette affirmation ne va pas on le verra, sans rencontrer de puissantes résistances."*¹⁶

La fin des années 60 représente sans aucun doute la vraie "révolution" essentiellement sociale qui fait subir au département une mutation sans précédent. Les années 60 engagent une "politique de rattrapage", dans les domaines scolaires, culturels sportifs, etc.... indispensable dans un département "français".

Au total, cette histoire des politiques d'éducation physique et des sports à La Réunion tente de cerner au travers du sport, la "personnalité" de La Réunion et des Réunionnais. Elle se veut avant tout encore une fois une contribution à l'Histoire locale.

Ces conclusions avaient dessiné les limites de l'étude et projeté un certain nombre de perspectives de recherche.

Nous avons conscience des limites de ce travail de recherche.

-Limites méthodologiques tout d'abord. Bien évidemment, nous n'avons pu explorer l'ensemble des sources qui portent sur ce thème: archives privées, approfondissement du travail sur la presse. Nous n'avons pas réalisé tous les entretiens que nous souhaitions.

-Limites d'exploration au sein même de la thématique, ensuite.

Dans l'étude du mouvement sportif associatif, nous avons privilégié l'analyse attentive de quelques activités physiques et sportives, celles qui ont semblé les plus pertinentes pour appuyer notre démonstration. Nous aurions pu opérer d'autres choix. Nous avons délibérément écarté de notre thèse l'analyse des politiques de la jeunesse: éducation populaire, colonies de vacances, activités socio-culturelles....Le travail devenait démesuré.

Ces limites projetaient nécessairement vers d'autres chantiers.

Nous pensions effectivement qu'un travail élargi sur les politiques de la jeunesse à La Réunion et sur le mouvement associatif en général mérite, notamment sur cette période, une attention soutenue. Ce travail viendrait se confronter aux conclusions que nous avons mises en évidence pour le mouvement sportif associatif.

Une histoire des pratiques sportives réunionnaises reste à écrire. Pour ne donner qu'un seul exemple, le Tour de l'île cycliste réserve au chercheur de merveilleux moments.

Sans vouloir multiplier les monographies locales, la place de la ville du Port dans les politiques sportives départementales nous paraissait être un objet d'étude fécond.

Un travail plus approfondi sur les acteurs de la vie sportive réunionnaise doit être mené. L'engagement des instituteurs dans le mouvement sportif local nous a interpellé. Il reste à engager une large étude sur le groupe constitué par les dirigeants du mouvement sportif.

Une telle approche locale peut se transformer et permettre à terme un questionnement comparatif: comparaison avec le développement dans ce domaine des îles voisines: Maurice, Madagascar.....

Tous ces exemples soulignaient les nombreuses pistes, qui s'ouvrent aux chercheurs au regard d'un thème d'étude particulièrement riche.

¹⁶Wahl A, *Les archives du football, Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard, 1989, p. 13.

B)-Les enseignements du D.E.A et de la thèse-Axes et méthodes de recherche

Les années de D.E.A. et de thèse constituent des temps forts d'apprentissage de la recherche historique. Quelques dimensions de cet apprentissage nous semblent aujourd'hui avoir été primordiales:

-l'approfondissement méthodologique et la familiarisation avec les outils de la recherche historique .

-l'affirmation de la dimension locale de l'objet d'étude et ses rapports au national.

-la réflexion sur le temps, les repères chronologiques et la périodisation.

Sur le plan méthodologique

Autour d'un sujet neuf, la première étape du travail fut de réaliser un état des lieux bibliographique sur la question. Travail de synthèse. Mais nous avons commencé à apprendre le métier d'historien lors de la construction du corpus de données. Il s'agissait de rassembler l'ensemble des informations pertinentes sur la question. Ingrate besogne que celle de dépouillement des archives des différents services administratifs: Vice-Rectorat, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Ecole Normale, Archives départementales, municipales, Archives des ligues sportives, des clubs.....Travail de terrain, de contact avant tout pour gagner la confiance des responsables et accéder à des documents relégués, oubliés, entassés....Travail de fourmi pour décrypter des bulletins départementaux, des procès-verbaux d'assemblées, des bilans, des compte-rendus, des courriers, en tirer la substance, croiser les données et enfin leur donner du sens et les faire parler au regard d'un contexte particulier....

Travail de patience et de persévérance face au vide de certains cartons d'archive, face à l'absence de documents, travail d'organisation enfin pour construire des outils adéquats à la lecture de données quantitatives, à l'investigation dans les ligues, à la compréhension de textes officiels.

Sans remettre en cause la pertinence, voire la fiabilité de ces informations, il nous semblait nécessaire d'en lever le formalisme, la rigidité , de montrer les limites de

leur application, d'en retrouver la dimension humaine, plus révélatrice des mentalités locales. Ainsi avons-nous travaillé sur trois sources complémentaires: la presse, la recherche iconographique et le recueil de témoignages. La presse constitue aux Archives départementales de La Réunion un fond documentaire abondant et organisé. Nous nous sommes limités pour cette étude à la consultation des journaux les plus sensibilisés au fait sportif et éducatif et avons utilisé la presse davantage dans une perspective de recoupement ou de discussion de l'information que de source principale. L'objectif n'était pas l'exhaustivité, mais la recherche d'un autre éclairage de l'événement. Nous avons particulièrement travaillé sur le *J.I.R.* : *journal de l'île de La Réunion*, car sa parution et sa diffusion à grande échelle sont à associer étroitement à la naissance des grands événements sportifs de l'île. L'iconographie constitue une source originale et intéressante de connaissances dont il serait dommage de se priver. La photographie reste relativement limitée pendant les années 60 à La Réunion. Les documents photographiques, exclusivement en noir et blanc, sans être rares sont d'un accès difficile et proviennent pour partie d'archives privées. L'illustration est parfois tout aussi significative que de longs discours.

Mais très certainement les témoignages représentent les moments les plus intenses, les plus forts de notre découverte méthodologique. A chaque entretien ses difficultés, ses préparatifs, ses ajustements, ses attentes, son traitement. Enseignants, Hauts Responsables administratifs, dirigeants, journalistes, élèves ou pratiquants ont apporté leur contribution à une histoire plus "totale" ¹⁷. Au fil du temps, la technique d'entretien s'est libérée de son appareillage contraignant (guide d'entretien, questionnaire fermé) pour s'orienter vers plus de convivialité, de confiance réciproque et surtout d'écoute, conférant au travail sa dimension humaine.

Du national au local

Paradoxalement, l'une des premières difficultés de ce travail fut d'apprendre à "décentrer" le point de vue. Tout en étant située à 12000 kms de la métropole, et un peu plus de la capitale, nos repères essentiels, nos référents restaient hexagonaux,

voire parisiens. La caractéristique fondamentale du dispositif français est certainement son extrême centralisation. Tout passe par Paris. A tel point que peut se confondre ce qui relève du "parisien" et du national. Les grandes administrations sont installées à Paris. Les mentalités françaises sont elles aussi toutes pénétrées de centralisme. L'Université française n'échappe pas à cette conception, particulièrement en histoire, discipline dominée par l'école des Annales dans les années soixante: " *que les jeunes historiens français ne se lancent pas à corps perdu dans des entreprises analogues à celles des disciples prestigieux de Vidal de la Blache¹⁸, étudiant les diverses régions de la mosaïque française, l'une après l'autre. Ce n'est ni le bailliage, ni le pays, ni la région, encore moins le département pour les périodes les plus récentes, qui sont le vrai cadre de la recherche. Mais bien le problème.* " ¹⁹

Dans le domaine jeune de l'histoire de l'éducation physique et des sports, la tendance plus immédiate et plus valorisante à s'intéresser aux approches générales et nationales a prévalu nécessairement. Quelques tentatives²⁰ cherchent aujourd'hui à réhabiliter les approches locales.

" *Cette réhabilitation de l'histoire locale se justifie par l'importance des traditions locales (que l'on pense, dans le cas lyonnais au jeu de boules, aux concours de joutes qui exigent des espaces aménagés spécifiques), mais également par l'histoire politique et culturelle d'une ville, d'une commune(...)* " ²¹

Autour d'un sujet traitant d'éducation et de sport la tentation était donc grande de se focaliser sur les politiques nationales d'éducation physique et des sports, pour ne voir dans le local qu'un mécanisme d'application systématique, un dispositif allant du haut vers le bas. La réalité est autrement plus complexe. Elle souligne écarts et adaptations,

¹⁷ Le Roy Ladurie E, *Les paysans de Languedoc*, Paris, Flammarion, 1966.

¹⁸ Vidal de la Blache est un géographe qui a ouvert la voie aux études régionales.

¹⁹ Braudel F, dans les *Annales ESC*, juillet-août 1963, cité par Denis M, "L'approche régionale" dans Bedarida F, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p.188.

²⁰ Dans ce domaine, il faut souligner que Pierre Arnaud a ouvert la voie en proposant dans le cadre de sa thèse une étude centrée sur Lyon. Afin d'impulser des approches locales, l'ouvrage collectif *Spirales n°5 - Le sport et la ville, les politiques municipales d'équipements sportifs XIX°-XX° siècles*, publié par le centre de recherche et d'innovation sur le sport -U.F.R.A.P.S- Université Lyon 1, 1992.- engage une réflexion sur les conditions d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques sportives municipales en France et dans les pays de la communauté européenne. Le document expose les conclusions concernant dans un premier temps les politiques municipales d'équipements sportifs. Il s'accompagne d'une recherche bibliographique intéressante sur cette question, réalisée par Germain Elisabeth. Signalons également l'ouvrage concernant l'agglomération de Bègles: Callède J.P, Dané P, *Sociologie des politiques sportives locales, Trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde) 1959-1989*, Edition Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991.

résistances, transformations des politiques nationales au niveau local, en fonction des contextes géographiques, sociaux, culturels, humains, politiques. Plus déterminant, elle montre l'abstraction du concept de "politique nationale" tant celle-ci ne peut se définir que dans la convergence des multiples politiques locales qui la constituent. L'histoire locale participe ainsi du renouvellement des problématiques.

*"L'utilisation de sources originales doit permettre de poser ou de résoudre un problème qui échapperait à la sagacité ou qui dépasserait les forces d'un chercheur embrassant de trop grands ensembles."*²²

L'histoire des pratiques sociales qui recoupe celle des groupes sociaux, des mentalités demande pour ne pas être superficielle, à être saisie à partir d'exemples concrets, inévitablement situés.

*"C'est par les monographies que l'histoire sociale a progressé en France. Qu'elle doive les dépasser est évident; mais elle ne pourrait s'en passer sans courir le risque du schématisme. L'histoire ne se caractérise pas seulement par l'attention portée au temps, à ses rythmes, et à son oeuvre; elle cherche à rendre compte de la diversité concrète des phénomènes sociaux. Cette grande ambition en fait la difficulté, mais aussi l'intérêt."*²³

Du point de vue de notre recherche s'opère un glissement progressif du D.E.A. vers la thèse en la matière. La thèse affirme ainsi sans complexe, voire haut et fort la validité de l'histoire locale comme contribution à la connaissance des politiques nationales.

La réflexion sur le temps, les repères chronologiques et la périodisation. L'histoire du temps présent.

Autre acquisition fondamentale du D.E.A., la prise en compte du temps comme variable centrale de notre réflexion. Peut-être notre formation en S.T.A.P.S. nous a-t-

²¹ op cit p.14.

²² Denis M, "L'approche régionale" dans Bedarida F, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p.191.

²³ Prost A, *L'enseignement s'est-il démocratisé? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1990*, Paris, P.U.F, 1986, p.22.

elle parfois joué des tours dans cet apprentissage? Ne nous répétions-pas inlassablement dans les formations aux concours pour les écrits historiques:

“ évitez les approches chronologiques! Ne soyez pas trop descriptifs! Il faut bannir toute approche bêtement événementielle..... ”

Autant dire, que le réflexe de l'étudiant est de travailler davantage à partir de thèmes, tant le temps lui réserve des pièges..... Or, il s'agissait maintenant de revoir et de corriger ce parti-pris et de donner au temps la place centrale dans l'organisation de notre mémoire. Il s'agissait de repérer dans la succession des événements les temps forts, les évolutions, les temps de latence, les changements, les ruptures afin de périodiser les politiques d'éducation physique et sportive au regard des contextes locaux et nationaux.

Si les dates “ officielles ” de décolonisation par exemple apparaissent nécessairement significatives dans de telles études, nous avons appris combien elles peuvent être relatives et éloignées des changements réels pour les sociétés. Il convient alors de s'attacher à repérer les temps de décalage et la réalité temporelle de la transformation des structures, plus délicate de la transformation des mentalités. L'évolution temporelle n'est jamais linéaire. Elle est faite de latences, d'accélération, de stagnation qui rendent son étude éminemment plus subtile que prévu.

La période étudiée (de 1945 aux années 70) nous situe sans conteste dans le cadre d'une Histoire du Temps présent qui en une vingtaine d'années a imposé ses marques et ses méthodes.

“ Puisque le terme “ contemporain ” avait subi un détournement de sens et cessé de spécifier le temps dont ceux qui en écrivaient l'histoire avaient été les contemporains véritables, il redevenait nécessaire de rétablir au sein de cette trop longue section une division particulière ne concernant que le dernier demi-siècle. ”²⁴

L'Institut de l'Histoire des Temps Présents (sous la direction de François Bedarida, et aujourd'hui Henry Rousso) a largement participé à la construction de cette histoire proche. Au sein de cet institut, Charles-André Ageron et Marc Michel dirigent

²⁴ Rémond R, “ L'histoire contemporaine ”, dans Bedarida F, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p.249.

d'ailleurs une enquête nationale (Histoire de la décolonisation : conflits coloniaux et post-coloniaux : Afrique-Asie).

Comme l'écrit Daniel Rivet²⁵ : " *Le post colonial s'allonge et ouvre à l'histoire du temps présent un front de recherches où l'historien découvre un terrain déjà occupé et saturé par le commentaire des politologues et des anthropologues* " .

Ecrire une histoire du temps présent, c'est être confronté aux paradoxes des sources (pléthoriques et lacunaires), et à la présence des témoins (" histoire sous surveillance ").

²⁵ Rivet D, " De l'histoire coloniale à l'histoire des Etats indépendants ", dans Bedarida F, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p.370.

C) -" sport et décolonisation " : concepts et problématiques

Sports.

Après avoir stabilisé un concept d'étude: " les politiques d'éducation physique et des sports " dans le cadre de la thèse, nous avons souhaité sortir de ce refuge sémantique pour aborder celui de " sport " et en souligner la richesse.

En effet, le sport a l'apparence d'un paradoxe: c'est un mot et un phénomène compris par tous, mais que personne, mêmes les plus savants spécialistes, ne peut correctement définir.

*" Le sport intègre des comportements, des rites, des représentations, des normes, des valeurs, qui sont d'ordre économique, éthique, esthétique, pédagogique, politique; il a une histoire et il est dans l'histoire. "*²⁶

Où commence, où s'arrête le sport? C'est bien là une difficulté majeure. On ne compte plus les mille et une définitions mettant l'accent tantôt sur la gratuité de l'acte, tantôt sur l'engagement physique intense, tantôt sur la dimension institutionnelle. Autant de définitions qui renvoient en fait à des enjeux parfois difficiles à cerner et aux travers desquels s'affrontent diverses légitimités²⁷. Il est vrai que la définition coubertinienne du sport:

*" le sport est le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif, appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque. "*²⁸ est restée bien ancrée dans l'imaginaire collectif au point d'occulter nombre d'autres dimensions du sport.

Car, enfin du " *Desport*²⁹ " originel, apanage de l'aristocratie française et britannique au sport de masse, le loisir sportif est venu interpellé tout un chacun, quelque soit son appartenance sexuelle, sociale, idéologique.... "*Phénomène social total* ", au sens de Marcel Mauss, le sport est devenu dans nos sociétés omniprésent, incontournable. Le sport est un des phénomènes-clés de l'époque actuelle. Si discutable qu'il puisse paraître, il reste une des formes privilégiées de la culture contemporaine. Expérience motrice individuelle et institution, loisir de masse et spécialité de haute compétition, pratique éducative et spectacle, jeu et travail,

²⁶ Bouet M, *Signification du sport*, Paris, Ed Universitaires, 1968.

²⁷ Hubscher R, Durry J, Jeu B, *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIXème-XXème siècle)*, Paris, Colin, 1992, p.9.

²⁸ De Coubertin P, *Essai de psychologie sportive*, Payot, Lausanne, 1913.

expression spontanée et technique élaborée....autant de dualités, qui jointes à la diversité de ses schèmes techniques et des formes culturelles qu'il revêt dans les différentes régions du globe, le rendent aujourd'hui presque impossible à cerner avec exactitude³⁰.

En définitive, le concept est d'autant plus intéressant qu'il autorise de multiples appropriations. " *Rares sont les langages universels perçus par l'humanité toute entière*, souligne Robert Parienté³¹. *Le sport est de ceux là. Il est l'une des seules activités de l'homme qui ignore les frontières et qui parviennent en fin de compte à déborder les idéologies.*" Nous dirions plutôt à les accompagner, et à les transcender parfois.

Au delà de l'inventaire exhaustif des définitions du sport, il s'agit de montrer ainsi que le suggère Michel Bernard comment la pratique du sport, " *loin d'en révéler l'essence, renvoie nécessairement à des structures et à des processus sociaux qui, d'une part en déterminent les conditions d'exercice comme loisir, en règlent le mécanisme comme technique, d'autre part en fixent l'organisation comme institution; et enfin en font une valeur éthique et philosophique comme mythe.*"³²

Pour l'historien³³, le sport présente un intérêt majeur comme regard singulier, comme angle pertinent d'analyse de la société originale dans laquelle il s'inscrit. En tant que pratique corporelle et qu'institution, le sport dispose d'une certaine autonomie. Néanmoins, la plupart des travaux s'accordent aujourd'hui pour montrer qu'il participe de tous les problèmes de société qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs..... Ainsi au regard de notre thématique majeure, sport et décolonisation, nous avons tour à tour observé le sport comme pratique sociale, comme un événement sportif, comme expression de la vie festive ou associative, comme un espace de revendications identitaires, un vecteur des nationalismes, comme un moyen de formation et d'éducation, comme le champ

²⁹ Par se " désporter " au XVIIIème siècle: on entend l'ensemble des moyens grâce auxquels le temps se passe agréablement: conversation, distraction, badinage, toutes formes d'amusements, jeux d'exercices physiques.....

³⁰ Voir sur ces questions l'article de M. Bernard, Encyclopédie Universalis., définition de sport, Corpus 17, p.111.

³¹ Parienté R, Encyclopédie Universalis., définition de sport, Corpus 17, p.108.

³² Voir sur ces questions l'article de M. Bernard, Encyclopédie Universalis., définition de sport, Corpus 17, p.111

³³ Il faut remarquer le faible engouement des historiens pour ce thème d'étude. Peut-être faut-il y voir " *une distance culturelle pour un objet considéré comme vulgaire, un terrain d'investigation insolite et marginal par rapport aux espaces ordinairement couverts par la recherche historique et à coup sûr plus trivial que l'étude des phénomènes économiques, culturels ou politiques.*" Hubscher R, Durry J, Jeu B, *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIXème-XXème siècle)*, Paris, Colin, 1992, p.8.

d'acteurs: sportifs et dirigeants, comme un support médiatique, ou bien comme un argument du discours éducatif, social, politique.....

Décolonisation

Partons de l'historique du mot. Lorsque la période du colonialisme prend fin (sur le plan institutionnel pour le moins), apparaissent les mots marquant le terme de la colonisation. Selon le dictionnaire historique de la langue française, le verbe "décoloniser" date de 1963 et le mot "décolonisation" de l'année 1952.

*"Le mot décolonisation, qui signifie actuellement le processus par lequel une colonie devient indépendante ou la cessation pour un pays de l'état de colonie, n'est couramment employé en français que depuis 1952. Il l'avait été pourtant dès 1836 sous la plume d'un journaliste du Mémorial bordelais, Henri Fonfrède..."*³⁴

Le mot est intéressant dans sa construction. Le préfixe "dé" indique qu'une action s'effectue dans un sens inverse ou est annulée. La décolonisation n'est pourtant pas seulement un temps de séparation, d'écartement, de changement de direction (en un sens opposé), voire un contraire ou une négation. Elle est un temps de construction, de reconstruction qui ne s'organise pas uniquement en fonction de la colonisation. Étudier le processus de décolonisation c'est aussi (et peut-être surtout) s'interroger sur cette phase intermédiaire entre colonisation et décolonisation.

Nous avons ainsi prolongé un premier questionnement centré sur le thème "vraie ou fausse décolonisation?", par une recherche privilégiant la réflexion sur les continuités, les permanences entre colonisation et décolonisation afin de saisir ce temps singulier qui comme l'inertie d'un moteur prolonge l'esprit colonial dans les premières années d'une décolonisation.

Avec La Réunion, devenue département, forme de décolonisation, nous avons cherché par l'étude du mouvement sportif, du rôle des associations, à montrer le décalage entre la lettre et l'esprit des lois de départementalisation et sa concrétisation dans les pratiques et les structures du mouvement sportif.

A cette première approche d'un processus qui court sur la durée d'une à deux décennies se conjugue le questionnement sur les visions (regards, angles

³⁴ Ageron C.R, *La décolonisation française*, Paris, Colin, 1991, p.5.

d'observations) de la décolonisation. Il importe dans l'analyse des politiques, des acteurs, des jugements portés par les opinions publiques de prendre la mesure de ces écarts qui s'apprécient dans les prises de positions mais aussi dans la périodisation.

Qu'il nous suffise de rappeler les décalages lors des débats sur la loi de départementalisation (1946) entre l'opinion publique en métropole et à La Réunion. A l'indifférence, voire l'inconscience de la première s'opposent si ce n'est la mobilisation tout au moins les espérances de la majorité des Réunionnais. Ce n'est qu'à l'aune de ces différences que chacun peut comprendre les tensions des années cinquante et la crise entre 1958-1965. A l'officielle date de mars 1946 répond la réalité d'une départementalisation engagée véritablement dans le contexte de la décolonisation française en Afrique et à Madagascar.

De même lorsque nous étudions les Jeux de la Communauté (1960), il nous faut appréhender la symbolique d'un discours gaullien qui tente de fixer sur cet événement sportif l'enjeu du tournant dans les relations franco-malgaches. La distance est pourtant grande entre les déclarations de Michel Debré ou du Président Tsiranana qui accompagnent les tentatives de rénovation de la Communauté et les forces anti-coloniales qui refusent ces derniers feux coloniaux. Il s'agit bien d'aller au-delà des apparences d'une décolonisation déclarée et de saisir ce qui subsiste de l'esprit, des comportements, du poids de la colonisation.

*" Si la décolonisation est l'ensemble des processus qui doivent conduire un peuple colonisé de la dépendance à l'indépendance, sa définition présuppose une constante référence à la colonisation et à la relation coloniale.(...) "*³⁵

La décolonisation intègre en effet en partie dans sa définition le concept de " colonisation ". La décolonisation est une réaction à la colonisation, à ses manifestations, à ses procédés. Il est maintenant relativement classique de montrer à quel point la colonisation, cette expansion de territoire, cette conquête d'espaces nouveaux peut s'accommoder de l'esprit sportif: marqué par l'initiative, la prise de risque, l'idée d'aventure et de liberté. P. De Coubertin³⁶, lui-même recommandait à l'image de la formation anglo-saxonne, et du rayonnement de l'empire britannique,

³⁵Memmi A, Encyclopédia universalis- voir au terme : " décolonisation ", Corpus 5.

³⁶ De Coubertin, P, " Les sports et la colonisation " dans De Coubertin P, *Essais de psychologie sportive*, Paris, Payot, 1913.

une préparation sportive solide pour les fonctions coloniales, mais aussi pour les indigènes.

“ Les sports sont en somme un instrument vigoureux de disciplinisation. Ils engendrent toutes sortes de bonnes qualités sociales, d’hygiène, de propreté, d’ordre, de self-control. Ne vaut-il pas mieux que les indigènes soient en possession de pareilles qualités et ne seront-ils pas ainsi plus maniables qu’autrement? ”

Avec l’épopée automobile et les premières traversées trans-sahariennes (janvier 1923)³⁷, le sport permet d’affirmer le modèle colonial français: sa haute technologie, ses valeurs de progrès et de confirmer l’unité géographique d’un empire. Rares sont encore les travaux universitaires³⁸ qui s’attachent à cette vaste thématique : “sport et colonisation”.

A La Réunion, nous disposons d’un travail de qualité sur le sport dans la Colonie : Benoit A.J., *Sport colonial*, Paris, L’Harmattan, 1996. Cette référence constitue pour notre réflexion un apport qui présente de multiples pistes d’approfondissement.

Mais, complétons la définition de A. Memmi!

“ Il s’ensuit que l’on peut considérer la décolonisation dans un sens large ou dans un sens étroit. Au sens large, la décolonisation serait l’ensemble des réponses négatives d’un peuple colonisé à la condition qui lui est faite; en somme un mouvement parallèle et synchrone à celui de la colonisation, qui toujours l’accompagne et le nie.(...) ”³⁹

Cette définition nous semble en effet refléter le lent et souterrain mouvement vers l’émancipation qui anime les artisans de la départementalisation à La Réunion ou bien les acteurs engagés dans le processus d’indépendance à Madagascar.

Nous portons un intérêt majeur à l’utilisation du sport, importé par le colonisateur dans la formation et l’éducation des élites locales tant à La Réunion qu’à Madagascar, d’autant que cet instrument éducatif est relayé par des institutions puissantes, telles que l’école laïque et la Ligue de l’enseignement à La Réunion, ou bien l’enseignement catholique à Madagascar.

³⁷ Voir sur ces questions: Centre des archives d’outre-mer, *L’automobile à la conquête de l’Afrique (1898-1932)*, Aix en provence, C.A.O.M., 1988. et Dine P, “ Sport, imperial expansion and colonial consolidation: a comparison of the french and british experiences ”, Acts of the 3rd ISHPES Congress, Cape Town, South Africa, 1995.

³⁸ Les Amis des Archives d’Outre-mer, *L’empire du sport, Les sports dans les anciennes colonies françaises*, Aix en Provence, Centre des Archives d’Outre-mer, 1992.

La décolonisation a vu dans la plupart des pays, sur une première période plus ou moins longue, la bourgeoisie prendre le pouvoir. Loin de rejeter unilatéralement les apports occidentaux, elle construit ses nouvelles valeurs nationalistes autour des influences (acceptées, refusées, subies, transformées) complexes du colonisateur. Les contacts de classe qu'elle a entretenus, par delà et malgré la relation coloniale, avec la bourgeoisie du pays colonisateur lui ont permis de se familiariser avec l'Europe.

Les mouvements nationalistes (ou autonomistes) doivent pour représenter une force politique devenir des mouvements de masse. La propagation de l'idéologie -ou du sentiment national- constitue donc une nécessité.

*"Son étude n'a retenu que peu l'attention des chercheurs, en dehors du rôle des leaders qui incarnent au yeux de la population l'idée nationale(...). Derrière ces figures de proue, il conviendrait d'analyser les états-majors des partis nationalistes, du groupe des "leaders potentiels", les moyens d'action ."*⁴⁰

Le sport peut à certains égards devenir un espace de revendications identitaires, voire un vecteur des "représentations nationales"⁴¹. Cette dimension "nationaliste" du sport a été mise en évidence récemment pour ce qui concerne les Etats européens au travers de l'ouvrage dirigé par Arnaud P et Riordan J, *Sport et relations internationales (1900-1941), Les démocraties face au fascisme et au nazisme*, Paris, L'Harmattan, 1998. La problématique avait déjà été soulevée lors du colloque de Metz-Verdun, en septembre 1993: Arnaud P, Wahl A (sous la direction de), *Sports et relations internationales*, Actes du colloque de Metz-Verdun, 23-24-25 septembre 1993, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1994. Pierre Arnaud et Alfred Wahl soulignent le lien étroit entre sport et relations internationales. Dans le cadre de l'introduction de l'ouvrage, ils présentent l'ensemble des travaux réalisés sur cette question, rappelant que la majorité des travaux portent sur l'Europe.

" Qu'il soit l'un des instruments privilégiés des politiques étrangères des Etats(par exemple avec l'arme du boycottage), qu'il s'affirme comme vecteur des

³⁹Memmi A, Encyclopédia universalis- voir au terme : " décolonisation ", Corpus 5.

⁴⁰ Miège J.L, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973, p.358.

⁴¹ Arnaud P, " Le sport, vecteur des représentations nationales des Etats européens," dans Arnaud P et Riordan J, *Sport et relations internationales (1900-1941), Les démocraties face au fascisme et au nazisme*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp.11-26.

nationalismes-en jouant sur les représentations et le sentiment national de l'opinion publique-ou encore qu'il s'érige en instrument de propagande (les sportifs sont des porte-drapeaux, des ambassadeurs). A moins que l'appareil politique et gouvernemental, se substituant à ses propres instances sportives nationales, n'utilise le sport en tant que ciment de l'identité nationale et instrument de pression internationale (comme ce fut le cas dans l'Italie fasciste, l'Allemagne nazie ou plus récemment dans la Tunisie du Président Bourguiba). Ces phénomènes apparaissent dès le début de l'histoire des rencontres sportives internationales (...) mais ils prennent un caractère de plus en plus accentué avec les bouleversements géopolitiques engendrés par les deux guerres mondiales et des aspects aussi méconnus que surprenants lorsqu'ils concernent le contrôle des peuples soumis des "territoires occupés" ou colonisés, ou la conquête des plus hauts sommets de l'himalaya. "

Nous avons approfondi le thème du sport, lieu de revendications identitaires, en montrant comment par sa vocation associative et populaire, il permet de véhiculer, de transmettre un message idéologique et politique. L'exemple du combat politique P.C.R./U.N.R.⁴², à La Réunion, au tournant des années 60, par le relais des associations sportives est suffisamment éloquent. Sa dimension institutionnelle l'engage également à se positionner dans l'espace social. Ainsi la revendication autonomiste (P.C.R.) s'exprime-t-elle au travers de la structuration du mouvement sportif réunionnais. Il serait sans aucun doute passionnant d'observer le rôle du sport, ou de certains sports, tels que le rugby dans la re-construction des identités nationales à Madagascar dans le contexte de décolonisation.

Si les travaux universitaires sur le thème "sport et colonisation" sont peu nombreux, la thématique complémentaire est également balbutiante. Il convient néanmoins de resituer les travaux qui s'articulent autour de cette problématique s'attachent au rôle du sport dans les processus de colonisation et de décolonisation.

Nous retenons la recherche menée par Borhane Erraïs, " Archéologie d'un discours politique, Sport et construction nationale, l'exemple tunisien (1956-1985) ", Thèse de doctorat en sociologie, Paris VII Jussieu, 1992.

S'appuyant sur l'étude des discours politiques des nouvelles élites (dont le Président Bourguiba) au pouvoir en Tunisie, Borhane Errais montre en quoi le sport constitue un objet apte à véhiculer de l'idéologie. Mais si le discours sportif participe à la propagande de l'idéologie sportive, il vise surtout la persuasion des masses en vue de leur adhésion à la cause tunisienne pour la construction nationale.

S'attachant plus nettement au cas algérien, Fates Youcef, *Sport et tiers-monde*, Paris, P.U.F., 1994. rappelle, dans une perspective de généralisation, parfois hâtive, la place du sport, héritage colonial, dans les pays du tiers-monde.

L'étude remarquable de Bernadette Deville-Danthu:

Le sport en noir et blanc, du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965), Paris, L'Harmattan, 1997.

qui prend pour cadre l'Afrique occidentale française met en évidence la " greffe du sport parmi des populations étrangères à sa conception ". Son but est de démontrer les mécanismes qui ont permis aux populations africaines d'une part de s'approprier le sport malgré les réticences et les peurs du colonisateur, et d'autre part de l'utiliser au moment de l'accès aux indépendances.

Venant tout juste de soutenir sa thèse (décembre 1999), Jacques Dumont, "Sport et assimilation-Les enjeux du corps performant à la Guadeloupe, de la colonie au département (1914-1965)" (Université des Antilles-Guyane- sous la direction du Professeur Jacques Bonniol) dégage les grandes lignes de l'histoire sportive en Guadeloupe, entre colonisation et départementalisation.

A plus grande échelle, cherchant à replacer la diffusion du sport dans sa dimension planétaire, les écrits de Mangan J.A., *The games ethic and imperialism: Aspects of the diffusion of an ideal*, 2nd edition, London Viking, 1986.; Mangan J, *The cultural Bond*, London Franck Cass.; ou bien de Guttman Allen, *Game and empire, Modern sports and cultural imperialism*, New-york, Columbia University Press, 1993. insistent sur la " forme moderne de colonisation culturelle " que représente le sport et les résistances à son universalisme.

⁴² P.C.R.: Parti Communiste Réunionnais-U.N.R.: Union de la Nouvelle République.

Plus récemment, en élargissant le champ d'études à Madagascar et à Maurice, nous avons conçu le projet de dégager non seulement les singularités de ces décolonisations, mais aussi les liens existants entre ces îles sur une période allant de la fin de la seconde guerre mondiale au début des années soixante-dix. Sur ce quart de siècle, ce sont, certes, des itinéraires divergents (départementalisation, indépendances, relations avec la France ou la Grande Bretagne...), mais un essor du mouvement sportif associatif multiforme dans la zone. Aussi l'analyse des compétitions sportives, la naissance des Jeux de l'océan Indien, la permanence des modèles français ou britanniques, la place " royale " du football... doivent contribuer à mieux définir l'Histoire et les fonctions du sport dans ces trois îles du sud-ouest de l'océan Indien.

En engageant ces études (DEA, Thèse...) une question s'est souvent retrouvée posée: " A quels champs, quels territoires de l'Histoire se rattachent ces recherches ? " .

A notre propre interrogation se superpose celle des étudiants (Maitrise, DEA) et des autres chercheurs.

Comme nous le notons dès l'introduction: Maître de conférences en Histoire des activités physiques et sportives, nous ne pourrions ici nous défaire de ces appréhensions à nous situer sur le terrain de l'histoire, et plus encore des historiens reconnus par la 22^{ème} section.

Dans une période marquée par de nombreux ouvrages sur la crise de l'Histoire ou de réflexions sur les tournants disciplinaires, nous tentons de définir notre place en partant des deux éléments constitutifs.

Croisant sports et décolonisations, nous nous inscrivons tout d'abord dans une Histoire du-des sport(s) dominée par les travaux de Pierre Arnaud, et qui s'exprime dans la vitalité de la collection " *espaces et temps du sport* ", créée aux Editions L'Harmattan. La dynamique de recherche impulsée par le C.R.I.S. (Centre de Recherches et d'Innovation sur le Sport) de l'Université de Lyon 1 se manifeste également au travers des multiples rencontres scientifiques qu'il organise et suscite: participation pendant cinq ans aux Congrès Nationaux des Sociétés Historiques et Scientifiques (C.T.H.S.) par la création d'une session: *jeux et sports dans l'histoire.*;

création à partir de 1996 du " carrefour de l'histoire du sport " organisé maintenant tous les deux ans par un groupe d'enseignants-chercheurs en Histoire du Sport d'une Université française, avec la participation de chercheurs étrangers; L'Université de Lyon, grâce à l'investissement de Pierre Arnaud et de Thierry Terret a également accueilli pour la première fois en France un colloque mondial sur l'histoire du sport et de l'éducation physique en juillet 1997, sur le thème de la santé, dans le cadre de l'I.S.H.P.E.S.: International Society for the History of Physical Education and Sport. La part active que prend Thierry Terret (comité scientifique-organisation-diffusion) dans cet organisme contribue à donner à ce champ de recherche une audience internationale. L'année 2000 (novembre 2000) verra l'accueil à l'Université de Lyon 1, sous la direction de Pierre Arnaud, du 9 ème carrefour de l'histoire du sport sur le thème: *le sport et les Français pendant l'occupation (1940-1944)*. Ce colloque sera réalisé avec la participation de l'Institut d'Histoire du temps Présent (C.N.R.S.) et de nombreux historiens spécialistes de la période, présents dans le comité scientifique.

Ce champ récent de la recherche historique gagne progressivement ses lettres de noblesse et ses signes de reconnaissance dans la communauté universitaire. L'analyse des activités sportives, des pratiques individuelles et collectives ou plus globalement du phénomène sportif dans l'étude des sociétés trouve sa place dans des ouvrages généraux.

L' étude du sport dans les colonies entre pleinement dans une histoire coloniale mieux ancrée qui dès 1945 sous l'autorité de Charles-André Julien comptait déjà une collection " Colonies et Empires " (P.U.F.).

Notre démarche, au travers d'une étude des pratiques sportives (et donc culturelles) rejoint les travaux menés par les historiens de la colonisation et de la décolonisation: Michel Marc, Ageron Charles-Robert, Miegé J.L pour ne citer qu'eux....

L'articulation entre les deux termes (sport-décolonisation) s'est enrichie des travaux existant sur les îles du sud-ouest de l'océan Indien au XXème siècle. Citons ici les

travaux d'Edmond Maestri, Lucile Rabearimanana, Faranina Rajoana, Françoise Raison-Jourde....

Autour de ce thème central et fédérateur : " sport et décolonisation " se dégagent aujourd'hui trois grands axes de recherche complémentaires qui soutiennent notre réflexion universitaire. Pour la clarté de la lecture, nous les présentons successivement.

II. La Réunion entre colonie et département

Enrichie d'un travail conséquent réalisé dans le cadre de la thèse de doctorat, nous avons poursuivi les recherches en tentant d'affiner les concepts déjà développés, en questionnant toujours plus précisément la périodisation retenue, en approfondissant la connaissance du contexte réunionnais dans ses différentes dimensions sociales, culturelles, éducatives et politiques, enfin en diversifiant les axes de recherche gravitant autour du même thème.

Plus que de politiques d'éducation physique, ou de politiques sportives, nous préférons parler de " sport " ¹. L'objet de l'étude s'est ainsi de nouveau élargi.

Mais, au-delà de ces considérations sémantiques, c'est le processus de " départementalisation " au sein de la société réunionnaise qui nous a interpellé. En effet, dans le cas des quatre " vieilles colonies " ², la décolonisation se présente comme une départementalisation- passage de Colonie à département français - mettant en avant la volonté d'assimilation des populations locales à la République française . Cette problématique n'a été en réalité que très peu explorée par les

¹ Voir sur ces définitions le chapitre précédent.

² Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion.

historiens de la décolonisation. Il suffit pour en être convaincu de mesurer la place qu'occupent les départements d'outre-mer dans les ouvrages généraux³.

Il existe aujourd'hui quelques travaux initiés par les historiens des Universités des départements d'outre-mer qui tendent à combler cette lacune. Le cinquantenaire de la départementalisation, qui s'est accompagné de manifestations scientifiques⁴ fut sans nul doute l'occasion de mettre à jour les travaux universitaires, voire de les stimuler .

Au cours de la réflexion, nous avons pris conscience que la " départementalisation " représente pour l'historien un vaste chantier aux entrées temporelles multiples et complexes.

Il convenait de s'intéresser aux différents sens conférés au terme " départementalisation " dans la société réunionnaise au cours de son évolution:

-Vient à l'esprit immédiatement la loi de départementalisation qui fait de La Réunion le 19 mars 1946 le 87 ème département français et aux conditions de sa rédaction.

- "On ne change pas la société par décret "⁵, nous partageons cette hypothèse désormais classique. Il faut alors considérer les effets de cette loi sur la société réunionnaise dans la période immédiate de sa promulgation. Les années 50 constituent de ce point de vue un remarquable champ d'investigation.

-Apparaît nécessairement le temps réel de sa mise en application et les changements concrets qu'elle génère. Les années 60 incarnent ce temps privilégié de transformation, voire de révolution sociale.

-Enfin, il faut aussi mesurer les effets de ces accélérations temporelles sur l'évolution du sport dans la société réunionnaise. Le sport devient phénomène de société à La Réunion à partir de la fin des années 70 avec l'apparition d'une consommation de masse et de loisir.

Mais comment comprendre un processus social aussi complexe sans en analyser au préalable la genèse, la construction?

³ Ageron C.R, *La décolonisation française*, Paris, Colin, 1996. ; Michel M, *Décolonisations et émergence du tiers-monde*, Paris, Hachette, 1993. ; Miège J.L., *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973.....

⁴ A l'Université de La Réunion, a été organisé un colloque international pour célébrer le cinquantenaire de la départementalisation (dec 1996), sous la direction du Professeur Maestri.

⁵ Crozier, *On ne change pas la société par décret*, Paris, Hachette-Pluriel, 1984.

La départementalisation est le résultat de volontés sociales, éducatives, syndicales, politiques de transformation du régime colonial.

De notre point de vue, l'entre-deux-guerres, mais aussi la " période de Vichy " devraient nous éclairer sur les idées, les mouvements, les aspirations, les acteurs, les structures qui s'expriment et autorisent le processus de décolonisation. Le mouvement sportif n'est pas étranger à ces profondes mutations sociales.

Les travaux que nous développons dans les chapitres II-III-IV obéissent au souci d'illustration du thème " sport et départementalisation " dans ses différentes valences et acceptions .

A)-Sport et conditions d'émergence de la départementalisation(1918-1945)

Nous avons mis en évidence dans le cadre de la thèse de doctorat l'importance du rôle joué par les enseignants dans la diffusion à la fois d'une culture sportive, mais surtout d'une culture associative. Si les enseignants d'éducation physique, " maîtres de gymnastique " au début du siècle, presque toujours originaires de la métropole⁶, jouent un rôle majeur dans le processus d'importation culturelle du sport, ce sont certainement les instituteurs créoles, formés à l'Ecole Normale de St Denis, qui sont à l'origine de la transmission des valeurs associatives dans la colonie, puis dans le nouveau département. Il nous a semblé déterminant de focaliser la recherche sur les instituteurs créoles, dirigeants du mouvement sportif, pendant la période de l'entre-deux-guerres.

En effet, dans les années 30, la plupart des sociétés sportives sont initiées par des instituteurs. Damase Legros, directeur de l'école primaire de St André crée l'une des premières sociétés de gymnastique de la colonie en 1913 ou 1914, *La France'*, qui, contexte oblige, participe activement aux efforts de régénération physique, avant tout patriotiques. Pilier du développement sportif et de sa structuration entre-deux-guerres, il poursuit son action à la Libération. René Massiaux, instituteur à l'école primaire du Port ouvre dans les années 20 la société sportive *La Portoise*⁸ dont

⁶ Dès la fin du XIXème siècle est affecté un maître de gymnastique au lycée Leconte de Lisle. A partir de la fin des années 50, les enseignants d'E.P.S. titulaires du C.A.P.E.P.S sont des fonctionnaires " métropolitains " nommés à La Réunion, qui arrivent de plus en plus nombreux.

⁷ Benoit A, *Sport colonial*, Paris, Editions l'Harmattan, 1996.

⁸ Entretien avec M. Lanave, le 4 mai 1996.

l'activité omnisports repose essentiellement sur le football. Dans sa continuité, Camille Macarty, directeur de l'école de garçons du Port reprend le flambeau en initiant la *Jeanne d'arc* en 1929. La tradition enseignante au Port fait "école": Raymond Mondon, directeur de l'école de garçons du Port de septembre 1947 à juillet 1959, assure la présidence de la société sportive *La Réunion* jusqu'en 1956.

Qu'il s'agisse de Benjamin Hoarau, créateur de la *Tamponnaise*, de Simon Lucas et Olivier Payet, animateurs des associations gravitant autour de l'école centrale ou bien d'Eugène Dutremblay Agénor, à l'origine de la *Champ-bornoise*, ces instituteurs ont en commun d'utiliser le sport et la vie associative comme de puissants vecteurs éducatifs devant participer à l'émancipation sociale.

Confusément et implicitement se mêlent chez ces pionniers une philosophie imprégnée à la fois de l'idéal coubertinien et des valeurs véhiculées par la Ligue de l'enseignement. Pierre de Coubertin, dans son projet initial ne cesse de revendiquer tout ce qui est de l'homme et d'espérer une humanité plus fraternelle.

*"Pour chaque individu, Coubertin réclame "un humanisme intégral", pour chaque culture, un égal respect. Il est le chanfre de la joie universelle, le barde de jeux olympiques rituels régénérateurs de la "race", l'apôtre d'un olympisme ouvert, dernier grand mythe fondateur de l'humanité."*⁹

Coubertin est avant tout un pédagogue. Il y a chez Coubertin un projet d'éducation complète en vue d'une symbiose harmonieuse de tous les constituants de l'être: corps et âme, caractère et esprit. Dans cet espoir, *"l'athlète olympique devient ainsi le signe d'une humanité plus harmonieuse et plus lucide, tendue vers les cimes par un continuel souci d'excellence."*¹⁰

La Ligue de l'enseignement¹¹ tire de l'oeuvre éducative sa raison d'être. La mission qu'elle se fixe s'énonce en ces termes:

*"Aider à "l'éducation intégrale" d'un homme libre, responsable et solidaire pour une société démocratique, reposant sur les principes de la révolution française. Les oeuvres multiples doivent prolonger l'action de formation entreprise dans l'école laïque républicaine"*¹².

A partir du moment où la Ligue de l'enseignement s'empare du sport¹³ comme

⁹Boulongne P.Y, "L'humanisme du néo-olympisme coubertinien." dans C.N.O.S.F., *Pour un humanisme du sport*, Coédition C.N.O.S.F.-Revue E.P.S., 1994, p 11 à 28.

¹⁰Ibid, p. 21.

¹¹La Ligue de l'enseignement est créée en 1866 et présidée par Jean Macé.

¹²Voir sur ce point Dubreuil B, "La naissance de l'U.F.O.L.E.P." dans Arnaud P et Camy J, *La naissance du mouvement sportif associatif en France, sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, P.U.L., 1986, p 358 à 377.

¹³Il faut attendre l'année 1910 pour que le sport soit perçu comme un auxiliaire pertinent de la formation physique des adolescents chez les représentants de la ligue de l'enseignement, fervents défenseurs des gymnastiques à vocation patriotiques. La concurrence des patronages cléricaux est déterminante dans cette option. Dubreuil B, "La naissance de l'U.F.O.L.E.P." Op. cit., p. 368.

moyen d'action sur la jeunesse, elle reprend à son compte cet argument "humaniste" du sport. Et l'on peut entendre de la bouche de G. Brun en 1910, Président de l'oeuvre des patronages laïques de France, emporté par un enthousiasme lyrique.

*"Ceux qui, comme nous ont foi dans le sublime avenir que les sports préparent à l'humanité, ont constamment en rêve la fiction mythologique dans laquelle les hommes ressemblaient à des dieux et les femmes à des déesses. Sur la terre où l'amour sera roi, s'épanouira une humanité embellie"*¹⁴.

Limités à un cadre strictement éducatif, les effets de la pratique sportive sont conformes à l'idéologie poursuivie par la ligue. L'une de ses missions est bien de préserver le mouvement d'éducation physique et des sports des déviations malsaines observées dans la pratique excessive des sports: course aux records, sport-spectacle, professionnalisme et autres "tares morales"....

L'éducation sportive constitue sans nul doute aux yeux de ces pionniers l'un des moyens les plus attrayants pour donner le goût de l'effort, la notion de persévérance, la santé morale en quelque sorte à cette jeunesse réunionnaise désorientée, inactive et si nombreuse.

En nous intéressant d'un peu plus près aux itinéraires de ces instituteurs actifs et novateurs, de ces élites locales, nous avons pu constater que pour la plupart, l'engagement éducatif, sportif et associatif s'articulait fondamentalement avec l'engagement syndical, politique au service d'un projet de réforme sociale fondamental: "la décolonisation". Par "décolonisation", il faut entendre ici la volonté chez ces hommes de renverser l'ordre colonial afin d'ériger une nouvelle société républicaine, respectueuse des principes révolutionnaires¹⁵: égalité, liberté, fraternité, et soucieuse de démocratie.

Afin de vérifier cette hypothèse, il a semblé pertinent de s'arrêter sur des trajectoires individuelles susceptibles de révéler l'histoire sociale et politique de cette période.

*"Car mon histoire,-cela est peut-être son seul intérêt, ce qui me pousse à en conter quelques chapitres,-témoigne d'un itinéraire social, voire politique, qui peut être exemplaire. Non que ma vie soit un exemple pour d'autres, mais davantage parce qu'elle témoigne de la nature des relations qui ont permis à toute une classe de s'émanciper; car on ne parlait pas encore d'égalité en ce début de vingtième siècle(....)."*¹⁶

¹⁴Cité par Dubreuil B, "La naissance de l'U.F.O.L.E.P."Op. cit., p. 369.

¹⁵ au sens de 1789.

¹⁶ Simon L, *Un petit créole et ses souvenirs*, Océans Editions, Graphica, 1992, p.11.

Dans cet esprit, et dans le cadre du colloque " 7ème carrefour de l'histoire du sport "17, dont le thème était: " Histoire du sport, histoire des sportifs, Le sportif, l'entraîneur, le dirigeant (19ème et 20ème siècle) ", nous avons mené une recherche biographique sur la personnalité d'Eugène Dutremblay Agénor. La communication est intitulée :

" Eugène Dutremblay Agénor: Le sport et la laïcité à La Réunion (1920-1960). " dans Delaplace J.M (sous la direction de), *Histoire du sport, histoire des sportifs, Le sportif, l'entraîneur, le dirigeant (19ème et 20ème siècle)* ", Actes des 7ème carrefours de l'histoire du sport, Montpellier, octobre 1997 , Editions l'Harmattan , 1998.

Derrière l'irrésistible puissance d'un mouvement collectif, cette communication est centrée sur l'action de l'homme dans le cours de l'histoire.

Parmi les figures pionnières dirigeantes du mouvement sportif de l'entre-deux-guerres, nous revenons ainsi sur la personnalité "exemplaire"¹⁸ d'Eugène Dutremblay Agénor.

Cette approche biographique ne prétend ni discerner l'absolue expression d'une personnalité, ni créer des types. La biographie historique reste une approche singulière. En revanche elle peut être un bon "moyen pour montrer les liens entre passé et présent, mémoire et projet, individu et société."¹⁹

Imprégné de sa formation normalienne et convaincu de l'action fondamentalement éducative de la pratique sportive, Agénor Dutremblay s'attache à assurer sa diffusion sur le plan scolaire mais aussi associatif. Passionné de football, il crée en 1923 un premier club de football: la "Champbornoise". Agénor Dutremblay apparaît rapidement comme l'un des éléments moteurs de la structuration du football, plus largement du mouvement sportif local.

Mais comment le sport anglo-saxon pourrait-il devenir un levier essentiel de transformation des mentalités créoles s'il reste confidentiel et réservé à l'élite coloniale?

L'instituteur trouve dans la presse, sa vocation secrète, le relais de son action éducative. Le journal, *Le Sporting*, paru pour la première fois en 1925, constitue un puissant instrument d'information, de formation, voire de transformation de la société réunionnaise coloniale.

Au travers de la diffusion des pratiques sportives, Eugène Dutremblay Agénor

¹⁷ Ce colloque se déroulait à Montpellier du 29 au 31 octobre 1997.

¹⁸ "Exemplaire "au sens où cet itinéraire est commun à toute une génération d'instituteurs de l'entre-deux-guerres à La Réunion. Ce modèle de vie constitue de plus une référence pour les générations des années 60.

¹⁹ Levillain P., "Les protagonistes: de la biographie.", dans Rémond R.. (sous la direction de), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1996, p. 158.

n'envisage-t-il pas un vaste projet de réforme de l'organisation politique et sociale: la reconnaissance des libertés et l'expression de la laïcité, en un mot, la "décolonisation"?

Nous privilégions trois temps significatifs de la vie d'Agénor (1906-1990). Trois extraits qui s'articulent assez étroitement aux bouleversements affectant La Réunion lors de son passage de Colonie à département.

-1906-1925: l'enfance et la formation

De l'école de la République au cours Normal, se construit la personnalité de l'instituteur républicain laïc dans la Colonie.

-1925-1931: le journaliste sportif

Le sport est vécu comme un utile instrument éducatif au service de la prise d'initiative et de la responsabilisation des populations, y compris féminines. Le militantisme sportif conduit Agénor à rêver à la constitution d'un "parti des sportifs".

-1936-1962: Vers l'engagement syndical et politique

La défense des droits de l'homme et la revendication égalitaire doivent aboutir à la décolonisation.

Encore élève du lycée Leconte de Lisle, Agénor est à l'origine de la création d'une société sportive de football au Champ-borne en 1923. Capitaine, entraîneur, arbitre, dirigeant, véritable "*âme de la Champ-bornoise*"²⁰: l'investissement du jeune instituteur est à la hauteur des espoirs qu'il place dans le sport.

Malgré ses efforts sur le terrain associatif, le sport réunionnais reste une activité confidentielle, très éloignée des mentalités locales, investie essentiellement par les jeunes lycéens de Leconte de Lisle. Le jeune instituteur tente alors de promouvoir la pratique sportive par voie de presse. Il participe à la naissance du *Sporting*, hebdomadaire spécialisé, créé au début du mois de mai 1925 par Victor Lasimant, le professeur de français de l'Ecole Normale. Il considère ce journal comme un subtil instrument de diffusion au service d'un vaste projet de rénovation de la société réunionnaise.

Il ne s'agit plus là d'un journal de turf comme le fut essentiellement *le Sport colonial*²¹ à la fin du XIX^{ème} siècle. Le *Sporting*, dont le titre renvoie au courant anglophile des milieux cultivés, est avant tout un journal militant. Sa devise: "*Un*

²⁰*Sporting*, jeudi 18 juin 1925.

²¹*Le sport colonial* est bi-hebdomadaire, il est l'organe de la société des courses. Il sort pour la première fois le 1er mars 1879 et disparaît en 1900.

corps sain, une âme saine " lui confère un état d'esprit. Son sous-titre: "*Football, boxe, athlétisme, natation, escrime, cyclisme, sports féminins.*" annonce clairement la volonté de développement et de diversification des pratiques sportives. Dépassant les déclarations d'intention, ce journal souhaite fondamentalement transformer les mentalités locales et participer ainsi à la modernisation sociale et politique de l'île. Dès le début, l'orientation pédagogique est manifeste. C'est un journal d'enseignants fait pour des enseignants. Mais le ton s'infléchit nettement lorsque le journal renaît le 3 mars 1928²² et passe sous la direction et la rédaction d'Eugène Dutremblay Agénor. S'affirme dès lors une volonté de formation des jeunes Réunionnais par le sport. Le tirage augmente, le public sollicité s'élargit.

Des grands axes de réflexion développés par Agénor au sein de ce riche hebdomadaire, nous dégageons trois tendances essentielles:

- Le sport, un outil éducatif, support laïc de la démocratie et de la liberté d'expression,
- Vers la structuration et la diversification du sport local,
- La défense du sport féminin.

Le sport, symbole de la "perfectibilité humaine", peut-t-il créer une société nouvelle, exempte de préjugés? Une société meilleure reposant sur davantage d'égalité? Eugène Agénor Dutremblay le croit et l'espère:

"(.....)Le jour où grâce à une triple éducation morale, intellectuelle et sportive la majorité de nos sportifs saura prendre conscience de ses actes, aura un sentiment plus grand de sa responsabilité, ne se laissera plus conduire par les événements mais au contraire les dirigera, les provoquera, alors seulement nous serons en droit d'espérer pour notre pays l'avènement d'une époque nouvelle fertile en progrès et pleine d'enseignements....pour autrui."²³

Au travers du *Sporting*, Agénor a exprimé ses espoirs de changements internes à la société coloniale. En février 1931, 3 ans après la re-création du *Sporting*, il doit cependant poser la plume. Sans aide financière des instances dirigeantes de la Colonie²⁴, soumis constamment à l'obligation de discrétion²⁵, discrédité par des journaux concurrents, Agénor abandonne le "parti des sportifs" et *Sporting* pour entrer dans le combat syndical et politique.

Si le sport est une idée trop neuve pour les mentalités réunionnaises, reste

²²*Sporting* cesse de paraître pendant un an. Son tirage est interrompu le 31 mars 1927. Ce journal sans soutien financier ne survit que grâce aux abonnés. Leur désaffection occasionne sa disparition.

²³Agénor E.D. "Les jeux sportifs de 1929.", *Sporting*, samedi 2 février 1929.

²⁴Agénor E.D. "Au conseil général", *Sporting*, samedi 8 décembre 1928.

²⁵Eugène Dutremblay Agénor ne signe quasiment jamais les articles de son nom. Il utilise de nombreux pseudonymes. Il est en réalité l'unique journaliste du *Sporting*. Fonctionnaire de l'Etat, il ne peut cumuler la fonction publique et le journalisme. Il sera à maintes reprises inquiété.

l'association. Cette dimension de la vie collective constitue une fois encore la clé de l'itinéraire d'Agénor.

Devant les difficultés matérielles et administratives qui frappent les fonctionnaires de la Colonie: salaires dérisoires, cherté de la vie, charges de famille, mais aussi fantaisie des nominations, favoritisme politique.....une solution se dessine: fédérer les forces vives pour sauvegarder la liberté et la dignité des personnels. Investi de la mission essentielle de défense des droits de l'homme, l'itinéraire d'Agénor superpose étroitement trois personnalités:

-Le ligueur dans la continuité de ses options pour la Ligue de l'enseignement et le franc-maçon,

-Le syndicaliste et le mutualiste,

-l'homme politique.

Cet engagement total vise en premier lieu le régime colonial, arbitraire et liberticide. Le portrait d'Eugène Dutremblay Agénor ainsi brossé illustre l'histoire collective de La Réunion lors de son passage de Colonie à département. La biographie autorise en définitive la peinture de la condition humaine dans sa diversité, expérimentant le temps comme épreuve de la vie.

Cet homme discret, passionnément épris de son île, revendique pour ses concitoyens les valeurs de la République française.

Le militantisme associatif conduit Eugène Dutremblay Agénor à tester successivement l'efficacité de l'école, du sport, du syndicat puis de la politique pour renverser l'ordre colonial. Car le projet "révolutionnaire" auquel il consacre sa vie ne repose sur rien de moins que la construction d'une société laïque, faite de tolérance: "*laisser place à toutes les opinions pourvu qu'elles s'expriment avec vérité*"²⁶, et respectueuse des droits de l'homme quelque soient leur race, leur sexe, leur catégorie sociale.

A cette étude biographique, singulière par définition, devraient s'en superposer d'autres, soulignant la place du sport dans le projet social et politique des élites vers la décolonisation. Pour généraliser nos conclusions, il convient de glisser de la biographie, vers des biographies, et/ou vers des études prosopographiques des dirigeants du milieu sportif.

²⁶ *Sporting*, samedi 2 février 1929.

Nous avons en projet la réalisation d'une étude prosopographique des instituteurs de l'entre-deux-guerres: Simon Lucas, Benjamin Hoareau, Olivier Payet, Marimoutou André, Raymond Mondon..... en collaboration avec Paule Fioux, Maître de conférences en lettres à L'Université de La Réunion, et auteur d'un ouvrage, tout récemment publié aux éditions Karthala: *L'école à l'île de La Réunion entre les deux guerres*, 1999.

Au delà des hommes et de leurs itinéraires, certaines structures devraient éclairer le processus de décolonisation, pendant la période de l'entre-deux-guerres.

A l'articulation des milieux éducatif, sportif, associatif, mais aussi syndical et politique, la ligue de l'enseignement et son implantation à La Réunion constitue un sujet heuristique. Caractérisée par des émanations dans les milieux scolaires et sportifs grâce aux organismes tels que la F.O.L. (Fédération des Oeuvres Laïques), l'U.F.O.L.E.P. (Union fédérale des Oeuvres Laïques et de l'Education Physique) et l'U.S.E.P. (Union Sportive de L'enseignement du Premier Degré), avec de forts retentissements dans la vie sportive et culturelle des jeunes enfants (les seuls à être réellement scolarisés dans la période post-départementale ou coloniale), ces structures méritent une attention particulière.

Une étudiante en histoire contemporaine, SEVILLA Nathalie²⁷: s'est livrée en 1998-1999, sous la direction du Professeur Edmond Maestri à un travail de recherche sur ces structures à La Réunion dans le cadre du D.E.A. en histoire contemporaine. J'assurais sur ce thème le suivi de l'étudiante en co-direction. Son mémoire de D.E.A., intitulé: " La Fédération des Oeuvres Laïques et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré: vecteurs des valeurs républicaines à La Réunion 1949-1990." s'est inscrit pleinement au sein de la problématique " sport et décolonisation " que nous développons.

" L'intérêt de cette étude me paraît être le regard neuf qu'elle peut apporter sur les acteurs mêmes de la " décolonisation " dans la période départementale, en l'occurrence des acteurs militant pour les projets et la réalisation d'une société réunionnaise plus juste et plus égalitaire, des acteurs tentant de la débarrasser de son héritage colonial. En effet, il n'est pas suffisant de décréter le statut départemental de

La Réunion pour transformer les réalités de la colonie. Les mentalités, les habitudes, les inégalités ne s'effacent pas avec la seule promulgation de textes. D'un point de vue plus général, il s'agit d'une étude sur la diffusion des valeurs républicaines et laïques dans le cadre de la décolonisation. "

L'une des qualités essentielles de ce mémoire est de nous éclairer sur l'évolution de ces deux structures sur une période de quarante ans. La périodisation met en relief les périodes d'émergence, de crise et de mise en sommeil, puis de ré-impulsion. Nous apprenons beaucoup sur les conditions de leur naissance- processus d'importation du national vers le local, sans lien avec la base des pratiquants ou militants- dans le contexte de décolonisation, sur les acteurs de ces associations militantes et leur lien étroit avec les milieux syndicaux (S.N.I.) et politiques (Parti communiste et parti socialiste), sur l'action réciproque de la F.O.L. sur l'U.S.E.P. et réciproquement (en fonction des périodes), sur la question de la " fonctionnarisation " d'une association d'Etat (militante) et de ses dérives.....Mais notre curiosité est encore plus aiguisée sur les relations existant entre les partis politiques et les associations de jeunesse, notamment sur les rapports des partis communiste et socialiste à La Réunion en cette période charnière de décolonisation. Cette réflexion pourrait s'articuler avec une étude du personnel politique P.S-P.C.R. à la Réunion au moment de la décolonisation.

Pendant la période coloniale, le sport constitue l'apanage de la bourgeoisie locale. Il convient néanmoins de s'interroger sur " l'avènement des loisirs à La Réunion (1880-1939)" dans cette société insulaire qui répercute avec quelques décalages la mode anglophile. C'est l'objet du travail de D.E.A. en histoire contemporaine engagé par Sébastien Perrot²⁸, sous la direction d'Edmond Maestri, et avec ma collaboration en co-direction.

Le projet vise à suivre " *l'invention des manières de se représenter, d'utiliser ou simplement de vivre une gamme de temps disponible*²⁹ ", peu à peu insérés au

²⁷ Sevilla Nathalie est enseignante d'E.P.S. agrégée.

²⁸ Sébastien Perrot est enseignant d'E.P.S. agrégé.

²⁹ Corbin A, " L'avènement des loisirs ", dans Corbin A (sous la direction de) *L'avènement des loisirs*, Paris, Aubier, 1995, p.9.

coeur des rythmes temporels de la vie coloniale. Quels sont les divertissements qui apparaissent à la fin du XIXème siècle dans la colonie? Quelle est la place du champ de course dans l'espace social local? Dans quel cadre se développent les pratiques sportives? Comment, selon quelles stratégies sociales se distribue le temps libre.

Autour de ces questionnements, la recherche de Sébastien Perrot contribue à une meilleure connaissance de la société coloniale et des résistances qu'elle génère. Le loisir est aussi un terrain de lutte sociale suggérant son contrôle et sa maîtrise.

Nous pensons que la période de Vichy, dans la Colonie sollicite également une réflexion particulière. Caractérisée par un temps court et original (1939-1942), cette période a certainement exacerbé les sentiments d'injustice et d'arbitraire ressentis par la population locale, accélérant de fait les procédures de décolonisation à la libération du territoire. Il convient de vérifier au delà des limites hexagonales la place accordée au contrôle de la jeunesse, à l'utilisation du sport au service du projet politique du gouvernement de Vichy. Nous préparons une étude sur ce thème dans le cadre du colloque organisé les 2, 3 et 4 novembre 2000 à Lyon (9ème carrefour d'histoire du sport) et patronné par le Professeur Pierre Arnaud, de l'Université de Lyon 1. La communication s'intitule : " Jeunesse et Sport à La Réunion (1939-1942) ".

B)-"1946, La Réunion département français"³⁰

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'île de La Réunion connaît une situation économique catastrophique.

La guerre a entraîné la rupture des communications maritimes et les conditions de vie de la population sont particulièrement pénibles. Comme l'écrit Sonia Chane-Kune, "*Chiffres et bilans terrifiants, traduisent mal la misère et le désarroi de l'immense majorité des habitants*".³¹

L'arrêté du gouverneur Aubert (2 septembre 1941), qui instituait une carte d'alimentation avec tickets de rationnement (riz, maïs) est maintenu jusqu'en 1950. En 1943, La Réunion (225.000 habitants) avait évité la famine grâce à l'arrivée de plusieurs milliers de tonnes de riz et de légumes.

³⁰ Nous reprenons ici le titre du Colloque organisé par l'Université de La Réunion en 1996.

³¹ Chane-Kune S, *Aux origines de l'identité réunionnaise*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.195.

En 1946, le trafic maritime à La Réunion est encore bien en deçà de la situation de 1939 (131 navires en 1939, 56 en 1946). La quantité de marchandises débarquées sur l'île est inférieure de plus de 60% à la situation d'avant-guerre³². En 1946, le manioc est encore, et pour plusieurs années, la nourriture de base de l'immense majorité de la population réunionnaise. Globalement, la pénurie caractérise l'économie de l'île. L'agriculture se trouve dans une situation désespérée. A titre d'exemple, la production sucrière passe entre 1940 et 1945 de 11.000 tonnes à 12.000 tonnes. Le même bilan peut être dressé pour la production de la vanille, du vétiver ou du géranium³³.

*"L'après-guerre est pénible. Dans beaucoup de familles, la misère est grande. On ne le crie pas sur les toits, évidemment, mais que de souffrances à soulager si on la connaissait. Tout est à un prix excessif au marché mais les vendeurs nous disent: "Nous aussi y paie cher et puis le droit carreau l'a augmenté". Depuis trois semaines, il n'y a plus ni boeuf, ni porc, quant aux poulets, ils ont disparu de la circulation"*³⁴.

Ces conditions de vie extrêmement difficiles se doublent d'un mal, le paludisme, qui frappe les plus humbles. La distribution depuis 1934 de cachets de quinine gratuitement n'a pas encore permis d'éradiquer cette maladie.

Au lendemain de la guerre, les infrastructures de l'île sont aussi dans un état pitoyable, qu'il s'agisse des installations hydrauliques et thermiques ou du réseau routier (sur près de 350 kilomètres de routes nationales, seuls quarante sont bitumés).

La situation dramatique de l'île est le thème central d'une vie politique renaissante. Le débat porte principalement sur les effets bénéfiques d'une modification du statut administratif de La Réunion. L'organisation administrative de la Colonie date de plus d'un siècle (1825) et apparaît bien anachronique au regard des exigences de l'heure.

*"Sauver l'île au sens propre du mot ne pouvait résulter que d'une volonté politique....Il fallait doter l'île d'institutions modernes, faire disparaître les dernières séquelles matérielles et morales du travail servile ou semi-servile, repenser le système économique, redonner vigueur physique et morale à toute une population, en un mot repenser l'île dans une autre optique que celle de la colonisation"*³⁵.

La question de la départementalisation est de nouveau au centre des débats politiques. En fait, nous retrouvons en 1945 une idée soulevée depuis la Révolution Française. Au

³²Voir sur ces points, le mémoire de Jouanen C, "Aspects économiques et socio-économiques à La Réunion au cours de la Seconde guerre mondiale.", mémoire de maîtrise de l'Université de La Réunion, 1989.

³³Sur ces productions voir l'ouvrage réalisé par le Conseil Général en 1986, *La Réunion se souvient, La vie à La Réunion de 1900 à nos jours*, p. 45-48.

³⁴*Le Peuple*, 22.01.1946.

³⁵Scherer A, *La Réunion.*, Paris, P.U.F.-Que sais-je, 1996 (réédition), p. 93.

cours du XIX^{ème} siècle, cette volonté de changer le statut de l'île a souvent été évoquée (Seconde République, Troisième République).

Edmond Maestri précise:

*"A La Réunion, on l'avait évoquée (la départementalisation) sous la Révolution, en 1919 et en 1936. En France, on y avait pensé autour de 1890, au moment où se constituait le Second Empire colonial, sans doute pour éviter que les Vieilles Colonies en se fondant avec les nouvelles dans un même ministère ne s'y perdissent."*³⁶

Dans les dernières années de la Troisième République plusieurs mouvements (politiques et syndicaux) proches de la gauche ont exigé une départementalisation des quatre vieilles colonies (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion). Il faut noter dans ce combat le rôle essentiel de la Ligue des Droits de l'Homme³⁷.

En 1945, nous assistons donc à une renaissance de ce débat dans lequel se trouvent liées départementalisation et assimilation. Ce lien particulièrement fort, tissé depuis des décennies, unissant La Réunion à la Métropole est mis en avant par les artisans de la départementalisation.

*"Depuis 1935, la formule "La Réunion département français" inscrite sur les banderoles lors des manifestations ouvrières clamait la confiance de nos compatriotes en cette démocratie française à l'écart de laquelle ils étaient tenus.....Nous tenons à dire que nous ne connaissons pas les profondes différences qui existeraient entre nos populations et celle de la métropole. Il n'y a en effet chez nous aucun problème d'ordre linguistique, culturel et national".*³⁸

La loi du 19 mars 1946, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, proclame que les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française sont érigées en départements français³⁹.

*"En 1946, le projet satisfait la Métropole car celle-ci le considérait comme l'aboutissement d'une assimilation entreprise depuis 1848 dans les Vieilles Colonies, et souhaitée mais jamais concrétisée pour les territoires nouveaux. Cette assimilation que l'on avait un peu perdue de vue au tournant des années 20 mais que l'on affirmait toujours comme un idéal momentanément inaccessible, était surtout perçue comme conforme à la générosité et à la grandeur de la France de 1789".*⁴⁰

³⁶Maestri E, *Les îles du Sud-ouest de l'océan Indien et La France de 1815 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.80.

³⁷Sur les débats passionnés liés à la question du statut (le problème de l'assimilation, la part d'autonomie des élus locaux dans la gestion), voir le chapitre "Premiers combats" dans Eve P, *De La Réunion coloniale au département, La concrétisation d'un désir*, St Denis de La Réunion, Graphica, 1996, p.13-26.

³⁸Extrait du discours de Léon de Lepervanche cité par Scherer A, op. cit., p. 95.

³⁹Sur ce thème (1946, La Réunion département), l'Université de La Réunion a organisé les 4, 5 et 6 décembre 1996 un Colloque International.

⁴⁰Maestri E, op. cit., p. 80-81.

Cette modification du statut de la Colonie est amplement l'oeuvre de deux hommes Léon de Lepervanche et Raymond Vergès.

Léon de Lepervanche (1907-1961), membre de la Ligue des Droits de l'Homme et Raymond Vergès (1882-1957)⁴¹, docteur à Hell-Bourg, puis à St André, sont les principaux animateurs du Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale (C.R.A.D.S.), organisation proche des idées du P.C.F., qui domine la vie politique dans les années 1945-1946.

*"En mars 1945, sous la direction du Docteur Vergès, la création du comité républicain d'action démocratique et sociale (C.R.A.D.S.) se réalisa, la naissance du mouvement répondant au besoin d'appliquer un vaste programme de construction. La création du C.R.A.D.S. était liée à la nécessité de désigner des candidats aux prochaines élections municipales. S'appuyant sur la classe laborieuse de l'île, le mouvement s'ouvrait à tous les républicains en leur demandant de s'unir à la classe ouvrière systématiquement écartée des assemblées élues jusqu'ici. Le comité devint un organe d'éducation civique de la masse et donnait toutes les instructions pour l'exercice du droit de vote"*⁴²

Cet ascendant du C.R.A.D.S. se traduit lors des élections municipales de mai 1945 par un succès remarquable dans douze cités de La Réunion. Au soir du second tour (27 mai), le Docteur Vergès devient maire de Saint-Denis et Léon de Lepervanche premier magistrat de la ville du Port.

"La conquête de douze communes sur vingt-trois sonne le réveil de La Réunion et son entrée dans la voie du progrès. Nous prenons l'engagement de travailler à notre place dans l'Empire, à la prospérité de la France et à sa grandeur." (Raymond Vergès)⁴³

Le succès communiste se confirme lors des élections législatives d'octobre 1945. Raymond Vergès et Léon de Lepervanche sont élus députés à l'Assemblée nationale constituante. Ils s'inscrivent au groupe communiste, première force parlementaire avec 151 membres. Ils se retrouvent aux côtés d'Aimé Césaire et de Gaston Monnerville avec lesquels ils travaillent en vue de la départementalisation. En moins de six mois, ils parviennent dans une assemblée largement dominée par la gauche (communiste et socialiste) à faire avancer l'idée d'une réforme du statut colonial. Le 19 mars 1946, comme nous l'avons déjà évoqué, une proposition de loi publiée au *Journal Officiel* fait de La Réunion (et des trois autres vieilles colonies) un département

⁴¹Sur l'itinéraire de ce personnage essentiel de la vie politique réunionnaise, lire la biographie de Lauvernier Chantal, Raymond Vergès 1882-1957, Montligeon, I.S.B.N., 1994.

⁴²Ibid, p.288.

⁴³Ibid p. 291.

français. Le bi-hedomadaire des communistes réunionnais, *Témoignages*, souligne l'engagement des deux parlementaires communistes et titre plusieurs semaines après ce vote⁴⁴:

LA RÉUNION
DÉPARTEMENT FRANCAIS
c'est bien du beau
"TRAVAIL COMMUNISTE"

Il faut bien mesurer la force du cadre, mais plus encore du contenu de ce texte de loi, qui doit, s'il est effectivement appliqué, apporter un réel bouleversement dans l'île. Rappelons ici les articles deux et trois de cette loi.

Article deux:

Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine qui ne sont pas actuellement appliqués à cette colonie feront, dans un délai de trois mois, l'objet d'un décret d'application à ce nouveau département français.

Article trois:

Dès la promulgation de la présente loi, toutes les lois et décrets édictées pour la métropole seront automatiquement appliquées à ce nouveau département, sauf dispositions contraires insérées dans le texte.

Même si l'annonce du vote de cette loi ne suscite pas une vague d'enthousiasme dans toute l'île⁴⁵, il est clair que la départementalisation apparaît comme un moyen d'améliorer la situation de la population. Les déceptions et les contestations futures doivent d'ailleurs se mesurer et se lire à l'aune des espérances nées avec ce changement de statut, qui donne en principe "au nouveau département" les mêmes droits et devoirs que n'importe quel département français. Mais, comment ne pas noter que l'indication restrictive ("sauf dispositions contraires") va s'appliquer pendant la période étudiée (et au-delà) sur plusieurs mesures gouvernementales et mettre en évidence les spécificités de ce département créé en mars 1946. La question de la départementalisation ou plus justement de "l'assimilation" devient le thème crucial des débats pendant de nombreuses années.

⁴⁴*Témoignages*, 19.12.1947.

⁴⁵Comme le note Eve P: "les clivages politiques sont tels à La Réunion, que ce vote n'est pas applaudi par tous les Réunionnais", dans Eve P, *De La Réunion coloniale au département, La concrétisation d'un désir*, St Denis de La Réunion, Graphica, 1996, p.13-26.

Dans les faits, La Réunion ne connaît que très lentement les effets de la départementalisation. Le titre d'une série d'articles rédigés par André Blanchet, envoyé spécial du *Monde*⁴⁶: "*Un département abandonné*" exprime bien le sentiment dominant ressenti par la population et les élus locaux.

La France métropolitaine a de toute évidence d'autres priorités. Le gouvernement français doit faire face au plus pressé et la situation de l'île de La Réunion passe après les problèmes constitutionnels, la loi sur le statut de la fonction publique, le plan sur la sécurité sociale ou les mouvements de grèves de l'usine Renault. Très concrètement, il faut attendre le 20 juillet 1947 pour qu'un préfet soit nommé et remplace le gouverneur. Paul Demange, ancien préfet de la Seine et Marne, succède le 15 août 1947 (soit plus de 16 mois après la loi sur la départementalisation) au gouverneur Capagorry.

Oui, il faut patienter encore de nombreuses années avant que, pour reprendre une expression souvent usitée, la "belle fille" qu'est l'île de La Réunion perde une partie de ses haillons. A la fin des années 1940, La Réunion demeure dans une situation précaire et les infrastructures dans un état de vétusté remarquable:

*"Dans un inventaire des départements français la Réunion apparaîtrait comme un des plus pauvres"*⁴⁷.

C)-Les effets de la départementalisation, la vie sportive associative à La Réunion dans les années 50.

Dans le cadre du colloque international, organisé par l'Université de La Réunion à l'occasion du cinquantenaire de la départementalisation: "1946: La Réunion, Département" (6-10 dec 1996), nous avons souhaité approfondir l'étude des effets de la départementalisation au sein de la vie sportive locale. Cet article⁴⁸:

"La vie sportive associative à La Réunion: les effets de la départementalisation (1946-1958)", dans Maestri E (sous la direction de), *1946-La Réunion, Département-*

⁴⁶*Le Monde*, 23-28.01.1949.

⁴⁷*Le Monde*, du 23-24.01.1949.

⁴⁸ Combeau-Mari E, "La vie sportive associative à La Réunion: les effets de la départementalisation (1946-1958)", dans Maestri E (sous la direction de), *1946-La Réunion, Département, Actes du colloque réalisé du 6 au 10 dec à L'Université de La Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Regards sur La Réunion contemporaine, Actes du colloque réalisé du 6 au 10 dec à L'Université de La Réunion, Paris, L'Harmattan-Université de La Réunion, 1999.

s'attache à montrer l'étonnante continuité des modalités de pratique associative et sportive avec la période coloniale, en dépit de la proclamation de la loi de départementalisation. Le retard déjà accumulé par la Colonie dans le domaine sportif se creuse considérablement avec une France métropolitaine, qui perçoit dès la Libération outre les vertus "régénératrices" du sport, sa valeur en tant qu'"investissement économique, destiné à créer, puis entretenir la force de travail."⁴⁹

La première décennie de la départementalisation subit non seulement les effets de la colonisation évidents dans un processus évolutif, mais sa force de résistance au changement social, notamment au processus de démocratisation. La départementalisation proclame la reconnaissance à part entière des Réunionnais dans les différents domaines de la vie économique, sociale, scolaire, culturelle.....

Ainsi, il nous avait semblé pertinent d'examiner pour ces années de transition au travers du mouvement sportif associatif, les phénomènes de sociabilité qui s'expriment dans la société réunionnaise. Nous avons utilisé comme cadre théorique les travaux de Maurice Agulhon⁵⁰.

*" La densité et la vitalité des groupes sociaux organisés, quels qu'ils fussent d'ailleurs, bourgeois et populaires, laïques ou religieux, étaient censés exprimer au plus haut degré l'aptitude générale d'une population à vivre intensément les relations publiques (sociabilité). "*⁵¹

L'analyse de la vie associative, plus précisément sa vitalité est un bon indicateur de l'évolution sociale du nouveau département. Nous nous étions appuyés sur l'analyse de quelques indicateurs afin d'étayer la démonstration.

Le premier constat tient à la réelle confidentialité, voire régression de la vie sportive au lendemain de la départementalisation.

⁴⁹ Amar M, *Nés pour courir, Sport, pouvoirs et rebellions 1944-1958*, Grenoble, P.U.G., 1987.

⁵⁰ Agulhon M, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Cahier des annales, Colin, 1977.

⁵¹ Ibid., p.7.

Le second prend en compte les modalités de diffusion du sport et les formes de sociabilité qu'il développe.

Le troisième s'intéresse aux agents de la diffusion du mouvement sportif.

Nous avons dégagé quelques conclusions essentielles.

Les années 50 à La Réunion ne brillent pas par la vitalité de la vie sportive associative. La confidentialité des sociétés sportives et des pratiquants le confirme. Le contexte particulièrement difficile l'explique pour partie. La continuité des modalités de pratique avec la période coloniale est frappante. Non pas que l'existence de " cercles ", - "il s'agit en principe d'une association d'hommes organisés pour pratiquer en commun une activité désintéressée (non lucrative) ou même vivre en commun la non-activité ou loisir."⁵² -réservés aux notables soit spécifique à La Réunion, ou aux années 50. De nombreux auteurs⁵³ soulignent la fonction distinctive du sport au travers du choix des activités et des modalités de pratique. Mais, l'originalité réside dans le bi-partisme des formes de la sociabilité sportive sur le nouveau département: schématiquement le " cercle " pour l'élite notable ou la " fête " pour l'immense majorité de la population.

L'association, lieu de rencontre et de groupement, lieu d'échanges, espace de liberté constitue nécessairement une menace potentielle dans une société fondamentalement inégalitaire.

*" Quoiqu'il en soit de la variété des justifications, rien ne sera plus vivace que cette vigilance inquiète des gouvernements à l'égard des associations. "*⁵⁴

L'association dans ses caractéristiques modernes, n'est pas encore intégrée à la vie sociale et ne permet pas le groupement des pratiquants, selon des formes relevant de la démocratie.

Ce constat est à relier aux persistances d'une société coloniale dont l'organisation est fondée sur des clivages sociaux profonds et discriminatifs.

La volonté progressive d'impulser des politiques sportives devient perceptible pendant cette période des années 50. Dominant dans ces politiques les actions du service de la Jeunesse et des Sports, relayée très nettement par les fonctionnaires de

⁵² Ibid

⁵³ Pociello C, *Sport et société*, Paris, Vigot, 1981.

⁵⁴ Agulhon M, *op. cit.*, p.66.

l'Etat chargés d'enseignement sportif: les enseignants d'E.P.S. et les instituteurs. Il faut donc remarquer d'entrée l'action forte de l'Etat français pour promouvoir, mais aussi contrôler le développement sportif associatif.

En définitive, tout semble se passer comme si le développement spontané et vivace de la vie associative dans une possession lointaine, tout juste proclamée " département " pouvait brutalement devenir anarchique et menacer l'ordre établi.

Les débuts hésitants des " politiques sportives " à La Réunion traduisent pour part ces réticences au développement sportif associatif. Les représentants de l'Etat français doivent d'une part contrôler la vie associative, d'autre part conforter l'appartenance du nouveau département à la République en transmettant ses valeurs.

Dans cet ensemble, nous appuyant sur l'exemple du football, activité la plus populaire et la plus développée au lendemain de la départementalisation, nous avons souhaité montrer les lentes procédures de démocratisation de l'activité et les multiples résistances héritées du modèle colonial. C'est l'objet de la communication réalisée lors du colloque organisé par L'A.C.A.P.S. à Marseille en octobre 1997, et publiée dans la *revue sciences et motricité* en 1998.

Combeau-Mari E, " Du football colonial au football réunionnais (1946-1970) ", dans *Revue scientifique de l'A.C.A.P.S., Science et motricité n°35-36, 1998.*

Au lendemain de la guerre, et malgré la proclamation de la départementalisation en 1946, le football réunionnais reste empreint de sa tradition coloniale. Le football est tout à la fois une activité encore réservée à l'élite sociale du nouveau département et le support essentiel d'une pratique omnisports et festive. Paradoxalement le football réunionnais ne retrouve pas la vitalité qui le caractérisait dans l'entre-deux-guerres. C'est donc à une véritable récession de la vie footballistique que nous assistons dans les années 50. Qui plus est, la fréquentation des clubs de football est essentiellement élitiste.

Il devient alors intéressant d'observer le temps court qui permet le passage du football colonial au football réunionnais. Les années 60 marquent pour le football local le temps de sa maturité, caractérisé par un processus inéluctable de démocratisation. Ainsi nous assistons successivement à un phénomène de

massification, puis de rajeunissement de ses effectifs créant une réelle démocratisation de la pratique. C'est l'objet de notre première partie. Pour autant, ces transformations ne se déroulent pas de manière linéaire. Elles se heurtent à de multiples difficultés qui trahissent la persistance, voire la résistance d'un modèle hérité du passé colonial. Nous le montrons dans un deuxième temps.

Le football s'impose donc comme le sport-roi à La Réunion au tournant des années 60. Activité du plus grand nombre, le football réussit le pari de la démocratisation malgré les obstacles multiples qui s'élèvent devant lui. Prenant le contre-pied des institutions qui lui sont le plus hostiles: l'enseignement du second degré et le service de la Jeunesse et des Sports, le football conquiert les catégories les plus jeunes de la population réunionnaise par le biais du sport scolaire et des centres d'activités physiques et d'initiation sportive.

Le processus de démocratisation s'inscrit de plain-pied dans la nouvelle donne départementale, tournant le dos au sport colonial.

III. Vers la départementalisation: les années 60 à La Réunion

Nous avons souligné dans le cadre de la thèse de doctorat que les années 60 constituent à La Réunion un temps fort de transformation sociale. En un temps très court, la société réunionnaise subit des mutations radicales de ses modes de vie. La Réunion accède au véritable statut départemental.

“ On est passé d'une société à une autre. On a connu la tinette dans la cour et on est passé à la chasse d'eau; on a connu les chemins empierrés et les routes asphaltées transformées en quatre voies; les charrettes à boeufs et les voitures; on a connu le portage de l'eau et la douche; l'éclairage à la chandelle et l'électroménager. ”¹

La Réunion a basculé en une dizaine d'années du “ sous-développement ” à la société de consommation. Cette mutation culturelle, sociale, économique touche tous les secteurs de la vie quotidienne. Les transformations sont spectaculaires.

“ Or, il faut réguler cela: ingurgiter, assimiler.....D'où des problèmes multiples de mentalités, de moyens, d'encadrement, de structures, d'équipements..... ”²

Nous avons accordé à ce temps particulier de l'histoire réunionnaise une place importante dans nos travaux, car il présente une unité simultanément locale et nationale mettant en scène des personnalités décisives tant dans l'histoire politique

¹ Entretien avec Axel Royé, Conseiller Technique Régional de football à La Réunion, le 15 juin 1995.

² Ibid.

que sportive. En effet, Michel Debré est élu Député de la première circonscription de La Réunion en 1963; Maurice Herzog est le premier " Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports " à pouvoir définir une politique d'éducation physique et des sports nationale solide et assortie de moyens conséquents. La durée³ de son mandat : sept ans (de 1959 à 1966) conditionne l'efficacité de son action. Au risque de schématiser, nous pourrions dire qu'il s'agit de mesurer à La Réunion les effets des politiques conjointes menées par Michel Debré et Maurice Herzog.

A partir des réflexions menées initialement, nous avons approfondi quelques thèmes d'étude qui ont donné lieu à communications dans des colloques ou bien à des publications dans des revues à comité de lecture. Nous avons focalisé notre analyse sur quatre axes de recherche complémentaires:

- L'école réunionnaise et sa démocratisation au tournant des années 60.
- La place de l'E.P.S., discipline d'enseignement au sein de l'école.
- le mouvement sportif associatif et ses mécanismes de diffusion.
- la question des équipements sportifs.

A)-L'école réunionnaise et sa démocratisation au tournant des années 60.

La réflexion sur les politiques scolaires conduites à La Réunion pendant les années 60 a donné lieu à deux publications.

La première: "Des progrès surtout quantitatifs." dans *Les cahiers pédagogiques*, I.N.R.P. (Dossier l'école dans les D.O.M.-T.O.M.) n°355, 1997. s'inscrit dans le cadre d'un travail collectif réalisé à la demande des " Cahiers pédagogiques " en vue de la rédaction d'un numéro spécial dossier: l'école dans les D.O.M-T.O.M. Il s'agissait dans ce numéro spécial, au delà des clichés de donner aux lecteurs quelques éléments d'information sur le système éducatif de ces régions françaises si mal connues.

Comment le système éducatif fonctionne-t-il dans ces régions d'outre-mer? Qui sont les enseignants? Que deviennent les élèves? Quelles langues y sont enseignées? Quelle est la place du créole? Comment sont prises en compte les réalités locales?.....

³ Avec une action menée sur 7 ans, M. Herzog est aujourd'hui le " ministre de la Jeunesse et des Sports " le plus stable.

Nous avons donc travaillé à La Réunion dans une équipe constituée d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, fédérée par M. Chatillon Jean , enseignant à l'I.U.F.M. de La Réunion. Ce travail collectif a pu être diffusé au niveau local dans le cadre d'une conférence parrainée par le Conseil Général de La Réunion: " L'école à La Réunion: de la colonie à la décentralisation " qui se déroulait le 23 juin 1999.

Nous avons centré notre étude sur la question incontournable de la " fréquentation scolaire " . Nous montrons notamment que les progrès considérables réalisés dans le système scolaire réunionnais au tournant des années 60 se limitent en réalité essentiellement à l'accueil des élèves et à l'application de la loi⁴ relative à " l'obligation scolaire " qui permet de lutter contre l'illettrisme⁵. Si progrès de la scolarisation il y a au tournant des années 60 dans l'école réunionnaise, au regard des chiffres officiels avancés dans les bulletins départementaux de l'enseignement, il convient néanmoins de relativiser le phénomène de scolarisation et de le rapporter aux réalités de la vie quotidienne de nombre d'écoliers: misère des familles, aide aux travaux agricoles et ménagers, coutume du portage de l'eau, longueur et difficulté des parcours, situation des locaux scolaires, classes dites de mi-temps, effectifs pléthoriques.....

Il faut alors constater que la relative amélioration des conditions de travail (plus de locaux scolaires, plus de maîtres), mais surtout l'action vivifiante des cantines scolaires permettent de noter sur les routes, dans les chemins, dans les champs auprès des cases, autour des fontaines moins de jeunes aux heures scolaires.

Cet article s'attache à montrer que l'effort volontariste de scolarisation réalisé à La Réunion au cours des années 60 a surtout contribué à transformer les mentalités des familles dans leur rapport à l'école laïque et obligatoire. Mais compte tenu des retards accumulés, n'était-ce pas là l'essentiel?

La seconde publication:

" Réflexions sur la démocratisation de l'enseignement: analyse des politiques scolaires à La Réunion au tournant des années 60 " dans *Revue française d'histoire*

⁴ Loi Ferry du 23 mars 1882.

⁵ 50% de la population est illettrée en 1961.

d'outre-mer n°317, 1997. est également le fruit d'un travail collectif, puisqu'elle est rédigée en collaboration avec Yvan Combeau.

Cet article met en perspective l'explosion des politiques scolaires au tournant des années 60 à La Réunion dans l'ensemble plus vaste des transformations du système éducatif français survenues sous la période gaullienne.

*"La réalité d'une politique gaullienne dans le domaine éducatif n'est pas à démontrer tant la liste des mesures qui jalonnent la période l'impose: prolongation de la scolarité obligatoire et création d'un cycle d'observation (réforme Berthoin, 6 janvier 1959); création des collèges d'enseignement secondaire (C.E.S) à côté des collèges d'enseignement général (C.E.G), et report à la fin de la troisième des orientations décisives (.....); autant de décisions qui remodelent l'ensemble de notre système éducatif et qui attestent la réalité et l'ampleur de la politique conduite par le Général en ce domaine."*⁶

Cette réalité est soulignée par de nombreux auteurs. La politique gaullienne d'éducation constitue un des rares cas historiques⁷ pour lequel il est possible de retracer pas à pas le cheminement et les raisons des décisions.

De fait, la politique gaullienne de l'éducation tranche avec l'indécision et l'instabilité caractéristique de la quatrième République dans ce domaine. Cette dernière abandonne quatorze projets de réforme⁸ en douze ans. La politique scolaire repose sur un principe central: sélectionner des élites sur une base démocratique. La conception pyramidale du recrutement scolaire impose d'élargir la base, donc d'ouvrir largement l'accès au premier cycle du second degré. Simultanément la démocratisation doit s'accompagner d'une sélection pour éviter la submersion du baccalauréat et des facultés par des étudiants incapables de profiter d'études aussi avancées.

Mais, l'observation de la transformation du système éducatif français au tournant des années 60 reste globale, générale et nationale. Elle n'envisage pas les disparités départementales, les spécificités locales. Nous souhaitons vérifier la réalité de cette

⁶Prost A, *Education, société et politiques, une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours.*, Paris, Seuil, 1992, p. 98.

⁷Dans le cadre de la préparation du colloque du Centenaire (1990), l'Institut Charles-de-Gaulle a organisé plusieurs groupes de travail, dont l'un s'est intéressé à la politique éducative. De nombreux témoins ont accepté d'apporter leur témoignage dans ce cadre, contribuant ainsi à rassembler des matériaux d'une importance capitale pour l'histoire de l'Education nationale entre 1958 et 1969. Ces témoignages et réflexions sont rassemblés dans les actes des journées internationales tenues à L'U.N.E.S.C.O (19-24 nov 1990), Institut Charles-de-Gaulle, *De Gaulle en son siècle, T3 moderniser la France*, Paris, La documentation française, Plon, 1992, pp. 585- 640.

⁸Donegani J.M, Sadoun M, "La réforme de l'enseignement secondaire en France depuis 1945, analyse d'une non-réforme", *Revue française de science politique*, décembre 1976, pp. 1125-1146; Dreyfus F.G, "Un groupe de pression en action. Les syndicats universitaires devant le projet Billères de réforme de l'enseignement (1955-1959)", *Revue française de science politique*, avril 1965, pp. 213-250.

politique scolaire à l'échelon local.

Concernant les questions éducatives⁹, La Réunion apparaît comme un département réellement atypique.

Du fait de la jeunesse de son statut tout d'abord: cette nouvelle appartenance rénove le mode de relations que La Réunion entretient avec la métropole, mais engendre des problèmes de communication de part et d'autres.

Par la jeunesse de sa population, ensuite. L'explosion démographique¹⁰ que connaît le "nouveau" département au tournant des années 60, sans commune mesure avec les phénomènes démographiques liés au baby-boom en France hexagonale, accentue les difficultés de scolarisation.

Enfin, par le retard endémique de formation¹¹, accumulé par les populations pendant la période coloniale. Ce décalage important constitue un très lourd handicap à surmonter. La population locale, peu sensibilisée à la fréquentation de l'école reste très méfiante à l'égard de la culture scolaire. La singularité de cette situation nous incite à approfondir la réflexion sur la démocratisation de l'enseignement réunionnais au lendemain de la départementalisation.

Cette forme originale de "décolonisation par assimilation" et ses conséquences méritent une attention particulière dans le domaine des politiques scolaires. Les années 60 ne constituent-elles pas en définitive le vrai tournant de la scolarisation à La Réunion et le véritable accès à la départementalisation en matière scolaire avec quinze ans de retard, voire plus sur la date officielle?

La scolarisation tout aussi spectaculaire que tardive réalisée dans l'urgence pendant les années 60 permet-elle une réelle démocratisation de l'enseignement à La Réunion?

A ce stade de la réflexion, il convient de lever certaines ambiguïtés liées au concept de "démocratisation"¹². Ce terme accepte simultanément deux sens

⁹Les travaux portant sur l'analyse du système éducatif réunionnais sont peu nombreux. Un rapide tour d'horizon bibliographique sur la question en souligne les limites. L'étude de l'enseignement à La Réunion est abordée dans l'article de Guy Lombard, "L'enseignement à La Réunion: pistes de recherche.", paru dans *les Actes de la table ronde de l'A.H.I.O.I* (St Denis, 1982, pp. 363-373). Cet article dégage à la fois des pistes de recherche sur l'enseignement au XIXème et XXème siècle à La Réunion et oriente sur les liasses à consulter aux archives départementales. L'auteur met en relief la richesse des sources et insiste aussi sur l'étendue du travail. Trop peu d'études se sont véritablement consacrées à cette question. Dans son histoire abrégée, P. Eve situe bien les travaux dans ce domaine au travers de son avertissement en première page. Mais sa bibliographie porte de manière prioritaire sur l'analyse de l'enseignement à La Réunion aux XVIIIème et XIXème siècles. Les travaux concernant le XXème sont rares. Les seules références sur l'enseignement après la départementalisation (1946) se centrent sur le problème essentiel de la scolarisation de l'enfant créolophone.

¹⁰Une étude démographique portant sur cette période est menée dans Combeau-Mari E, "Les politiques d'éducation physique et des sports menées à La Réunion de 1946 à la fin des années 60. Les effets d'une départementalisation.", Thèse de doctorat de troisième cycle-Trois tomes, Lyon 1, 1996.

¹¹Ainsi dans les années 50, le niveau d'instruction de la population réunionnaise est particulièrement alarmant. En 1954, 57% de la population réunionnaise est illétrée, en 1961 50% et encore 39% en 1967, selon les sources I.N.S.E.E.

¹²Nous rejoignons ici la réflexion menée par Antoine Prost sur cette question. Prost A, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France, Tome IV, l'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981.

complémentaires: quantitatif et qualitatif. Quantitativement, la démocratisation se confond avec la croissance de l'enseignement, le développement de la scolarisation. Ainsi un certain nombre d'indicateurs¹³ mesurent la réalité objective de cet accroissement pour le département de La Réunion:

*Des indicateurs relatifs aux élèves: effectifs.

*Des indicateurs relatifs aux enseignants: effectifs, niveau de compétences.

*Des indicateurs relatifs aux résultats scolaires au regard des examens.

Nous abordons successivement chacun de ces aspects. Cette première analyse ne met en évidence cependant qu'un déplacement du niveau général de formation. Le développement de la scolarisation ne supprime pas pour autant les inégalités sociales, il les déplace seulement. D'où la nécessité de considérer la dimension qualitative du terme "démocratisation" qui renvoie à l'idée de réaliser l'égalité des chances devant l'école. La départementalisation inaugure à La Réunion la recherche de "l'égalité sociale". L'école en constitue le premier vecteur. Il convient donc ici d'envisager le terme "démocratisation" dans toutes ses dimensions et de mettre en valeur pour chacun des indicateurs la réalité de l'évolution de l'enseignement à La Réunion pendant cette révolution des années 60. L'accroissement quantitatif se double-t-il d'une égalité des chances des jeunes Réunionnais face à l'école?

Afin de répondre à l'ensemble de ce questionnement, l'article s'organise en deux parties:

-La première rappelle brièvement le contexte national en matière de politiques scolaires pendant cette période. C'est au niveau de l'hexagone que se déterminent les changements majeurs et les choix des politiques scolaires. La référence nationale permet de mesurer les décalages vécus par les départements d'outre-mer et leur place dans une politique nationale.

-La deuxième partie s'attache à repérer à l'aide des indicateurs cités précédemment la réalité de la démocratisation de l'enseignement sur un département particulier: La Réunion tant sur le plan quantitatif que qualitatif, pendant les années 60 .

¹³Sur le plan méthodologique, nous disposons aux archives départementales de documents en provenance du Vice-Rectorat: des circulaires et notes de service; De nombreux éléments de correspondance: "courriers arrivée et départ", à l'échelon local: avec la préfecture, les établissements scolaires, les inspections primaires..., des échanges avec la métropole: textes officiels, orientations nationales..., et des bulletins départementaux de l'enseignement. Nous avons consulté de manière quasi-exhaustive les bulletins départementaux de l'année scolaire 1948-1949 à l'année scolaire 1962-1963. Le tri, le prélèvement, le suivi, les recoupements de données quantitatives souvent éparées permettent de synthétiser dans un même tableau l'évolution d'un paramètre (ex: les effectifs scolaires). Mais il importe surtout de "faire parler" ces tableaux en croisant les variables (ex: effectifs et personnels) et en dégagant une dynamique évolutive. Les tableaux sont transformés en graphiques pour faciliter la lecture de ces données chiffrées (rarement

Force est de constater que les années 60 à La Réunion constituent dans le domaine éducatif une période d'explosion incomparable, soutenue par une action décisive de l'État. Cet essor est à rapporter au phénomène de scolarisation lui-même: les effectifs d'enfants scolarisés grandissent considérablement. Ce premier pas est celui du quantitatif: développement rapide et incontrôlé, accueil massif, infrastructures démesurées à l'échelle de monde insulaire, recrutement anarchique.

Les aspects plus qualitatifs du niveau de formation, des résultats scolaires, des compétences de l'encadrement s'inscrivent plus tardivement dans la continuité de cette scolarisation massive. Derrière cette massification des effectifs, la démocratisation de l'enseignement n'est pas au rendez-vous. Parce que le système scolaire accueille plus d'élèves, il nécessite pour leur permettre de réussir un volume de moyens accrus: moyens en personnels spécialisés et compétents, moyens en locaux adaptés, moyens en matériel pédagogique.....Or, comme cela a été souligné, ces dimensions qualitatives sont absentes.

Pour parfaire la dimension qualitative, il faudrait ajouter la qualité "d'adaptation" du système scolaire à la réalité réunionnaise. Mais la centralisation du système scolaire français constitue le trait dominant. L'exécutif a surtout importé une organisation éducative, des programmes, des circulaires, mieux des locaux (plans) sans se soucier de l'état des lieux, du climat, des saisons, et surtout de la population scolaire. On a en quelque sorte importé de l'échec scolaire. Les conséquences de cette scolarisation massive, réalisée dans l'urgence et parfois avec aveuglement se mesurent encore aujourd'hui au travers d'indicateurs tels que la fréquentation scolaire ou bien les résultats scolaires aux examens¹⁴, qui confèrent à La Réunion une place d'arrière-plan dans une comparaison nationale.

L'étude des politiques scolaires à La Réunion éclaire le niveau des structures éducatives. Elle ne saurait à elle seule expliquer toutes les difficultés du système éducatif réunionnais ou l'ensemble des retards accumulés. Les questions du choix des contenus d'enseignement liés aux programmes, des méthodes pédagogiques utilisées, des outils d'enseignement, de la relation pédagogique.... constituent des prolongements indispensables à cette première étape dans la compréhension du système éducatif à La Réunion pendant les années 1960.

exhaustives) souvent fastidieuses.

B)-La place de l'E.P.S., discipline d'enseignement au sein de l'école.

Cette question a donné lieu à de multiples approfondissements et à des analyses complémentaires.

Ainsi, sommes-nous intervenus dans le cadre du 119ème congrès national des sociétés historiques et scientifiques, se déroulant à Amiens, en octobre 1994 avec la communication suivante:

- "L'école, vecteur privilégié d'une culture sportive. Le cas de La Réunion, département d'outre-mer, 1958-1968." La communication fut publiée dans Arnaud P et Terret T, *Sport, éducation et art XIX°-XX°siècles*, Paris, éditions du C.T.H.S., 1996.

Nous intéressant plus directement au recrutement des enseignants d'E.P.S. sur le nouveau département de La Réunion, nous avons publié:

- "Les spécificités du recrutement des enseignants d'E.P.S. à La Réunion (1949-1969) dans *Revue S.T.A.P.S. n°39*, Février 1996.

Plus récemment, cette intense réflexion s'est matérialisée par la participation à la publication d'un ouvrage collectif, sous la direction du Professeur Pierre Arnaud. L'ambition de l'ouvrage est de construire une "histoire de l'éducation physique"¹⁵ à partir de documents et de sources diverses collectées tant en France métropolitaine que dans les départements d'outre-mer. Nous avons à notre niveau participé à l'élaboration de cette "histoire de l'éducation physique" en produisant l'article:

- "L'éducation physique à La Réunion. De la départementalisation aux années Herzog (1946-1970)" dans *Revue Spirale n°13-14*, Université Lyon 1, 1999.

Dans cet ensemble de travaux portant sur l'évolution de l'éducation physique au niveau national, et en France métropolitaine, il est intéressant d'envisager le

¹⁴Dans l'une de ses publications, "Le système éducatif en chiffres", le Rectorat de La Réunion établit le bilan de fonctionnement pour l'année scolaire 1993-1994.

¹⁵ " S'il existe de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire de l'éducation physique, bien peu de livres d'histoire de l'éducation physique sont publiés. C'est à dire des travaux et des recherches s'appuyant sur des sources d'archives, des "documents" comme disent les historiens." Arnaud P, " Introduction ", dans *Revue Spirale n°13-14*, Université Lyon 1, 1999, p.7.

développement de cet enseignement dans un contexte géographique, humain et historique particulier.

Tout comme nous montrons que les années 60 constituent pour le système éducatif à La Réunion l'accès réel à la départementalisation avec quinze ans de retard sur la date officielle, nous pensons que l'émergence de l'enseignement de l'éducation physique à La Réunion est fondamentalement liée aux effets de la politique volontariste mise en oeuvre en France métropolitaine par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports sous l'égide du gouvernement De Gaulle.

Quels sont les effets des politiques nationales sur le développement de l'éducation physique scolaire dans le second degré à La Réunion? Quels sont les décalages, les résistances observées?

Quel est le sens de l'impulsion donnée par l'Etat français en direction de l'enseignement physique et sportif dans ce département lointain?

Nous tentons de répondre à ce questionnement en privilégiant parmi les indicateurs les plus démonstratifs de la réalité locale pour cette discipline scolaire deux axes de réflexion:

- les agents de diffusion de l'E.P.S. dans le second degré: effectifs, qualification, répartition.

- Le sport scolaire: interface entre l'éducation physique et le sport civil.

La politique de recrutement en E.P.S. constitue un bon indicateur de la place réservée à la discipline au sein du système scolaire réunionnais.

Quelle est la spécificité de la politique de recrutement des enseignants d'E.P.S. menée sur le département de La Réunion de 1949 à 1969?

Quels en sont les temps forts? Quels décalages observe-t-on par rapport à la métropole? Comment les expliquer?

Nous intégrons toutes les données¹⁶ relatives aux personnels E.P.S. dans un tableau récapitulatif qui permet de mesurer l'évolution du recrutement de manière exhaustive de l'année scolaire 1952-1953 à l'année scolaire 1966-1967. Nous

¹⁶Ces données sont issues du suivi méthodique des rapports départementaux du service de la Jeunesse et des Sports, ainsi que des bulletins départementaux de l'Éducation Nationale recueillis aux archives des services rectoraux et de la Jeunesse et des Sports.

mentionnons l'année 1949¹⁷ afin de mieux percevoir l'état des lieux au lendemain de la départementalisation. Cette première étape de la recherche vise à dégager des variables signifiantes pour l'analyse de la spécificité départementale.

Elles constituent les points d'appui de notre démonstration:

*Le nombre d'enseignants renseigne d'un point de vue quantitatif sur la réalité de la politique de recrutement.

*Le niveau de qualification des enseignants recrutés rapporté à leur nombre permet une analyse plus qualitative des choix réalisés pour l'encadrement en E.P.S. outre-mer.

*Le statut des enseignants: titulaires, délégués, fixes, temporaires.... rejoint les préoccupations concernant le niveau de qualification des enseignants et explicite les priorités accordées dans une politique d'ensemble: recrutement local ou national?

*Le sexe des enseignants renvoie aux choix départementaux. Les postes d'E.P.S. étant définis "poste homme" ou "poste femme", le nombre et leur répartition indiquent assez clairement les attentes de l'institution.

L'analyse de ces variables donne lieu à discussions et interprétations.

La politique de recrutement des enseignants d'E.P.S. et l'évolution du sport scolaire permettent de percevoir la place de la discipline E.P.S. dans les établissements du second degré à La Réunion.

Enseignement insignifiant au lendemain de la départementalisation, l'éducation physique s'affirme plus nettement pendant la décennie 60. Cette émergence doit être mise à l'actif de la politique volontariste menée par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports dès 1959 en France métropolitaine. Les effets de cette politique sont sensibles à La Réunion à partir de 1963. Les moyens budgétaires, les recrutements et les subventions en matière d'équipements sportifs induisent une évolution spectaculaire de la discipline à la fin des années 60 et pendant la décennie 70. Ces efforts de l'Etat français ne parviennent pas néanmoins à rattraper le retard accumulé, particulièrement pendant la période coloniale.

¹⁷Les archives consultées sont incomplètes pour les années scolaires: 1949-1950, 1950-1951, 1951-1952. Les bulletins départementaux sont introuvables.

Le projet de promotion des pratiques corporelles, plus précisément sportives à l'école obéit à des motivations plus implicites. Le sport y est admis pour ses vertus "éducatives". Le sport est davantage toléré pour la grande leçon de morale qu'il propose, plus que pour ses manifestations bruyantes et ludiques dans une institution dont la crédibilité repose sur le sérieux. Parce que l'affrontement sportif est aussi un lieu de construction et d'expression des identités, il est pour l'école réunionnaise un outil indispensable à la reconnaissance nationale.

*"La France, ça s'apprend à l'école." "Dès l'origine, l'école s'affirme indissociable de la République. La question centrale est celle de la formation des citoyens."*¹⁸ Cette tradition associée à la troisième république n'a rien perdu de son actualité dans La Réunion de la post-départementalisation. Au contraire, il est aisé de comprendre que l'école représente dans ces départements lointains l'appareil de l'Etat le plus apte à transmettre le code républicain et le sentiment d'appartenance à une même nation, la France. L'enjeu est de taille dans un tout nouveau département et dans un contexte de décolonisation.

C)-Le mouvement sportif associatif et ses mécanismes de diffusion.

Dans cet ensemble, les années 60 apparaissent comme les années-tournant du processus de diffusion du modèle associatif sur le département Réunion. Cette constatation dans le domaine des sports est inséparable du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Nous avons développé au travers de trois communications quelques aspects des modalités de la diffusion sportive: La multiplication et la diversification des sociétés, leur structuration, les conditions d'émergence et de diffusion géographiques particulières du sport.

La publication réalisée dans le cadre du 120ème congrès national des sociétés historiques et scientifiques d'Aix en Provence répondait à la problématique relative à

¹⁸"La France, ça s'apprend à l'école!" Entretien avec C. Nicolet, dans la *Revue Histoire* n°192, octobre 1995.

la diffusion du sport dans l'espace local. Nous partageons l'hypothèse¹⁹ selon laquelle l'histoire du sport est inséparable de sa géographie, qu'il s'agisse de géographie physique ou de géographie humaine.

La communication intitulée,

- "La diffusion des sociétés sportives à La Réunion (1946-1969). Enjeux culturels et politiques." dans Arnaud P, Terret T, *Le sport et ses espaces, actes du 120ème congrès des sociétés historiques et scientifiques d'Aix en Provence*, Paris, Editions du C.T.H.S., 1998.

propose une analyse des facteurs sociologiques, culturels et politiques de la propagation du sport à La Réunion et des résistances qu'elle engendre.

Dans cette continuité, le 6ème carrefour de l'histoire du sport, se déroulant du 29 au 31 octobre 1996 à Besançon invitait les chercheurs à "mettre en évidence les conditions d'émergence, de diffusion, de transformation, voire de disparition des pratiques sportives dans l'espace local."²⁰ La communication que nous avons proposée:

"La ville du Port, un espace privilégié d'émergence et de diffusion du mouvement sportif à La Réunion (1920-1975)" est publiée dans les actes du colloque: dans Loudcher J.F, Vivier C, *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Au travers de l'exemple portoïse, nous rappelons la place d'exception de la ville dans les mécanismes de diffusion sportive.

La ville du Port de la pointe des Galets constitue depuis le début du siècle un lieu-clé dans l'étude de la vie locale à La Réunion. L'achèvement du port en 1886 confère à la commune portoïse une vocation première et définitive pour assurer la totalité du transport maritime. L'insularité de La Réunion renforce cette position exceptionnelle de noeud de communications et de carrefour des échanges avec l'extérieur. L'originalité de cette ville tient à sa "construction", liée à la réalisation des infra-structures portuaires et à l'exploitation du chemin de fer. Sur cette plaine vierge s'implante en 1895 l'épicentre de la vie économique qui ne tarde pas à devenir le coeur de la vie sociale.

¹⁹ Cette idée développée initialement par les Anglo-saxons est reprise dans l'Avant-propos, "Les sports à la conquête de l'espace" rédigé par Arnaud P et Terret T., *Le sport et ses espaces, actes du 120ème congrès des sociétés historiques et scientifiques d'Aix en Provence*, Paris, Editions du C.T.H.S., 1998, p.7.

²⁰ Loudcher J.F, Vivier C, "Avant-propos", dans Loudcher J.F, Vivier C, *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Si la vocation portuaire première est le transport des marchandises et des hommes, elle draine avec elle plus implicitement nombre de "marchandises culturelles". Tout comme Bordeaux, le Havre, Calais représentent pour la France les lieux d'accueil privilégiés du mouvement sportif anglo-saxon à la fin du XIXème siècle, Le Port assure cette fonction dans la colonie pendant la première moitié du XXème siècle et plus tardivement dans le nouveau département.

Quelles sont les conditions qui permettent à la ville du Port de se constituer en "berceau du mouvement sportif associatif local"? Comment cette cité portuaire parvient-elle à conserver la suprématie dans ce domaine, lorsque les moyens de communication se modernisent et se diversifient au milieu des années 60?

C'est à ce double questionnement que la communication s'efforce de répondre en dégagant deux périodes d'analyse:

-1920-1960: la ville du Port constitue le berceau du mouvement sportif local. Nous montrons l'émergence et la diffusion des trois activités les plus pratiquées sur l'île: le football, la pétanque et le cyclisme.

-1960-1975: la ville du Port se situe à l'avant-garde de la structuration municipale du sport réunionnais avec la création du premier Office Municipal des Sports (O.M.S.). Cette création n'est pas exempte d'enjeux politiques.

Le sport s'impose également comme un support privilégié des expressions identitaires. Le vaste domaine des pratiques d'exercices montre une multiplicité des appartenances et des différenciations qui se renouvelle et se complexifie au cours du temps et en fonction des lieux de pratique. Ces processus identitaires soulignent la fonction intégratrice du sport.

Dans le cadre du huitième carrefour du sport, se déroulant à Bordeaux du 28 au 30 octobre 1998 sur le thème: " sport et identités ", nous avons choisi d'envisager la notion d'identité comme l'aptitude d'une collectivité à se définir et à se reconnaître en tant que groupe, en opposition à d'autres.

La communication:

- "Entre affiliation et autonomie, la crise d'identité du mouvement sportif réunionnais (1956-1975) " à paraître dans les actes du 8ème carrefour de l'histoire du

sport à Bordeaux, Paris, *L'Harmattan*, 2000- s'intéresse aux mécanismes de structuration du sport à La Réunion à la fin des années 60.

La "re-naissance" du mouvement sportif associatif à La Réunion au tournant des années 60 s'exprime officiellement au travers de son dispositif de structuration. Parvenu à un certain niveau de développement, le sport réunionnais se donne des règles, des lois de fonctionnement, et se dote d'institutions sportives.

Le désir de construction identitaire traduit pour le mouvement sportif la volonté de marquer ses positions à deux niveaux complémentaires:

- au sein de la société réunionnaise d'une part,
- mais également dans l'ensemble du mouvement sportif français.

Le processus de structuration entend rompre définitivement avec le modèle omnisports pratiqué pendant la période coloniale et précipiter la disparition de la "*Fédération Sportive Réunionnaise*".

Se pose alors la question centrale de l'accession à la maturité du mouvement sportif local: mouvement sportif réunionnais autonome ou mouvement sportif affilié aux instances du sport français?

Le mouvement sportif repose sur le droit fondamental à la liberté d'association défini par la loi de 1901. Comment le mouvement sportif associatif réunionnais parvient-il à s'organiser? Quelle est sa marge de liberté? Réussit-il à affirmer son autonomie vis à vis de l'Etat français²¹ pourvoyeur de fonds? Peut-il afficher sa propre identité?

Par "identité", nous entendons que le mouvement sportif réunionnais parvient à construire son unité, son esprit, son devenir. C'est dire que le mouvement sportif présente une certaine cohérence, lui permettant d'assumer sa mission.

Parler d'"autonomie"²² du mouvement sportif, c'est lui reconnaître sa liberté et son propre principe de fonctionnement. Néanmoins, il faut éviter de confondre indépendance et autonomie. Le mouvement sportif ne peut pas être indépendant. Son fonctionnement est fondamentalement lié à la société dans son ensemble, notamment aux sphères économiques, politiques, éducatives.

²¹ L'histoire des politiques sportives et des rapports de l'Etat au mouvement sportif associatif en France souligne l'ambiguïté de ces relations et les différentes formes d'ingérences de l'Etat français en fonction des contextes historiques.

²² Sur ce point, nous suivons les travaux de Jeu B, "Hiérarchies" dans Hubscher R, Durry J, Jeu B,

La réflexion s'articule en trois parties.

La première s'attache à dégager une périodisation du mécanisme de structuration. L'analyse délimite trois grandes étapes dans la structuration du mouvement sportif réunionnais. En vingt ans, le mouvement sportif parvient d'une part à s'affranchir du modèle initial " omni-sports " et d'autre part à se donner une représentativité au sein du dispositif sportif national.

La seconde observe les modalités de la structuration. Elle décompose le processus. Nous constatons l'opposition de deux grandes formes de structuration du sport local, en fonction des activités sportives considérées. Concernant les activités telles le football²³, pour lesquelles les enjeux économiques et politiques sont déjà très prégnants dans les années 60, la structuration est largement dépendante de la sphère privée. A l'inverse, les " nouvelles activités ", comme l'athlétisme et surtout les sports collectifs doivent leur organisation aux initiatives des représentants de l'Etat sur le jeune département. Que devient la marge d'autonomie du mouvement sportif?

Eu égard à sa situation géographique et historique, la structuration du mouvement sportif réunionnais n'est ni linéaire, ni définitive. La troisième partie souligne la fragilité du dispositif et la crise existentielle qui affecte le sport réunionnais à la toute fin des années 60.

Dans le contexte neuf de la départementalisation, cette crise reflète fidèlement les difficultés sociales et politiques d'une île en pleine mutation.

D)-Les équipements sportifs.

La mise à jour de l'évolution des équipements sportifs se présente comme un élément-clé de l'analyse des politiques sportives. Cette dimension fondamentalement concrète et lisible reste cependant souvent occultée par les historiens du sport. Corpus fastidieux constitué de multiples données quantitatives, dont les budgets ne sont pas les moindres,

L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX^e-XX^e siècle), Paris, Colin, 1992, p.351.

²³ L'analyse vaut de la même manière pour le cyclisme réunionnais.

plans, programmes, tranches.....ce matériau est susceptible de décourager...Et, pourtant, voilà une thématique essentielle.

*"les équipements sportifs (c'est à dire les constructions bâties et les aménagements fonciers qu'ils impliquent) nous semblent être l'élément déterminant des politiques sportives municipales."*²⁴

La pratique du sport exige des espaces, plus ou moins importants, souvent aménagés, une architecture et des infrastructures spécialisées et adaptées aux normes de la pratique sportive. Dans le domaine coûteux et pérenne (les équipements sportifs sont construits pour de nombreuses années) des équipements publics, le droit à l'erreur s'avère quasi-impossible tant il est porteur de conséquences financières, économiques, sociales, culturelles....

Cette préoccupation très concrète nous a conduit à approfondir le travail de recherche amorcé dans la thèse pour produire un article à destination de la revue *Science et motricité*:

- "Les politiques d'équipements sportifs à La Réunion (1956-1971)" en cours d'expertise dans *Science et motricité*.

Nous avons délibérément choisi de nous intéresser ici à la période qui s'étend de 1956 à 1971. Les années 60 constituent en France des années-phares avec la publication de la première loi-programme d'équipements sportifs manifestant clairement la détermination de l'Etat français. M. Herzog, Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports à partir de 1958, dans le gouvernement De Gaulle le souligne:

*"Il s'agit d'une véritable révolution dans les esprits comme dans les moeurs. (...) C'est la première fois en France qu'un tel programme pour la jeunesse est adopté par le gouvernement. Ce dernier a décidé que l'un de ses premiers devoirs était de mettre à la disposition de la jeunesse française des moyens de loisir, soit sous la forme d'installations sportives, soit sous la forme de foyers ou de maisons de jeunes."*²⁵ Elles conditionnent l'ensemble des politiques d'équipements sportifs à venir.

Par delà ce volontarisme national impulsé par l'Etat, il convient de s'interroger sur la réalité des politiques d'équipements sportifs dans l'espace local.

²⁴ Arnaud P, "Présentation", dans Arnaud P (sous la direction de), *Le sport et la ville, Spirales n°5*, Université Lyon 1, 1992, p.6.

*" Quitte à rompre avec des traditions historiques qui privilégient les fresques les plus générales sur les considérations singulières, nous défendons l'idée que l'histoire des politiques sportives municipales doit s'appuyer sur des recherches locales; C'est peut-être une évidence. Mais il convient de la formuler.....Cette réhabilitation de l'histoire locale se justifie par l'importance des traditions locales (....). Mais également par l'histoire politique et culturelle d'une ville, d'une commune. "*²⁶

Ainsi, nous sommes-nous centrés sur les politiques d'équipements sportifs conduites à La Réunion au tournant des années 60. L'architecture sportive exprime la spécificité d'une région, d'un département. A fortiori, lorsque ce département est un département d'outre-mer, situé dans l'hémisphère sud, en zone tropicale, et à 12 000 kms de la métropole.

L'apparition de projets d'équipements sportifs à La Réunion est en elle-même un objet d'étude. Quand cette nécessité voit-elle le jour et pourquoi? Qui en sont les initiateurs? Qui finance?

Les options dans le domaine de l'équipement sportif sont-elles le reflet de priorités culturelles locales ou bien l'Etat français est-il le grand ordonnateur de cette politique d'équipements sportifs?

En définitive quelle culture corporelle est-elle transmise au travers de cette architecture sportive? Que révèle cette architecture sportive des transformations sociales et culturelles du tout jeune département?

L'hypothèse majeure qui guide notre réflexion repose sur l'idée que la singularité locale en matière d'équipements sportifs est caractérisée par ses rythmes propres, ses décalages, mais surtout les retards accumulés par rapport à la métropole.

Les premiers résultats montrent l'apparition du souci d'équipement sportif sur le département de La Réunion. Cette approche invite à un bilan des équipements sportifs au lendemain de la départementalisation (1946-1959).

La seconde hypothèse s'appuie sur le principe que toute politique départementale s'inscrit dans le cadre plus vaste d'une politique nationale qu'il importe de prendre en compte. En ce sens, nous privilégions dans une seconde analyse l'échelle des politiques nationales d'équipements sportifs menées de 1958 à la fin des années 60. Comment ne pas

²⁵ Interview de Herzog M, donné à la presse, à propos de la première loi-programme, le 28 avril 1961. Archives Nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports, côte 770709, article 1.

²⁶ Arnaud P, op cit.p.14.

rappeler ici le temps fort constitué par la promulgation des "lois-programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs", sous l'impulsion de Maurice Herzog?

Enfin, une troisième étape de la recherche est un mouvement de retour, de recentrage sur l'histoire locale afin d'évaluer les effets d'une politique de la Nation sur le département de La Réunion de 1959 à la fin des années 60. Comment concrètement ces mesures se répercutent-elles? Quels sont les priorités et les relais de l'Etat français?

Au terme de cette étude, trois grandes étapes se dégagent dans le développement des équipements sportifs à La Réunion (1946 à la fin des années 60).

-La première étape, de 1946 à 1959 se singularise paradoxalement par défaut. Elle est caractérisée par l'absence totale d'équipement sportif, sans commune mesure avec les faiblesses rencontrées en métropole au même moment, justifiant l'expression: " désert d'espaces sportifs ". Cette absence souligne l'indifférence générale pour la question sportive au regard des priorités économiques et sociales du jeune département.

-1959 à 1963, la seconde étape est celle de la naissance de l'idée d'équipement sportif sur le "nouveau" département. Eugène Raude, premier Inspecteur de la Jeunesse et des Sports mène une action de sensibilisation, relayée par la presse et les élus départementaux. L'équipement sportif-roi est le "stade de football".

-De 1963 à 1971, l'équipement sportif devient une politique de l'Etat qui opère un réel effort de rattrapage. A La Réunion (avec deux ans de retard), comme en France métropolitaine, les lois-programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs déclenchent rationnellement le dispositif d'aménagement du territoire. Il faut donc attendre 1963 pour que se mette en place une véritable politique de "départementalisation" à La Réunion sur le plan des équipements sportifs. L'Etat est le grand pourvoyeur de fonds. Plus que d'impulsion, il faut parler de "prise en charge":

" Les élus méconnaissaient les besoins. Ce qui les intéressait notamment au travers du football, c'était d'avoir de la place pour mettre des spectateurs payants, donc des tribunes, des murs pour les empêcher de rentrer sans payer et des parkings pour que les spectateurs garent leur voitures. Le reste, ne les intéressait pas....D'où la difficulté!" Les taux de

*subvention étaient exagérés: 80 à 90%, on finançait intégralement les parkings, les gradins.... tout ce qui allait avec. On perdait ainsi le tiers du potentiel de réalisation; (...)."*²⁷

A cette prise en charge forte des politiques d'équipements sportifs par l'Etat français, il faut ajouter son suivi rigoureux. Il est assuré au plan départemental par les chefs de service successifs, les Préfets, les élus enfin impliqués et par Michel Debré²⁸, dès lors qu'il devient Député de La Réunion (1963). Nul doute que sa présence sur le département constitue un facteur de dynamisme et de sensibilisation nationale. Ainsi que le souligne très pragmatiquement O. Philip, " il y avait un facteur La Réunion: en réalité, c'était un facteur Michel Debré. Le Premier Ministre était Député de La Réunion. "²⁹ La mise en oeuvre effective de la première loi-programme en 1963 à La Réunion (promulguée en 1961 en métropole) n'est pas le fruit du hasard.

*"J'ai eu le privilège de lancer le grand élan de l'équipement sportif en France (...). Tout l'équipement sportif moderne est parti, en France, de ces deux lois (lois-programmes) qui furent bien appliquées. L'Outre-mer a profité de cet élan, et notamment La Réunion. Stades et piscines: le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports n'a pas oublié La Réunion que mes amis Comiti et Mazeaud sont venus visiter. (.....) Certains chiffres sont éloquent: pour les seuls équipements _Stades, piscines, terrains d'entraînement (...)_ on constate que l'effort de l'Etat à titre de subvention a atteint en dix ans un chiffre qui dépasse deux milliards et demi de francs C.F.A "*³⁰

La politique d'équipements sportifs lancée tardivement au milieu des années 60 par l'Etat français trouve progressivement sa maturité par l'implication des collectivités locales et les procédures de déconcentration. Reste que l'équipement dominant au plan géographique et symbolique, dans les années 60 à La Réunion est bien le " stade de football municipal ". Cette architecture sportive traduit l'hégémonie qu'exerce le football dans la culture sportive locale, les freins à sa diversification et à sa réelle démocratisation. Nous nous sommes donc livrés ces dernières années à un travail d'approfondissement de la recherche à partir des sources que nous avons mises en

²⁷ Entretien avec M. Magnien, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports à La Réunion de 1970 à 1975, le 14 novembre 1995.

²⁸ Nous avons retrouvé dans les archives personnelles de Michel Debré à Paris essentiellement des documents portant sur le suivi des lois-programmes d'équipement sportif (Vème et VIème plan) à La Réunion. Ces documents émanent de la Préfecture de La Réunion.

²⁹ Entretien avec O. Philip, directeur de cabinet de M. Herzog, Paris, le 20 août 1997.

³⁰ Debré M, *Une politique pour La Réunion*, Paris, Plon, 1974.

évidence dans le cadre de la thèse de doctorat. Compléter, analyser, problématiser, expliquer en reprenant des thèmes pertinents constituent une nouvelle étape de la recherche. En effet, nous pensons qu'il serait naïf de croire abouti certains travaux par le " seul énoncé de résultats ". La recherche appelle la recherche et témoigne toujours plus de l'ignorance du chercheur. Au plus, l'approfondissement des travaux conduit le chercheur à un devoir d'humilité face à l'immensité de ses lacunes.

Quoiqu'il en soit de " l'incomplétude des travaux ", peut-être convient-il néanmoins à certains moments de tenter de leur donner cohérence au travers d'une publication d'ensemble. Ainsi avons-nous réalisé un ouvrage: *Sport et décolonisation, La Réunion de 1946 à la fin des années 60*, Paris, publié aux éditions L'Harmattan, dans la collection " espaces et temps du sport ", dirigée par le Professeur Pierre Arnaud, en 1998. Cet ouvrage rassemble une partie des résultats précédemment développés.

Le département de La Réunion est singulier par sa position géographique, par sa population, par son histoire. La Réunion enterre son statut de "vieille colonie" et devient département d'outre-mer par la loi du 19 mars 1946. Dans ce lent processus de décolonisation, les politiques sportives deviennent un angle d'observation privilégié de la société réunionnaise.

Quelles sont les spécificités des politiques sportives menées à La Réunion, dès lors qu'elle devient "département français"? Comment et pourquoi sont-elles conduites? L'ouvrage souligne le lourd retard accumulé à La Réunion dans ce domaine de la vie sociale et culturelle, conséquence de l'héritage colonial et du contexte difficile de La Réunion après-guerre. Ainsi, il faut attendre le tournant des années 60 pour constater la naissance et la mise en place des politiques sportives quand presque 60% de la population réunionnaise a moins de vingt ans. La vocation fondamentalement éducative du sport outre-mer s'inscrit pleinement dans le projet d'acculturation, d'assimilation et de construction de l'identité française des jeunes départements. Mais, dans le contexte de décolonisation des années 60, les politiques sportives sont également tributaires d'enjeux internationaux et politiques.

Cet ouvrage rappelle l'intérêt du sport, comme thème d'étude, pour qui veut mieux connaître et comprendre l'évolution sociale, politique et culturelle de la société.

IV. Sport et " régionalisation " (1970 à nos jours): le sport, phénomène de société à La Réunion.

De la départementalisation au début des années soixante, La Réunion est le cadre de transformations politiques, sociales et culturelles très lentes, à peine perceptibles dans les modes de vie et cependant très profondes. Ces années de " transition " conditionnent le passage du statut colonial au statut départemental.

A partir du milieu des années 70, une nouvelle accélération survient. Cette mutation excessivement rapide bouleverse fondamentalement les modes de vie des Réunionnais. Ces derniers, sur le modèle des pays industrialisés, entrent dans l'ère de la consommation. La Réunion, département français prend alors une nouvelle dimension dans la zone océan Indien qui se concrétise notamment par l'application des lois de décentralisation (1982-1983). La Réunion devient Région .

A)-Le sport, phénomène de société à La Réunion.

La Réunion s'est transformée en moins de deux décennies en un immense " espace récréatif " fréquenté par plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque fin de semaine, par plusieurs millions chaque année. Cette évolution spectaculaire tient à une exceptionnelle conjonction: une population insulaire jeune plus importante, plus urbanisée, à revenus améliorés, équipée en automobiles, passionnée de loisirs; l'arrivée d'un grand nombre de métropolitains fonctionnaires qui, ne restant souvent que quelques années dans l'île, sont avides de la découvrir et de " l'éprouver "; l'action des pouvoirs publics qui ont rendu accessibles les Hauts (et le milieu rural) et qui ont développé le balnéarisme.

Dans les années 1970-1980, le sport réunionnais se densifie et touche progressivement des fractions de plus en plus importantes de la population: jeunes, femmes, personnes âgées... Comme en Métropole, quelques municipalités se tournent vers une politique du " sport pour tous " dont l'impact sera décisif et exemplaire sur la diffusion sportive. Cependant, cette politique sportive communale s'avère très inégale selon les aires géographiques. Certains Maires préfèrent s'investir dans une politique de prestige, symbolisée essentiellement par la promotion du club de football.

Mais si la pratique s'intensifie et se diversifie à La Réunion, si le sport s'organise en se structurant sur le modèle qui prévaut en Métropole, certaines activités demeurent encore extrêmement distinctives de part leur coût et/ou leur risque. Par contre, le spectacle sportif est de plus en plus présent, relayé par la presse écrite et les médias, plus particulièrement dans les sports collectifs, les sports de combat et les sports de glisse océaniques tels que le surf et le body-board.

La diffusion du sport à La Réunion ne peut se comprendre sans aborder la question de l'apparition récente d'une offre élargie d'activités physiques: les pratiques de la forme (fitness, aérobic, etc.), la course à pied (sur route, dans les Hauts avec les célèbres traversées, etc.), le V.T.T., les sports californiens (terrestre, aérien ou aquatique, littoral ou de montagne). Jusqu'à la fin des années soixante-dix, les Activités Physiques de Pleine Nature (A.P.P.N.) sont rares (randonnées pédestres) et réservées à une élite sociale, sensibilisée à la découverte de son environnement. les

Hauts et le Littoral sont très peu fréquentés. La décennie quatre-vingt bouleverse la donne, en introduisant de nouvelles activités à La Réunion : l'U.L.M. et le rafting en 1981, le parapente en 1984, le V.T.T. en 1986, le canyoning en 1989. Leur rapide apparition s'explique par l'arrivée sur l'île de métropolitains experts. Cette phase se caractérise par une diffusion des loisirs sur l'ensemble des Hauts ainsi qu'autour des grandes villes ou cités balnéaires, les pionniers opérant tels des explorateurs à la recherche de territoires vierges, d'itinéraires inédits ...

La massification des pratiquants sportifs, la diversification des formes de pratique, des activités sportives elles-mêmes rendent compte de la place qu'occupe aujourd'hui le sport dans la société réunionnaise. Concernant 18% de la population réunionnaise (en 1997), le sport s'inscrit au même titre que la santé, ou l'éducation comme l'une des préoccupations sociales majeures du département/et ou de la région. Nécessitant de très importants investissements budgétaires et financiers en terme d'équipements, de subventions associatives, de formation, les responsables souhaitent prendre des décisions avisées, rentables et prospectives.

Ainsi avons-nous été sollicités par les élus locaux, par les dirigeants du milieu associatif et sportif, par les journalistes sportifs afin d'intégrer nos travaux de recherche au sein d'une réflexion plus concrète et appliquée au développement du sport à La Réunion et dans la zone océan Indien. La connaissance historique constitue le sous-bassement premier de la maîtrise de l'existant. En effet comment prendre des décisions pour demain, si l'on n'a pas réalisé le bilan de l'existant, des conditions de sa réalisation et de ses effets? Une meilleure connaissance des comportements sociaux, des mentalités, des mécanismes de diffusion des pratiques culturelles autorise des prises de décisions plus pertinentes et adaptées à l'originalité de notre environnement.

Cette demande du milieu sportif, des élus, des journalistes sportifs se matérialise par différentes publications, soutenues par un certain nombre de conventions signées entre l'Université de La Réunion et nos partenaires. Nous les détaillons successivement .

B)-Le football réunionnais: une part du patrimoine local

A l'aube de l'an 2000, La Réunion compte dans la pratique du football 22 000 licenciés, et plus de 230 clubs composés des plus jeunes: des débutants, aux plus âgés: les vétérans, en passant par les poussins, les minimes, les cadets, les juniors, les équipes de D1, D2, D3, D4, mais aussi les féminines.....

C'est dire l'ampleur que le phénomène footballistique a pris en un siècle sur notre île grâce au dévouement des entraîneurs, des dirigeants, des arbitres et à l'organisation impulsée par toute l'équipe de la Ligue Réunionnaise de Football.

Quoi de plus logique dans la perspective de l'an 2000 que de fêter 100 ans de football quand on sait la place que le ballon rond occupe dans la mémoire collective de chaque Réunionnais.

La sauvegarde de cette dimension du patrimoine social local doit être réalisée avant que ne s'éteigne progressivement la mémoire des plus anciens.

Nous avons donc proposé aux responsables de la Ligue Réunionnaise de Football la réalisation d'un ouvrage retraçant l'histoire du football réunionnais sur un siècle. Nous savons les difficultés de l'entreprise tant le travail d'archives est long et difficile. Mais nous souhaitons nous appuyer pour la réalisation de l'ouvrage sur un ensemble de personnalités très impliquées dans le football local qui nous ont assuré leur soutien. Apportent ainsi leur concours à la réalisation de l'ouvrage :

-Eyquem Alex (ancien Directeur de la rédaction sportive du *Journal de l'île de La Réunion (J.I.R.)*,

-Royé Axel (Conseiller Technique Régional),

-Ethève Yves (Président de la *Ligue Réunionnaise de Football*)

-et les étudiants S.T.A.P.S. (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) de l'Université de La Réunion, spécialistes en football qui ont réalisé leurs mémoires de recherche sur le football local.

La réalisation de cette publication est aussi l'occasion pour les étudiants en S.T.A.P.S. de valoriser et de faire connaître leurs travaux de recherche. Le choix du plan et des thèmes retenus intègre cette préoccupation pédagogique :

UN SIECLE DE FOOTBALL REUNIONNAIS

SOMMAIRE

Introduction

Un siècle de football réunionnais : une formidable aventure.

Chapitre 1: " L'apparition du ballon rond à La Réunion: Football et éducation " (1895-1939) (*E.Combeau-Mari*)

-L'influence anglaise

-les lycéens aux avants-postes (1895)

-la naissance des premières sociétés sportives (ex: pro-patria)

-football contre gymnastiques

-Le football des instituteurs: un projet éducatif avant tout

(Eugène Agénor Dutremblay, Benjamin Hoareau, Damase Legros, F.S.R et Sporting....)

-Le mouvement corporatif

-un football de l'élite

Chapitre 2: " Ecllosion et structuration du sport-roi " (années 60) (*Y. Ethève, E.Combeau-Mari*)

-multiplication et rajeunissement des licenciés

-la structuration du football réunionnais: la création de la Ligue Réunionnaise de Football (9 mars 1956)

-Les dirigeants du football réunionnais

-l'ouverture sur l'extérieur

Chapitre 3: " le football, une affaire de techniciens " (Axel Royé, Alex Eyquem, Gangate Hosman)

-Les conseillers techniques

-L'amicale des éducateurs

-la formation des cadres

-l'évolution technique du jeu

-règles du jeu et arbitrage

Chapitre 4: " La sélection de La Réunion " (Ah Yan Jérôme-Alex Eyquem-Axel Royé)

-Bâtir une sélection, une idée déjà en vogue à la fin des années 20

-Les premiers matches inter-îles:1932, 1933, 1936,1938 (première victoire de La Réunion).

-Une reprise difficile après la seconde guerre mondiale: 1947, le premier tournoi triangulaire à Madagascar.

-La création de la ligue: la promotion du football réunionnais à l'extérieur (années 60)

-La Réunion prend goût au haut-niveau

-La décennie 80: l'ère des tournois "nouvelle-formule "

Chapitre 5: " La professionnalisation du football réunionnais " (années 1980-1990)
(Babef Eric, Melo Ludovic)

-le grand élan de la " coupe de France "

-le spectacle football, la venue des équipes professionnelles à La Réunion

-Le football et les médias

- "L'entreprise football "

-La dimension internationale du football réunionnais: la participation de la Ligue Réunionnaise à la Confédération Africaine de Football (C.A.F.)

Conclusion

Nous pensons que l'ouvrage doit présenter une triple caractéristique:

-être de bonne tenue universitaire: qualité du texte, fiabilité des références, bonne documentation iconographique.

-être accessible au grand public: texte simple et réduit, richesse des photographies, multiplicité des thèmes: chaque acteur du football réunionnais devrait s'y reconnaître.

-être " beau " dans sa présentation: format, qualité du papier, mise en valeur des photographies, mise en page. Il doit pouvoir constituer l'un des cadeaux de la *Ligue Réunionnaise de football*. Nous sommes conscients de l'investissement que ce projet représente pour la ligue. Il convient donc de ne pas négliger la dimension commerciale et la diffusion de l'ouvrage.

Cet ouvrage s'adresse à un public large:

-toutes les personnes impliquées dans le football local (ligue, clubs...) et le milieu sportif ;

-le milieu du football national (à titre d'exemple ou de référence), voire le milieu du football international ;

-Les personnes impliquées dans les milieux éducatifs, de la formation et de la recherche : éducateurs sportifs, dirigeants, enseignants, étudiants, chercheurs....

Le projet global de partenariat avec la *Ligue Réunionnaise de Football* s'organise selon trois directions complémentaires:

*Il comprend la production de l'ouvrage, mais aussi sa diffusion et sa promotion au niveau local et national, y compris dans sa dimension universitaire. Nous proposons à la sortie de l'ouvrage:

*Une journée de présentation de l'ouvrage sous la forme d'un colloque portant sur le football réunionnais qui permettra aux différents interlocuteurs d'intervenir: membres représentatifs du football local, rédacteurs de l'ouvrage, journalistes, spécialistes du football dans la zone océan Indien, étudiants, universitaires...

*La promotion universitaire des travaux réalisés sur le football réunionnais dans le cadre d'une communication à colloque national ou international dans lequel nous envisageons une intervention.

Il est bien évident que les exigences de qualité de ce travail universitaire nécessitent du temps et beaucoup de travail. Nous avons proposé une échéance de deux ans pour réaliser l'ouvrage: octobre 1999- octobre 2001.

Cette convention entre l'Université de La Réunion et la Ligue Réunionnaise de football est en cours de négociation.

C)- le sport et la ville du Port

Le travail de recherche mené jusqu'à présent a privilégié au plan géographique l'approche macroscopique, se focalisant sur l'étude départementale.

Nous avons à l'occasion d'un colloque international se déroulant à Besançon du 29 au 31 octobre 1996 et portant sur le thème: "*le sport dans la ville*", mesuré tout l'intérêt d'approches monographiques, centrées sur la ville, le bourg, le quartier. Ainsi, dans une perspective complémentaire à l'ensemble de nos travaux avons-nous rapporté l'échelle d'investigation de nos recherches à la ville.

Dans le cadre d'un partenariat déjà élaboré avec l'Office Municipal des Sports de la Ville du Port, et son Président M. Raymond Lauret, nous avons souhaité approfondir l'analyse du mouvement sportif dans la ville pour envisager une publication d'ensemble, valorisant ici encore les travaux d'étudiants S.T.A.P.S..

La ville du Port, par ses caractéristiques géographiques, économiques, politiques et historiques présente un intérêt majeur dans l'étude du mouvement sportif réunionnais.

Le phénomène sportif dans la ville est appréhendé au travers de ses différentes manifestations: émergence du mouvement sportif associatif, diffusion des pratiques, événements et manifestations sportives, structuration du mouvement sportif dans la ville.....

Cette recherche historique présente tout d'abord une fonction fondamentalement culturelle. Il s'agit au travers de la vie sportive de restituer le plus fidèlement possible la mémoire de la vie sociale portoïse. Nous souhaitons rendre hommage en quelque sorte à tous ceux et celles qui se sont investies et ont fait avancer la vie associative de la ville. Il convient de restituer une part de leur histoire avant qu'elle ne tombe définitivement dans l'oubli.

C'est donc une entreprise de "sauvetage des matériaux existants" qu'il convient de mener de manière urgente. De cette histoire, il ne reste souvent que peu de traces écrites. Seuls les acteurs, pour certains déjà âgés peuvent encore faire émerger par leurs témoignages une partie de cette histoire. Les documents écrits doivent être collectés et soigneusement traités, les documents iconographiques également. Ainsi, la vie sportive dans la ville du Port permettra de faire revivre la vie quotidienne des Portoïses, la vie sociale des quartiers.

¹ Combeau-Mari E, " La ville du Port, un espace privilégié d'émergence et de diffusion du mouvement sportif à La Réunion (1920-1975) " dans Loudcher J.F, Vivier C, *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Cette approche historique présente ensuite une fonction tournée vers le présent et l'avenir.

En analysant le passé, en observant objectivement l'installation du mouvement sportif dans la ville: les choix réalisés, les mesures prises par les associations, l'Office municipal des sports, la municipalité, les services techniques....les réussites, les échecs.....l'historien peut en tirer des "leçons" en quelque sorte et prévoir avec davantage de recul les mesures à prendre aujourd'hui et demain. Paradoxalement, la connaissance du passé présente une valeur d'anticipation et de prédiction. Elle permet d'acquérir du recul, de peser les choix et les évolutions possibles des politiques sportives municipales.

Dans des secteurs aussi importants et coûteux que: les équipements sportifs, la formation des cadres sportifs, les politiques d'insertion par le sport.... ce point de vue ne peut être négligé.

Les grands axes de la recherche historique:

“ le sport et la ville du Port (1920 à nos jours) ”.

Nous pensons articuler étroitement l'évolution de la ville du Port et celle du sport portoïse.

De ce point de vue la ville du Port présente un intérêt majeur:

L'achèvement du port en 1886 confère à la commune portoïse une vocation première et définitive pour assurer la totalité du transport maritime. L'insularité de La Réunion renforce cette position exceptionnelle de noeud de communications et de carrefour des échanges avec l'extérieur. L'originalité de cette ville tient à sa "construction", liée à la réalisation des infra-structures portuaires et à l'exploitation du chemin de fer. Sur cette plaine vierge s'implante en 1895 l'épicentre de la vie économique qui ne tarde pas à devenir le coeur de la vie sociale. Dans ces conditions, le Port devient le "berceau du mouvement sportif associatif local".

Lieu d'activité économique intense, Le Port apparaît rapidement comme le foyer de l'action syndicale et politique de la colonie entre-deux-guerres. Cette effervescence en fait nécessairement l'un des hauts-lieux de la vie "associative" de l'île.

D'entrée, les caractéristiques de la population portoïse liées aux activités économiques de la ville permettent d'appréhender le mouvement sportif sous l'angle des pratiques "corporatives" et de sa démocratisation.

La ville du Port est encore pionnière lorsqu'il s'agit de structurer et de coordonner la vie sportive locale. Elle crée le premier "Office Municipal des Sports" en août 1971². La question sportive traverse l'histoire de sa vie municipale. Le premier service des sports voit le jour au Port en 1983.

Au delà du football, "sport-roi" au niveau local, la ville du Port présente l'attrait lié à la diversification des pratiques sportives:

Très tôt sur le nouveau département, apparaissent au Port: la pétanque, le cyclisme, le tennis....Les décennies suivantes font place à la gymnastique, choix original et précurseur pour cette commune.

De même apparaissent ici de nouvelles modalités de pratique tels les "inter-quartiers" qui tendent à rénover la conception sportive associative locale.

Voici brossés quelques arguments qui rendent l'étude du sport dans la ville du Port précisément féconde.

Le phénomène sportif est appréhendé au travers de ses différentes manifestations, qui constituent autant de thématiques de recherche:

- émergence du mouvement sportif associatif dans la ville du Port
- Diffusion des pratiques sportives
- Diversification des pratiques
- Structuration des pratiques sportives
- Mise en place des organismes fédérateurs du sport dans la ville: Office Municipal des Sports et service des Sports.
- Pratiquants sportifs et population portoïse.
- Evolution et gestion des équipements sportifs
- Evolution et gestion de l'encadrement sportif
- Sport civil et sport scolaire

Au regard de la richesse du mouvement sportif associatif dans la ville du Port, il semble pertinent de s'attacher à l'évolution particulière de quelques disciplines sportives. Nous pensons précisément que:

- le football au Port constitue un axe d'étude pertinent:

Il s'agit de travailler plus précisément sur le club-phare du football local: *La Jeanne d'arc* (Lauret Dominique), de restituer sa mémoire, celle des joueurs, des entraîneurs, des grandes compétitions.....; Ce travail de monographie représente à lui-seul un vaste et passionnant sujet de recherche.

²Nous avons la chance de disposer de sources écrites importantes sur la création et l'évolution de cet office. Lauret R, *L'O.M.S. du Port.....ou le pari du sport pour tous et toutes. 25 ans d'une expérience unique.* St André, Graphica, 1996.

Il convient également de s'attacher parallèlement à la création des "inter-quartiers de football" (Mohamed Idriss), initiative originale, pionnière à La Réunion qui augure une démocratisation des pratiques sportives.

-Le cyclisme est également central. *La Port Pédale Association* constitue encore aujourd'hui l'un des clubs les plus en vue du département.

-La pétanque, qui marque l'avènement du sport bouliste à La Réunion mérite aussi une attention particulière, notamment au lendemain de l'organisation à La Réunion du championnat du monde (octobre 1999) de pétanque.

-La gymnastique (Stéphane Dubourd), caractérisée par des résultats spectaculaires au niveau national présente un intérêt notable. Quelques Portoïis (Famille Casimir) ont obtenu le statut d'athlètes de haut-niveau et évoluent en équipe de France. Leur promotion sportive constitue une référence, voire un symbole pour nombre de jeunes Portoïis en grandes difficultés sociales.

-Le tennis (Péria-Simbin Sandrine), activité longtemps représentative de l'élite portoïise, présente dans son évolution nombre de difficultés liées à sa démocratisation dans une commune essentiellement populaire.

L'intérêt d'un travail de recherche de cette ampleur donne lieu à publication locale, et pourquoi pas nationale (colloque ou communication).

Certes, ce travail de recherche sera mené pour partie par des étudiants de S.T.A.P.S.. Le niveau requis pour cette réflexion exige la licence minimum, mais prioritairement la maîtrise.

Se pose le problème très concret de la fiabilité du travail des étudiants et de la qualité des productions. Une telle entreprise nécessite un suivi et un travail de corrections très important.

Nous souhaitons que ce type de convention débouche pour nos étudiants sur trois dimensions de la formation: la recherche, la production écrite, la diffusion des résultats, aussi proposons-nous trois niveaux de production:

-La rédaction et la publication d'un ouvrage de bonne qualité universitaire sous notre direction qui intégrera pour partie les thématiques retenues et travaillées par les étudiants en S.T.A.P.S.

-La réalisation d'une journée consacrée au "sport dans la ville du Port (1920-2000)" qui réunira à la fois les acteurs du sport dans la ville, les responsables municipaux, les étudiants ayant travaillé sur l'histoire du sport dans la ville, les responsables du mouvement sportif local, les journalistes....

-Ma participation dans un colloque universitaire au niveau national sur le thème du sport dans la ville du Port. Cette communication orale donnant lieu à la parution d'actes du colloque. Elle permet d'assurer la promotion universitaire du travail sur la ville du Port.

En accord avec nos partenaires de la ville, nous avons défini à trois ans l'échéance nécessaire à la réalisation de ce travail: décembre 1998- décembre 2001.

Le travail de recherche , à proprement parlé est déjà fort avancé. Nous envisageons la structuration et la rédaction des différentes parties de l'ouvrage pour septembre-décembre 2000.

D)-Le sport à La Réunion: Etat des lieux et prospectives: Equipements et emplois.

Le partenariat avec le mouvement sportif local s'inscrit plus spécifiquement dans des demandes institutionnelles émanant des collectivités territoriales. Ainsi, sommes-nous engagés dans deux études qui portent sur l'analyse du phénomène sportif à La Réunion, en collaboration avec un collègue, Patrick Bouchet, A.T.E.R. à l'Université de La Réunion, aujourd'hui maître de conférences en S.T.A.P.S. à l'Université de Dijon.

Une première convention fut réalisée avec le Conseil Régional de La Réunion en 1997-1998. Elle portait sur la mise en évidence de l'état des lieux des équipements sportifs à La Réunion en vue d'engager une démarche prospective dans ce domaine. Le rapport d'étude est joint à notre dossier. Nous venons tout juste de l'achever.

Une seconde convention a été signée avec le Conseil Général de La Réunion en 1998-1999. Elle s'attache dans la continuité du travail initial à évaluer la place de l'emploi " sportif " à La Réunion, afin de proposer des pistes originales de développement de ce secteur en pleine expansion.

Le sport à La Réunion: état des lieux et perspectives

Approche socio-historique du développement des infra-structures et de l'offre d'activités physiques et sportives

L'objectif principal de cette étude est de présenter une vision globale du sport à La Réunion (infra-structures et offres sportives) et de dégager les questions fondamentales relatives à son administration actuelle et surtout future (à court-moyen et long terme). Elle s'organise en deux étapes. Il s'agit dans une première étape de réaliser l'état des lieux du sport à La Réunion au niveau des infra-structures (équipements sportifs, espaces de loisirs et de détente...) et de leur offres sportives: clubs ou associations, sport auto-organisé (pratiques hors-institution), sport marchand (sociétés privées). Dans une deuxième étape, il s'agit de dégager des perspectives cohérentes et concrètes du développement du sport à La Réunion concernant les infrastructures et les offres. Elles se fondent sur une analyse de la spécificité de l'évolution historique et culturelle du sport à La Réunion. Elles prennent également en compte l'évolution des modes de vie et des pratiques et ses effets sur la diffusion sportive et touristique de l'île.

Le travail socio-historique sur le développement du sport à La Réunion se fixe donc pour objectif de mieux projeter les scénari du sport futur afin de contribuer à un développement réfléchi et avisé du sport régional. En tout état de cause, il faut saisir maintenant les enjeux économiques et sociaux du développement sportif régional.

La méthodologie de cette recherche s'est appuyée sur deux démarches scientifiques complémentaires. Elle emprunte d'une part à la recherche historique pour réaliser un état des lieux rigoureux, d'autre part à l'approche socio-économique pour analyser la situation actuelle et proposer des perspectives pertinentes.

Nous avons montré dans ce rapport que La Réunion occupe une place de choix en terme d'espace récréatif, tout en étant devenue une destination touristique d'exception. La conclusion dégage deux axes de perspectives en matières d'équipements sportifs: une optimisation de la gestion de l'existant et une organisation raisonnée et équilibrée des territoires sportifs.

Si l'histoire récente prouve que La Réunion a pu pallier sa carence en équipements sportifs " traditionnels " (gymnases, stades, piscines, plateaux E.P.S.) grâce à une politique de rattrapage volontariste de l'Etat français, l'analyse sociologique souligne les multiples possibilités de développement de nouveaux espaces de pratique dont dispose cette île tropicale et volcanique. La Réunion présente en effet un patrimoine paysager offrant des pratiques dites " extrêmes " en adéquation avec l'évolution des modes de vie et la demande d'un nouveau public. Il s'agit maintenant d'optimiser le potentiel construit et naturel de l'île en terme de construction, d'aménagement, et d'entretien-maintenance.

Pour " manager " et rentabiliser les frais directs et indirects engagés par les collectivités locales dans le marché sportif, il convient d'engager des réflexions et des actions pour:

- prendre en compte les demandes des nouvelles populations sportives: les femmes, les séniors, les handicapés, les très jeunes (bébés-nageurs, par exemple), les experts.... Dans ce cadre des offres innovantes par le biais des associations ou directement par du personnel municipal, seraient attractives et donc très vite rentabilisées.

- réaliser des économies d'échelle des investissements importants sur des équipements lourds et polyvalents. La coopération inter-communale développée dans l'île dans d'autres secteurs doit pouvoir être effective dans la construction et la maintenance de nouveaux équipements ou de bases de loisirs.

- rechercher une cohérence territoriale d'implantation des infrastructures et des pratiques vis à vis de leur rayonnement, de leur coût et de leur fréquentation par type de public. La création d'organes associatifs consultatifs (O.M.S., association municipale omnisports ...) chargés de fédérer la demande locale s'avère déterminante.

La mise en place d'un schéma d'aménagement du sport et du tourisme-loisir à l'échelle de la Région, en complémentarité avec les autres schémas (des Hauts, du

Littoral...) permettrait de faire du sport un véritable schéma de service collectif , en tout cas un élément moteur de l'économie réunionnaise en envisageant:

-l'adaptation des conditions de pratique aux exigences de sécurité, de performance, ou de divertissement des publics en fonction de leur implantation actuelle: aquatique, urbaine, forestière, littorale, aérienne.....

-La redynamisation des zones diversifiées ou délaissées par l'implantation de sites appropriés ou de parcours de découverte respectant l'environnement, les demandes de la population locale et des touristes.....

-La protection et la valorisation des milieux naturels par l'entretien et la réalisation de " sites sauvages ou aventureux " pour le tourisme montagnard ou aquatique et/ou d'espaces de détente.

Mais cette organisation doit être à la fois raisonnée et équilibrée. En d'autres termes, il s'agit d'harmoniser (et de partager les dividendes) la dotation en volume d'équipements sportifs ou d'espaces de loisirs dans les micro-régions au regard de leurs ressources propres, de leurs situations géographiques et de leurs tailles démographiques.

Enjeux et emplois dans le sport réunionnais

Dans le cadre du programme de ce contrat de recherche (convention Conseil général obtenue en 1999), nous proposons une enquête sur l'emploi sportif à La Réunion, planifiée sur une échéance de 2 ans. Les résultats de cette recherche seront publiés en décembre 2001. Nous poursuivons trois objectifs prioritaires:

-identifier et collecter les données relatives aux structures associatives, aux organismes publics et aux entreprises privées qui exercent une activité sport ou en relation avec le sport, à La Réunion.

-mettre en place des études quantitatives, puis qualitatives sur ces organisations sportives ou en relation avec le sport pour dégager les secteurs et les professions (métiers correspondants) susceptibles de se développer dans les cinq ans à venir.

-faire des propositions de gestion rationnelle et cohérente du secteur " sport " grâce à des outils méthodologiques capables de mesurer et de suivre l'évolution à venir; cette démarche permettra d'ajuster les formations et les qualifications requises sur ce marché en mutation.

Dans le cahier des charges, nous procédons en deux étapes temporelles bien délimitées:

-La période de septembre 1999 à septembre 2000 est consacrée à la réalisation de l'enquête la plus exhaustive possible sur l'emploi à La Réunion. Nous réalisons cette étude en rapportant les emplois sportifs à chacun des secteurs identifiés: secteur public, secteur associatif, secteur marchand. Dans cette enquête sont associés les étudiants S.T.A.P.S. dans le cadre de leurs enseignements à la recherche. Les analyses portent essentiellement sur:

- les structures qui emploient
- les profils des emplois selon les secteurs d'activité
- la place du tourisme-loisir en matière d'emplois sportifs.

Ces enquêtes devront mettre en évidence l'importance et la diversité socio-économique locale des gisements d'emplois dans le domaine des A.P.S., tout en articulant les résultats obtenus avec une réflexion sur les territoires au regard des aires urbaines, littorales ou rurales de La Réunion.

-La période de septembre 2000 à septembre 2001 permet de traiter les informations recueillies grâce à des analyses statistiques. Les données quantitatives se doublent d'une réflexion qualitative sur la question de l'emploi sportif à La Réunion: facteurs de développement, freins: moyens, mentalités....

Les analyses et résultats donnent lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse (septembre à décembre 2001) sur " l'emploi sportif à La Réunion ". Le document final établit donc à la fois un état des lieux de l'existant en matière d'emplois sportifs et projette sur des pistes innovantes relatives à l'emploi sportif et à sa dynamique dans le contexte socio-économique de l'île de La Réunion.

E)-Sport et Presse à La Réunion

Afin de souligner la pertinence de ce lien sport et presse dans la société réunionnaise, qu'il nous suffise de constater que l'événement sportif représente pour le seul journal du lundi et dans les différents quotidiens réunionnais (*Journal de l'île de La Réunion, Le Quotidien, Témoignages* à un moindre niveau) un tiers de l'information. L'engouement pour l'information sportive dans la presse écrite n'est pas spécifique à la presse réunionnaise. Il est fondamentalement lié au nouveau centre d'intérêt que le sport représente et aux profits qu'il occasionne pour les médias. L'historien du sport ne peut rester insensible à cette réalité. En amont, cette question rejoint celle des rapports entre "histoire et journalisme", entre "historiens et journalistes": question de territoires, question de temps.

*"C'est le devoir de l'historien de ne pas laisser cette interprétation du monde contemporain à d'autres, que ce soient les médias et les journalistes (sans parler des propagandistes) ou bien les diverses sciences sociales."*³

L'historien du sport est interpellé dans sa réflexion à deux niveaux:

-d'une part, par le formidable dispositif de diffusion que représente la presse; non seulement pour les résultats sportifs (événementiel), mais au delà pour la réflexion universitaire sur le sport (articles de fond relatifs au développement du sport comme phénomène de société) que la presse peut susciter et encourager.

-d'autre part, par la nature des rapports entretenus entre sport et presse tout au long du XXème siècle. De ce point de vue, l'analyse locale apporte un regard particulier à propos du "compagnonnage historique" entre sport et presse.

-La presse, support de la diffusion universitaire

Nous avons souvent été sollicités par les journalistes sportifs des quotidiens pour éclairer à la lumière de nos travaux universitaires des aspects du sport à La Réunion et de son évolution. L'objectif de ces publications "grand public" est de restituer une

part du patrimoine local, et d'engager une réflexion sur le sport qui interpelle le citoyen réunionnais sur un fait de société. Ces publications constituent également au niveau local un formidable moyen de diffusion des travaux de recherche réalisés dans le cadre du C.U.R.A.P.S. de l'Université de La Réunion.

A la demande du *Quotidien* (Patrick Roboam), nous avons travaillé sur le thème de l'émergence du football à La Réunion et de sa diffusion. A propos du football local, nous travaillons en partenariat avec l'ancien rédacteur en chef de la rubrique sportive au *Journal de l'île*, M. Alex Eyquem, aujourd'hui retraité, en vue de la publication d'un ouvrage⁴.

A l'occasion du déroulement des Jeux de l'océan Indien en août 1998 à La Réunion, nous avons pensé intéressant de couvrir historiquement l'événement au regard de rétrospectives. Deux étudiants de Licence S.T.A.P.S. ont consacré leur note de recherche à une étude sur ces Jeux. Au delà de la production de leur mémoire de recherche, ces deux étudiants: Didier Lafosse et Cadet Yann avaient pour objectif de produire un article sur le thème étudié à destination de la presse locale.

A l'occasion du déroulement du championnat du monde de pétanque à La Réunion du 29 septembre au 3 octobre 1999, nous avons réalisé pour les trois quotidiens une série d'articles sur l'émergence et la diffusion de cette activité sur l'île.

Au moment où l'on fête l'entrée dans le second millénaire, M. Alain Junot, rédacteur en chef de la rubrique sportive au *Journal de l'île* nous a demandé notre collaboration pour la réalisation d'un dossier (trois articles) relatant l'histoire du sport à La Réunion sur un siècle.

Suite à ces multiples échanges avec les journalistes sportifs locaux, nous envisageons une réflexion plus approfondie sur le thème: " sport et presse à La Réunion ".

³ Bédarida François, " L'histoire du temps présent " dans *Sciences humaines*, septembre-octobre 1997, n°18.

⁴ Voir sur ce point le projet de publication: *Un siècle de football réunionnais* engagé avec la Ligue Réunionnaise de Football, dans le chapitre: B)-Le football réunionnais: une part du patrimoine local.

Sport et presse à La Réunion

Si la presse écrite d'une manière générale, voire systématique (des journaux spécialisés: *L'équipe* aux quotidiens: *Monde*) s'est aujourd'hui emparée de l'événement sportif et contribue à le faire fructifier avec une certaine réussite, les rapports du sport et de la presse n'ont pas toujours été aussi étroits et unanimes.

*" Les débuts de la presse sportive tiennent de la croisade. On ne crée pas alors de journal de sport, de rubrique sportive pour faire fortune ou attirer de nouveaux lecteurs. Bien souvent, on se moque du déficit, on paie de sa personne et de sa poche, dans le seul souci de contribuer au développement des activités nouvelles: on veut grouper les premiers adeptes de la religion sportive, on prêche plus qu'on ne rend compte, on pourfend les hérétiques. Car ils sont nombreux ceux qui, vers 1870, se rient des premiers sportmen, de leurs accoutrements ridicules et de leurs goûts bizarres. Plus nombreux encore ceux qui ignorent tout du sport, et ne manifestent aucun désir d'accroître leur connaissance du sujet. "*⁵

C'est donc essentiellement au sein de publications spécialisées que le sport rencontre tout d'abord un écho.

A l'instar de la création en 1854 à Paris du *Sport*, le journal des gens du monde, premier organe de presse sportive spécialisée, par Eugène Chapus⁶, La Réunion dispose dès le 28 février 1879 d'un bi-hebdomadaire spécialisé: *Sport colonial*⁷ qui affiche un double objectif:

" tenir le pays au courant de la marche de la société des courses(....) "

" Initier les habitants et les amateurs à l'art de l'élevage(....) "

Son sous-titre: *" Journal bi-mensuel-organe de la société des courses-Sports-Arts-Littérature-Sciences-Agriculture-Elevage. "* précise qu'il s'adresse à *" cette classe d'hommes qui ont beaucoup d'heures à dépenser en loisirs "*⁸. Tribune de la puissante *Société des courses*, ce journal ne traite pas exclusivement de sport, mais joue un rôle d'information culturelle générale. Sa parution, menacée fréquemment perdure jusqu'en 1900.

⁵ Seidler Edouard, *Le sport et la presse*, Paris, Colin, 1964.

⁶ Op Cit p.11.

⁷ Benoit André-Jean, *Sport colonial*, Paris, Editions l'Harmattan, 1996,p.168.

⁸ *Sport colonial* du 28.02.1879.

Mais avec la presse velocipédique s'illustre vraiment et durablement la symbiose entre sport et presse. Les liens entre le monde de la presse et celui du cyclisme sont un thème récurrent dans l'histoire du cyclisme en France.

"Très tôt, les industriels conçoivent l'importance d'une presse spécialisée comme support privilégié de la commercialisation de leur matériel. L'exploit sportif, indissociable de la machine, ne vaut que s'il est largement connu, diffusé, magnifié."⁹

Aussi, les constructeurs soutiennent-ils et parfois contrôlent-ils financièrement des revues sportives ou velocipédiques. L'exemple le plus frappant de cette réussite dans le domaine de la presse spécialisée est donné par le journal de Henri Desgrange successivement *l'Auto-vélo* (1900), puis *l'Auto* (1904), devenu *l'Equipe* en 1946 dirigé alors par Jacques Goddet. Souhaitant concurrencer les journaux sportifs rivaux en finançant une grande épreuve, du même coup attirer des lecteurs et les publicitaires du cycle, Henri Desgrange conçoit l'idée géniale du premier tour de France en 1903. L'entreprise dépasse les prévisions, la course s'impose.

"Tirage du journal progressant brusquement de vingt mille exemplaires par jour à plus de soixante mille, fêtes sur le parcours, engouement collectif aux arrivées."¹⁰

Fort de ce succès, Henri Desgrange érige cette organisation annuelle en tradition nationale.

Sur ce terrain, le cyclisme réunionnais est la copie conforme du modèle "métropolitain". Il faut cependant dégager les spécificités et les rythmes de cette histoire sur l'île.

Dans la Colonie, le développement du vélo a très tôt partie liée avec le journalisme. *Le sporting*, bi-mensuel sportif paraissant le samedi à partir du 9 avril 1925¹¹ est à l'initiative de l'organisation des courses marquantes de l'entre-deux-guerres. En 1928, le *Sporting* sensibilise à la cause cycliste dans un article intitulé:

"Il faut développer le sport cycliste à La Réunion."¹²

proposant l'organisation d'un tour de l'île. Faute de mieux, le journal organise en 1928 une grande course St Denis-St Benoît, et l'année suivante la première course sur le parcours St Denis-St Pierre, en passant par l'est. Cette épreuve prend le nom de "*Challenge sporting*". Toute cette animation cycliste est à mettre à l'actif d'Agénor Dutremblay, directeur du *Sporting* jusqu'à sa disparition en 1931. Il est également le

⁹Hubscher R, Op cit., p. 86.

¹⁰Vigarelo G, "Le tour de France" in Nora P (sous la direction de), *les lieux de mémoire Tome 3-Les France 2-Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, p. 884.

¹¹Techer K et Serviabile M, *Histoire de la presse à La Réunion*, Ste Clotilde, Editions A.R.S. terres créoles, 1991.

¹²*Sporting*, 8. 09. 1928.

fondateur en février 1932 du premier club à vocation essentiellement cycliste: *Le Vélo club réunionnais*¹³ qui assume de longues années le rôle de fédération. Cette création doit s'accompagner du lancement d'un hebdomadaire spécialisé *Le Vélo* qui ne verra jamais le jour.

Le compagnonnage presse-cyclisme gagne en intensité lorsque l'activité cycliste reprend ses droits dans les années 50. Cette indéfectible connivence est éclatante avec la re-création du "tour de l'île", version moderne par le *Journal de l'île de La Réunion* en 1953.

Le tout jeune quotidien¹⁴, dirigé par Fernand Cazal perçoit très vite la popularité locale du cyclisme et l'argument commercial que représente une course cycliste organisée sur le modèle du tour de France. L'épopée du tour de La Réunion anime les colonnes du quotidien avant, pendant et après.... et fera du *J.I.R.* assez rapidement le "journal sportif" du département lui conférant un rôle d'avant-garde et de modernisme au sein de la presse locale. Cette course lui assure un succès commercial sans précédent qui le place assez rapidement parmi les quotidiens à plus grand tirage du département. En 1963, le *J.I.R.* dépasse les 13 000 abonnés¹⁵.

Ces quelques repères permettent de comprendre l'intérêt d'une recherche universitaire d'envergure autour de ce compagnonnage. Quelques étudiants de licences S.T.A.P.S. (Mickaël Horeau, Didier Hérou) se sont déjà engagés dans un travail préalable de recueil d'informations sur le *Journal de l'île* des années 60, dans le cadre de leur note de recherche. Nous envisageons un projet de plus grande envergure en partenariat avec le *Journal de l'île de La Réunion*.

¹³Benoit A.J, Op cit., p. 299.

¹⁴Le *J.I.R.* voit le jour le 31 août 1951.

¹⁵Lentge J et Maurin H, le *mémorial de La Réunion, Tome IV*, St Denis de La Réunion, australes éditions, 1974, p. 316.

V. Les politiques nationales de la Jeunesse et des Sports au tournant des années 60.

L'étude du sport à La Réunion doit effectivement se réaliser du lieu d'où l'on parle. C'est le point d'ancrage le plus évident. Mais nécessairement se dégage de cet angle d'analyse un point de vue partiel du problème. Le risque consiste à tomber dans une approche par trop nombriliste qui négligerait de resituer l'île dans son environnement national, voire international. La recherche ne peut que gagner à être éclairer par différents angles d'observation.

Une nouvelle étape de notre recherche est apparue lorsque nous avons envisagé d'étudier l'évolution du sport à La Réunion en étudiant les politiques nationales de la Jeunesse et des Sports.

Quelle place occupe La Réunion, jeune département français dans l'ensemble des politiques nationales de la Jeunesse et des Sports au tournant des années 60?

Il s'agit précisément de prendre du recul, et surtout de travailler à une mise en perspective, pour dégager les ressorts de l'Etat français et ses prises de décisions en plein contexte de décolonisation et de guerre froide.

L'étude des politiques nationales de la Jeunesse et des Sports dans les années 60 ne peut s'appréhender spontanément, sans préalable, sans grille de lecture. Nous avons procédé ici en trois temps:

-Les politiques nationales s'expriment tout d'abord au travers des divers textes officiels promulgués dans le domaine de la Jeunesse et des Sports pendant la période des années 60. Il convient donc de connaître ces textes et de les analyser.

-La période de 1958 à 1966, caractérisée par la présence de Maurice Herzog à la tête du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux sports nous est apparue déterminante dans l'évolution du sport en France métropolitaine et outre-mer. Une étude particulière s'est imposée.

-Enfin, au sein de ces politiques nationales, nous souhaitons mesurer la place réservée à l'outre-mer français et les enjeux dont le sport est porteur dans le contexte de décolonisation, particulièrement dans le cadre de la Communauté française.

A)-Les textes officiels

L'étude des textes officiels permet de mettre en lumière le rôle de l'Etat dans l'intégration de l'exercice physique au sein de la société française. Leur analyse conduit à privilégier la part prise par le " politique " du point de vue de ses choix en matière de transformation sociale. Pour autant, cette approche ne saurait négliger l'ensemble des facteurs économiques, sociaux, et culturels qui pèsent sur le législateur au moment de leur rédaction.

" On ne saurait donc tenir les textes officiels pour des documents " innocents ", imperméables en quelque sorte aux conjonctures. Ils ne sont bien souvent (ce que l'aridité de leur contenu ne permet guère de soupçonner) que l'expression et la

traduction tangible des débats, des polémiques qui alimentent en particulier la vie parlementaire. ”¹

Concernant la période des années 60, si nous avons les grandes lignes des politiques de la Jeunesse et des Sports, nous ne disposons pas de références précises et suivies sur les politiques de l'Etat français. Comme le soulignent Arnaud P et Herr M²:

“ Les années 60, importantes dans l'histoire de notre discipline, se manifestent tant par le nombre de textes (que nous avons renoncé à indiquer les textes relatifs aux sports publiés dans ces années et ils sont nombreux) que par leurs objectifs. Il s'agit d'une petite révolution qui consiste dans une refonte progressive mais profonde de l'organisation du monde sportif. ”

Le repérage et l'analyse de ces textes officiels restaient dans les faits à réaliser.

Nous avons donc travaillé sur ce thème à trois niveaux complémentaires:

-Au premier niveau, il s'est agi de recenser l'ensemble des textes officiels relatifs à la Jeunesse et aux Sports pour la période s'étendant de 1958 à 1969.

-Au deuxième niveau, nous avons dégagé une méthodologie de lecture des textes officiels, autorisant leur analyse.

-Enfin, nous avons mis en pratique la méthodologie de lecture au travers de quelques textes officiels, révélateurs de l'expression des politiques nationales.

Annuaire des textes officiels (1958-1969)

La recherche sur les textes officiels réalisée au travers du dépouillement systématique des bulletins officiels de l'Education Nationale de 1958 à 1969 s'est concrétisée par la production d'un annuaire des textes officiels relatifs à la Jeunesse et aux Sports pendant la république gaullienne. Par “textes officiels”, nous entendons l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, circulaires qui régissent l'éducation physique et les sports.

Le document est publié dans le tome 3 de notre thèse sous le titre : Repères et tableau chronologique des lois, décrets, arrêtés, circulaires, relatifs aux activités physiques et sportives de 1958 à 1969.

¹ Arnaud P, Herr M, “ Le rôle de l'Etat en matière d'intégration de l'exercice corporel dans le système éducatif français vu à travers les textes officiels. ”, dans Arnaud P, Clément J.P, Herr M, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, Editions A.F.R.A.P.S., 1989, pp 271-280.

Compte tenu de l'implication des politiques scolaires et des réformes du système éducatif français au même moment, il nous a paru opportun d'inclure les textes-clés relatifs au système scolaire et à son évolution sur la période.

De plus, nous travaillons sur les politiques d'éducation physique et des sports conduites à La Réunion, c'est la raison pour laquelle nous intégrons tous les textes relatifs aux procédures de décentralisation ou qui touchent de près ou de loin les départements d'outre-mer.

Au delà de cette classification chronologique, nous pensons que le groupement par thème des textes officiels présente un certain intérêt. Aussi, nous complétons cet annuaire par une présentation des mêmes informations sous forme thématique. L'annuaire chronologique se double donc d'un annuaire thématique des textes officiels relatifs aux A.P.S. de 1958 à 1969.

Au delà de la classification, se situe la lecture de ces textes afin d'autoriser leur interprétation.

Méthodologie de lecture des textes officiels

Les textes officiels nous paraissent constituer pour le chercheur un corpus original et délimité. Ils donnent l'occasion de l'analyse d'une forme du " discours politique " qui présente ses propres caractéristiques. Nous avons retenu la définition proposée par Olivier Reboul³:

" La linguistique prend aussi le terme dans un sens plus large. Elle entend par discours un ensemble de discours (au sens restreint) émanant d'un même individu ou d'un même groupe social et présentant des caractères linguistiques communs."

L'analyse du discours: syntaxe, choix du vocabulaire, métaphores....permet de situer l'auteur du discours dans tel groupe social, voire dans telle idéologie.

Nous avons cherché à dégager un certain nombre de principes méthodologiques qui autorisent les lecteurs à mieux cerner le fonctionnement du discours officiel et à en appréhender la portée. Nous avons retenu quatre pistes de lecture décisives:

² Op Cit p.279.

³ Reboul O, *Le langage de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1984, p.10.

-La première tient à la lecture du texte dans son habillage: forme du document, présentation, nombre de pages, équilibre des parties.....mais aussi dans ses marges. L'analyse des introductions⁴ livre en général l'aspect le plus signifiant du texte: l'exposé des motifs, légitimant ainsi l'intervention des pouvoirs publics. Le point d'orgue du texte, sa conclusion est souvent porteur de la " manière d'obliger ", donc de la forme de pouvoir exercé.

-La seconde cerne les " évidences " du texte avec la plus grande vigilance. Elles apparaissent et /ou disparaissent au cours de l'évolution des textes officiels. Lire les textes, c'est aussi s'attacher à leur silence.

-La troisième piste consiste à relever ce qui a trait aux indications pratiques, à l'organisation pédagogique dans ses aspects les plus concrets: gestion des groupes, de l'exercice, du temps, de l'espace. C'est autour des prescriptions pratiques que s'organisent les acteurs de la profession.

-Enfin, le dernier indicateur relève de l'analyse de contenu: il s'agit de prélever les mots, groupes de mots, leurs référents théoriques, la syntaxe.

" *Les mots sont souvent des pièges!* " nous rappelle O. Reboul. Polysémiques, métaphoriques, techniques, législatifs, ils contribuent à créer la confusion accentuant les difficultés de compréhension du lecteur. L'utilisation du slogan, formule raccourcie, toute faite, à portée affective permet de rallier le public le plus large.

C'est donc une analyse méthodique et fine de ces documents qui permet d'avancer l'hypothèse du caractère fondamentalement idéologique du discours officiel. Pour preuve complémentaire, l'anonymat du texte présente une neutralité de principe contrastant avec son souci réformateur. Le discours officiel proclame qu'il innove. Il crée par décret les conditions d'une éducation, et par là d'une société nouvelle.

Anonymat qui trouve son sens du fait du syncrétisme même de ce discours; il emprunte ses thèmes, ses termes à tous les autres discours (scientifiques, techniques,

⁴ Herr M, " Les textes officiels et l'histoire ", dans Arnaud P, Clément J.P, Herr M, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, Editions A.F.R.A.P.S., 1989, pp 281-293.

⁵ Reboul O, Op Cit

idéologiques....). Synchrétisme qui se double d'un pluralisme affiché, le discours officiel fait droit à tous les courants, toutes les opinions, non pas pour les dépasser, mais plutôt pour les neutraliser. Se retrouve là l'effet de brouillage, de flou que chacun ressent intuitivement à la lecture de ces documents.

Par la neutralisation des différentes opinions, le pouvoir politique se juge habilité à créer par décret les fins de l'éducation, ses méthodes, ses contenus. Rien de moins en dernier recours que celui de pouvoir façonner les individus.

Nous avons mis en oeuvre cette technique de lecture des textes officiels essentiellement sur des textes portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement. Il est vrai que cette méthodologie colle bien aux textes officiels à portée éducative. Il conviendrait néanmoins d'élargir l'angle d'analyse des textes, en s'attachant désormais aux textes définissant les politiques sportives des années 60. Disposant de l'ensemble des documents sur dix ans, nous projetons de poursuivre l'analyse.

Analyse de quelques textes officiels

L'étude des textes officiels s'est focalisée dans une première approche sur les instructions définissant l'enseignement de l'éducation physique au sein du système éducatif.

Dans un article, paru à la revue *Education physique et Sport*, en 1993, " Lire les textes officiels ", dans *Revue E.P.S.n°240*, mars-avril 1993., nous avons cherché à mettre en évidence les formes évolutives du pouvoir politique qui s'expriment dans la rédaction de trois textes officiels: Directives à l'usage des professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive du 11 octobre 1945 (B.O.E.N. n°49.), la circulaire du 19 octobre 1967 (B.O.E.N. n°41 du 2 novembre 1967.), et l'Arrêté du 14 novembre 1985, paru dans *Collèges-Programmes et instructions*, C.N.D.P., 1985. La question que nous abordions est celle de l'alternance liberté/contrainte exercée par le (ou les) pouvoir(s) politique(s) au vu des instructions officielles qui régissent l'enseignement de l'E.P.S. à l'école. Quelle marge de liberté est laissée aux acteurs dans l'exercice de leur profession? Comment s'exprime le discours du politique dans le temps? De

quelles stratégies évolutives use-t-il pour imposer à la fois des finalités éducatives et les moyens qui en découlent?

L'analyse des textes officiels laisse transparaître à chaque moment l'exercice d'un pouvoir 'spécifique au contexte dans lequel il s'inscrit. Le pouvoir est partout, il englobe tout. Il ne serait ni une institution, ni une structure, mais plutôt une situation stratégique complexe dans une société donnée. Le corps est enjeu permanent de pouvoir.

" Le corps ne devient force utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujetti. "

L'histoire de l'éducation physique s'inscrit ainsi dans l'histoire plus vaste du contrôle des corps⁶. Les textes officiels en sont un témoignage flagrant. Leur lecture attentive dans le temps montre à quel point le discours use de procédés évolutifs et adaptés pour faire passer un message d'obligation.

Dans le même esprit, nous avons mené une étude sur le thème des " pratiques optionnelles dans l'enseignement de l'E.P.S. " en prenant appui sur la lecture de l'ensemble des textes officiels qui portent sur cette question de 1962 à 1995. L'article, " Des centres d'animation sportive à l'option E.P.S. ", est publié dans *Revue E.P.S.* n°256, Novembre-décembre 1995.

L'histoire récente des pratiques optionnelles en E.P.S. met à jour des confusions, des ambiguïtés liées à la définition des objectifs et du contenu de ces pratiques. Derrière les multiples définitions évolutives (aspect émergé de l'iceberg) qui jalonnent l'histoire de cette notion, comment ne pas percevoir les enjeux sous-tendus?

L'analyse approfondie des textes officiels⁷ relatifs aux "pratiques optionnelles" permet de repérer trois moments-clés qu'il convient de replacer dans des contextes originaux de l'histoire de la discipline:

-Dans un premier temps, l'idée de "pratique optionnelle" est associée pour le législateur à la "nouvelle orientation de l'enseignement sportif" (circulaire n°72/280 et n°72/182 du 1er juillet 1972). Son apparition est la conséquence de l'incapacité à

⁶ Nous retenons la définition développée par Foucault M, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

Le pouvoir est conçu comme la multiplicité des rapports de force immanents au domaine où ils s'exercent et constitutifs de leur organisation ainsi que les appuis que ces rapports de force peuvent trouver les uns dans les autres.

⁷ Ibid.

⁸ Vigarello G, *Le corps redressé*, Paris, Delarge, 1978.

appliquer l'horaire réglementaire de 5h d'E.P.S. hebdomadaires dans les établissements du second degré, qui se trouve de fait réduit à 3h pour le premier cycle et à deux heures pour le second cycle (Circulaire n° 196 du 9 septembre 1971). Sous couvert de "pratiques optionnelles", le projet politique sous-jacent vise à entretenir savamment la confusion entre l'enseignement de l'E.P.S. obligatoire et les pratiques extra-scolaires. Démontrant l'inutilité de la première et le double-emploi, l'enjeu majeur réside bien à terme dans l'exclusion de l'E.P.S. du système scolaire.

-Le deuxième temps fort s'inscrit pleinement dans la logique de la loi Mazeaud (Loi n°75/988 du 29 octobre 1975). La nouvelle définition du "sport optionnel" (circulaire n°77-130 B du 10 mai 1977) ne vise-t-elle pas à convaincre les enseignants d'E.P.S. encore réticents? Si l'argument se fait plus pédagogique n'est-il pas in fine au service d'une stratégie politique dont les objectifs n'ont pas fondamentalement changé?

-Le troisième moment de cette étude correspond aux années post-81. La mise en place dès 1982 des "activités sportives spécialisées" en lycée (Note de service du 13 juillet 1982), le souci de leur évaluation au baccalauréat amorce un virage décisif dans la définition de ces pratiques optionnelles et dans leurs modalités de mise en oeuvre. Le retour de l'E.P.S. au sein de l'Education Nationale invite à concevoir l'option E.P.S. dans un schéma d'ensemble au service de la lutte contre l'échec scolaire.

Plutôt qu'une définition des "pratiques optionnelles", cette analyse nous invite à prendre en compte des définitions, des évolutions de cette notion sur ces trente dernières années. Les définitions changent et avec elles les finalités, mais aussi les mises en oeuvre. L'option E.P.S. a certainement un style très différent pour l'élève des années 1970 et pour celui des années 1990.

A l'évidence, l'apparition de cette notion est inséparable d'un projet politique précis qui vise à exclure à terme l'éducation physique et sportive du champ scolaire. Lorsque la politique d'éducation physique et des sports se réduit à celle des sports, lorsque les sports se limitent à la pratique de haut-niveau, alors les expressions

⁹ Pour chacun de ces textes, nous travaillons sur le mode de l'analyse de contenu et de l'analyse syntaxique.

d'orientation, de sélection, de détection résumant l'ensemble d'une politique. L'éducation physique, base de la formation physique est alors menacée parce qu'elle perd sa raison d'être. La circulaire du 1er juillet 1972 contient tous les ingrédients de cette politique:

"Pour éviter le gaspillage, l'Etat doit aujourd'hui prendre l'initiative de la coordination (...)"

Les responsables politiques ont certainement négligé dans un premier temps l'incroyable force de résistance passive des enseignants. Immobilisme, clairvoyance? Impossibilité ou infaisabilité? Force syndicale? Bref, les C.A.S. (Centres d'Animation Sportive) ont été "boudés"....

Malgré leur tentative de séduction, malgré l'assouplissement des formes, les S.A.S. (Services d'Animation Sportive) sont également condamnés à l'échec. On aura saisi à quel point le contexte défavorable à l'E.P.S. (budget, recrutement...) jouera sur les prises de position.

Doit-on penser que les nouvelles formes de l'option E.P.S. sont enfin la réponse acceptable et le reflet de l'intégration de l'E.P.S. au système éducatif?

Le constat majeur réside dans l'oubli par les pouvoirs publics, par les enseignants eux-mêmes des fonctions initiales de l'option: pallier au déficit horaire des 5 heures hebdomadaires d'EPS! Comme si les horaires réduits, avec le temps, avec le contexte étaient entrés dans les moeurs.....

La persistance de l'enseignement sportif complémentaire, à l'interface du sport et de l'école interroge. Il prouve que la question fondamentale des rapports entre l'E.P.S., discipline d'enseignement et le sport, pratique sociale n'a pas été réellement résolue par le gouvernement socialiste. Faut-il y voir une menace à la place de l'E.P.S. dans le système scolaire ou bien la porte ouverte sur l'extérieur, débouchant sur des échanges constructifs avec les services de la Jeunesse et des Sports?

L'E.P.S., doit-elle absolument renier ses rapports avec le sport pour exister? N'y a-t-il pas place pour une réelle harmonisation des structures, chacune poursuivant des objectifs clairement définis?

Enfin, nous avons mené l'étude des textes officiels relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le cadre de la recherche que nous avons

réalisée sur les politiques nationales de la Jeunesse et des Sports conduites de 1958 à 1966 par M. Herzog. C'est l'objet du chapitre suivant.

B)-Les politiques de l'éducation physique et des sports menées par M. Herzog (1958-1966)

L'ensemble des travaux sur l'histoire de l'éducation physique et des sports¹⁰ s'accorde pour considérer la date de 1958 comme une rupture en matière de politique de la Jeunesse et des Sports. Paradoxalement, lorsque nous débutons notre étude, rares sont les travaux historiques¹¹ qui s'attachent précisément à l'émergence de politiques sportives en France dans le cadre de l'avènement de la Vème République. Or, la création d'un Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, marqué par la présence de Maurice Herzog dans le gouvernement De Gaulle nous est apparue déterminante dans l'évolution du sport en France métropolitaine et outre-mer. Nous avons donc souhaité par une étude particulière approfondir ces huit années de stabilité ministérielle afin d'en mesurer l'impact.

Compte tenu de l'aspect national de cette recherche, donc marginal par rapport à nos travaux antérieurs centrés sur les politiques d'éducation physique et des sports à La Réunion, nous n'avons pu mener à bien la recherche que grâce à l'obtention d'un financement: Bonus Qualité Recherche attribué par l'Université de La Réunion en 1998. Le titre du projet:

Sport et Education

" La politique sportive de Maurice Herzog (1958-1966).

Impact national et enjeux internationaux dans la zone océan Indien."

indique précisément les axes de la recherche et ses articulations avec nos travaux antérieurs.

De plus, cette recherche répond à une demande de travail collectif national, portant sur l'histoire de l'éducation physique et sportive au XXème siècle, réalisée à l'initiative du Professeur Pierre Arnaud de l'Université de Lyon 1. Concrètement, il

¹⁰ Nous pouvons citer parmi les auteurs les travaux de Arnaud P, Thibault J, Andrieu G....

¹¹ Parmi les travaux portant sur les politiques sportives pendant cette période, on peut citer Houel J, "Analyse politique du rôle de l'Etat dans la conception et la pratique sociales des activités physiques et sportives (en France, sous la cinquième République).", Thèse pour le doctorat de troisième cycle de science politique, Université de Paris I, Sorbonne,

s'agissait de collecter des sources originales sur les politiques de la jeunesse et des sports menées pendant les années 60 pour participer dans le cadre de deux articles à la publication d'un numéro double " spécial " de la revue *Spirales*(13-14), éditée par l'Université de Lyon 1.

La réalisation de ce projet de recherche est apparue essentielle à différents égards:

-pour la connaissance historique nouvelle apportée dans un domaine des politiques publiques encore méconnu et pour une période déterminante de notre histoire: les années 60.

-pour l'enrichissement en retour des approches locales qui se nourrissent de cette période et des recherches nationales.

-pour sa portée nationale et son audience dans la communauté des chercheurs en S.T.A.P.S. et en histoire contemporaine.

-pour le rayonnement du C.U.R.A.P.S. (Centre Universitaire de Recherches en Activités Physiques et sportives) de l'Université de La Réunion au niveau national.

-Et, surtout pour la richesse des échanges entretenus avec d'autres laboratoires partenaires de métropole, au premier rang desquels le C.R.I.S. (Centre de Recherches et d'Innovation sur le Sport) de l'Université de Lyon 1. En effet, ce travail collectif réunit les travaux de recherche de nombreux laboratoires de métropole: Université de Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Montpellier, Rennes, Strasbourg...en une synthèse cohérente. Nous ne cachons pas notre satisfaction de pouvoir y participer pleinement tout en représentant une Université française " excentrée ".

-Cette recherche prend bien sûr un relief particulier dans l'ensemble de nos travaux. Elle vient préciser et enrichir les approches locales menées jusqu'à ce jour. Elle permet un renouvellement des grilles d'analyse et une relativisation des résultats obtenus.

Du point de vue méthodologique, la recherche s'est appuyée sur des documents ministériels relevant des archives nationales (Fontainebleau), sur l'analyse des bulletins syndicaux (S.N.E.P., Syndicat National des Enseignants d'Education Physique) disponibles de juillet 1959 à décembre 1968, sur le Bulletin d'information

1979. et très récemment, Martin J.L, "La politique de l'éducation physique sous la V^o République" (enseignement secondaire), thèse de doctorat nouveau régime, Institut d'études politiques de Paris, 1998.

du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports d'août 1959 à janvier 1969., sur de multiples articles de la revue E.P.S. (Education Physique et Sport), sur les témoignages de MM. Herzog et Philip (Directeur de cabinet de M. Herzog). Nous avons également mis en oeuvre la technique de lecture des textes officiels précédemment décrite pour les textes officiels relatifs à l'éducation physique et sportive de 1958 à 1968.

Les résultats de cette recherche ont donc été publiés, ainsi qu'il était prévu initialement:

" Les années Herzog et la sportivisation de l'éducation physique ", dans Arnaud P (sous la direction de), *Spirales n°13-14*, Université Lyon 1, 1998.

Difficile, voire délicat de comprendre cette courte, et décisive période de l'histoire de l'éducation physique¹², sans la resituer dans un ensemble plus vaste qui intègre les profondes modifications de la société française marquée par l'avènement de la cinquième République et l'élection du Général de Gaulle à la présidence (1959).

Au moment où l'on célèbre le quarantième anniversaire de cette nouvelle République, peut-être n'a-t-on pas suffisamment mesuré l'ampleur des mutations qu'elle occasionne? Si les transformations constitutionnelles, juridiques, politiques, économiques, structurelles ont été abondamment soulignées, les évolutions sociales, culturelles, des mentalités des Français sont moins lisibles.

Car finalement, en transformant radicalement le cadre constitutionnel de la France, De Gaulle n'entend-il pas se doter d'un outil solide, fiable pour transformer essentiellement et en profondeur les mentalités des Français?

L'idée de "*grandeur*", si chère au Général, ne saurait être uniquement associée à sa politique étrangère.

" (.....)*La politique étrangère de De Gaulle n'avait pas pour premier objectif d'accroître le prestige et la puissance de la France en tant que tels. Avec l'idée de grandeur, il s'agissait plutôt de créer un nouveau sentiment national plus profond, qui permette de surmonter les clivages traditionnels de la vie politique française, en renforçant le consensus autour d'un Etat raffermi et actif, incarnant l'intérêt général*

¹²Du fait de l'entrée du sport, comme support essentiel des programmes d'enseignement, officiellement à partir de 1967.

*dans le cadre d'un système politique stable.*¹³

Le Général de Gaulle conçoit l'importance et la permanence de la dimension éducative dans la réforme à long terme de la société et des mentalités françaises.

Son ambition s'appuie fondamentalement sur deux grandes institutions pour la mise en oeuvre:

-Le ministère de l'Education Nationale pour les questions relatives à l'éducation, l'enseignement, à la formation de la jeunesse.

-Le Haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, créé dès 1958 pour les questions relatives au sport et à l'animation.

Dans le cadre de la modernisation du système éducatif français, le sport s'impose comme nouveau contenu d'enseignement.

Quelles sont les raisons qui conduisent le gouvernement à introduire le sport dans le système éducatif français pour finalement bouleverser en profondeur les contenus de l'éducation physique? Face aux multiples acteurs du milieu éducatif et sportif, quelles sont les conditions de cette politique et les réactions qu'elle suscite? Quel est l'itinéraire de cette réforme?

Dans un premier temps, il faut dégager le sens de cette rénovation éducative et souligner l'enjeu majeur de l'introduction du sport à l'école pour la construction de la Vème République.

Nous montrons dans un deuxième temps que cette volonté de changement se heurte dans la réalité de sa mise en oeuvre à de multiples forces en présence et à certaines ambiguïtés.

L'efficacité et les qualités stratégiques de M. Herzog permettent de trouver une brèche dans l'hostilité du dispositif scolaire avec l'obligation et la modification de l'épreuve d'E.P.S. au baccalauréat. Cette réforme première augure l'entrée progressive du sport dans les programmes d'enseignement et son officialisation définitive au travers du texte d'octobre 1967. Ces questions sont abordées dans une troisième et dernière partie.

¹³Cerny P.G cité par Berstein S, *La France de l'expansion I-La république gaullienne 1958-1969*, Paris, Points Seuil, 1989, p.221.

L'entrée du sport dans les programmes d'enseignement est le fruit avant tout¹⁴ d'une farouche volonté politique. Le sport, support de modernisation et de rayonnement de la société française constitue bien un axe déterminant de la politique gaullienne. Ce projet passe par l'école. Maurice Herzog symbolise sur près de huit ans cette "impérieuse nécessité".

Y compris dans le contexte des années 1960¹⁵, cette transformation de l'éducation physique ne se présente pas comme "évidente". Malgré les obstacles nombreux qu'il rencontre dans son cheminement, M. Herzog contrôle avec tactique et repousse les différents adversaires. Paradoxalement, les instructions officielles de 1967 apparaissent ainsi comme l'aboutissement¹⁶ le plus lisible de ce projet et en même temps comme la première étape de son déclin.

Si les textes officiels constituent l'un des aspects de mise en oeuvre de cette politique, nous ne pouvons passer sous silence les moyens exceptionnels qui ont accompagné pendant toute la période Herzog l'effort de "sportivisation" de la société française.

*"Mon plus grand succès fut d'avoir de l'argent.(....) Herzog avait par ailleurs un contexte extrêmement positif. Giscard d'Estaing était secrétaire d'Etat au budget. Il rendait des arbitrages assez favorables. Les finances savaient que l'on s'inclinait devant leurs décisions. Et, on a obtenu de mon point de vue beaucoup plus.(.....)"*¹⁷

La promulgation des lois-programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs constitue l'une des réussites marquantes de cette politique. Plus de 2850 stades et terrains de sport, 1480 gymnases et salles de sport, 710 piscines....Le bilan quantitatif est élogieux.

Que vaut cette nouvelle politique du sport à l'école sans le recrutement d'enseignants qualifiés?

Il faut encore constater la remarquable impulsion en matière de recrutement des enseignants d'E.P.S. réalisée pendant cette période.

¹⁴Sans négliger les éléments relatifs au contexte de croissance de la France. Il faut cependant dépasser les modalités explicatives qui accordent à la défaite des jeux de Rome en 1960 le déclic des décisions.

¹⁵Ce contexte est éminemment favorable à la croissance du mouvement sportif. Cela se vérifie aisément en observant le nombre des licenciés et la diversification des pratiques.

¹⁶Nous pourrions réaliser une analyse comparable pour le texte de 1959 et le déclin de la méthode médicale et méthodique prônée par Seurin.

¹⁷Entretien avec M. Philip, Directeur de cabinet de M. Herzog, Paris, le 20 août 1997.

La cohérence du projet éducatif, son suivi, les moyens attribués soulignent combien le sport est le support adéquat d'une mentalité rénovée et un élément constitutif du nouveau modèle républicain¹⁸.

*"La démocratie en sport, c'est permettre à tous de vouloir être les meilleurs, mais c'est aussi trouver les meilleurs et leur donner les moyens de vaincre."*¹⁹

Appréhender d'une manière plus rigoureuse et plus totale les politiques de la Jeunesse et des Sports pendant la décennie 60 permettait en en comprenant l'esprit de percevoir les orientations de cette politique pour l'outre-mer français, dans le contexte délicat de décolonisation.

C)-Les politiques de la Jeunesse Outre-mer au tournant des années 60

Nous avons eu l'occasion de développer les différents aspects de la politique française de la Jeunesse et des Sports pour l'outre-mer au tournant des années 60, lors du VIème congrès de la Société Internationale d'Histoire de l'Education Physique et du Sport (I.S.H.P.E.S.) qui se déroulait à Budapest du 14 au 19 juillet 1999.

" Dans toutes les cultures et périodes historiques la politique a profondément influencé la vie des individus. Elle a toujours eu une forte influence sur le sport et l'éducation physique. Et, à l'inverse, le sport a eu un impact sur la "grande" politique. Le congrès s'occupera des aspects internationaux, nationaux, régionaux et locaux des relations entre sport et politique. "

Autour du thème: " sport et politique ", nous souhaitons souligner la place du sport dans la politique menée par la " communauté française " à la veille de la décolonisation des Etats africains et malgaches.

La communication orale, présentée lors de ce congrès a été réalisée en collaboration avec Combeau Yvan, Professeur à l'Université de La Réunion et membre du C.D.R.H.R.. (Centre de Documentation et de Recherches en Histoire Régionale)

Combeau-Mari E, Combeau Y, " La politique de la jeunesse et des sports de la communauté française à la coopération (1958-1963). ", à paraître dans les actes du

¹⁸Voir sur cette question l'ouvrage de Berstein S, Rudelle O, *Le modèle républicain*, Paris, P.U.F., 1992.

¹⁹Extrait de l'allocution prononcée à Paris par M. Herzog, lors de la première réunion du Conseil National des Sports, le mardi 11 avril 1961. Archives Nationales du ministère de la Jeunesse et des Sports, côte 770709 article 1.

VIème congrès de la société internationale d'histoire de l'éducation physique et du sport, Budapest-14-19 juillet 1999.

Sport et Politique? Depuis une vingtaine d'années, le champ de l'histoire politique s'est à la fois renouvelé et élargi. Le territoire du politique intègre aujourd'hui d'autres facettes, d'autres angles d'observation de la vie des sociétés. Comme le note Jean-François Sirinelli: *"Cette nouvelle histoire politique s'est assignée de nouveaux objets et entend forger pour les étudier de nouvelles méthodes"*. A l'évidence, le sport se retrouve parmi ces nouveaux chantiers de l'histoire politique.

La communication présentée porte sur les politiques de la jeunesse et des sports dans la Communauté française de 1958 à 1963. Elle conjugue les rapports de politique dite intérieure d'une nation et sa politique internationale et tend à croiser *"les approches, les méthodes et les travaux relevant de deux écoles au demeurant nettement distinctes dans le paysage historiographique français, celle de l'histoire "politique" proprement dite et celle des relations internationales contemporaines"*²⁰

La politique de la jeunesse et des sports dans la Communauté française est bien la traduction à l'échelle internationale d'une ambition intérieure. Elle exprime sur le continent africain des priorités nationales.

La politique gaullienne associe le sport à sa politique extérieure. Intérieures et internationales, entre 1958 et 1963, dans l'aire d'une Afrique en phase de décolonisation²¹, les politiques de la jeunesse occupent une position essentielle, adjuvant remarquable, de la politique française qui vise à préserver dans ce continent une évidente domination.

Le sport s'intègre dans la confrontation des forces et des idées politiques. Il véhicule aussi une part de cet imaginaire, de ces symboles que l'histoire politique ne peut négliger lorsqu'elle décompose les projets liés à la conquête ou au maintien des pouvoirs au sein d'un espace donné. Le sport n'est-il pas un efficace "cheval de

²⁰ P. Milza, "Politique intérieure et politique étrangère", dans *Pour une histoire politique*, (ss dir. R. Rémond), Seuil, 1988, p. 315-344. Se reporter aussi à sa communication "De l'International au transnational", dans *Axes et méthodes de l'histoire politique*, P.U.F., 1998, p.231-241.

²¹ Voir sur cette question Miège J.L, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973, p.325. Il met en évidence dans ce temps de la décolonisation de nouvelles formes d'impérialisme. *"La situation coloniale" se maintient peut-être plus encore dans le domaine culturel et de la psychologie collective. Le néo-colonialisme s'affirme*

Troie " dans une politique plus large de contrôle de la jeunesse africaine?

La présente communication a pour cadre la Communauté définie en 1960 par Gilles Néra, comme " *un milieu fondamentalement favorable au développement, dans chacun des États, de l'éducation des masses et de la formation des cadres*". La période 1958-1963 couvre les années de la Communauté et la première phase des indépendances africaines. La Communauté, terme qui est préféré à Fédération, rassemble la France et douze de ses possessions d'outre-mer (sept en A.O.F. (Afrique Occidentale Française), quatre en A.E.F. (Afrique Equatoriale Française) et la grande île malgache²²). Le voyage du général de Gaulle en août 1958 circonscrit précisément cet espace à re-conquérir.

Notre recherche insiste sur la priorité de la politique française en faveur de la jeunesse africaine à la fin des années 60 et tente de définir ses grands traits (les ambitions, les acteurs) à l'intérieur de la Communauté française. La concrétisation de cette politique est examinée au travers de deux thèmes privilégiés: celui de la formation des cadres avec pour lieu d'implantation le Cameroun et celui de l'organisation de jeux sportifs avec pour décor Tananarive.

En ce début des années soixante, la page coloniale de la France se tourne. L'Empire français disparaît. La Communauté n'a plus d'existence et le 18 mai 1961, le secrétariat à la Communauté devient le ministère de la Coopération.

Dès l'été 1960, la politique de la jeunesse et des sports opère une transformation. En juillet 1960, la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports,²³ décide à l'unanimité de maintenir les jeux franco-africains. Ils auront lieu tous les deux ans, les années impaires. Le vocabulaire illustre ici le nouveau visage des relations sportives franco-africaines: De la communauté à la coopération, il ne s'agit plus de Jeux de la Communauté mais de "jeux de l'Amitié". Le temps de la coopération s'ouvre. Les politiques de la jeunesse et des sports s'adaptent et participent aux évolutions politiques.

Les premiers jeux de l'Amitié, symbole de la coopération française, se déroulent à

par le sentiment de supériorité intellectuelle renforcé par le désir de tout Etat de répandre sa langue et sa culture et par le besoin considérable des nouvelles nations en cadres, en techniciens et en professeurs."

²² Sur ces points, se reporter à la synthèse de C-R. Ageron, *La décolonisation française*, A. Colin, 1994, p.150-151.

²³ Compte-rendu de la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports en juillet 1960. Archives nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports, cote 780596, article 52.

Abidjan du 24 au 31 décembre 1961. Le budget réservé à cette manifestation est assez conséquent et la part que prend la France importante. Les progrès réalisés par les sportifs africains se mesurent au nombre de médailles remportées: 14 contre 20 à la France.

Les troisièmes "Jeux de l'amitié" se déroulent du 11 au 21 avril 1963 à Dakar au Sénégal. La plupart des pays africains francophones participent. M. Herzog exprime le voeu que les jeux africains soient reconnus dans un avenir proche par le C.I.O. (comité olympique international). Aussi, invite-t-il M. Brundage²⁴, président du C.I.O., aux jeux de Dakar.

L'évolution des jeux²⁵ doit s'inscrire dans une nécessaire adaptation à la transformation politique des milieux africains. Cette décision prise au Haut Comité des sports marque la distance que la France souhaite prendre avec les Etats africains, désormais autonomes sur le plan de la compétition sportive internationale. Ainsi les premiers "jeux africains" de Brazzaville, se déroulant en 1965 au Congo (sans participation sportive de délégation française, mais soutenus par une aide financière et technique) symbolisent-ils une autre étape des relations franco-africaines, affichant de nouvelles règles.

*" On se tromperait cependant à considérer qu'il s'agit d'une rupture avec la métropole car ils (les premiers jeux africains) s'inscrivent dans un contexte subtil où le rôle des grands commis de l'Etat français formés à l'école coloniale est décisif. "*²⁶

Sport et politique intérieure, sport et relations internationales: pendant ces années de la Communauté (rénovée puis disloquée), le gouvernement français a fait de la promotion du sport un instrument politique visant à contribuer au maintien des liens culturels entre le continent africain et la France. Sur la scène internationale, dans le contexte de la décolonisation africaine, les politiques de la jeunesse et des sports ont participé à ce tournant de la politique française. Elle sont un des éléments

²⁴ Procès verbal de l'assemblée du Haut-Comité des Sports du 14 mars 1963. Archives Nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports, côte 790356, art 1.

²⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du Haut-Comité des sports du 21 mai 1964. Archives nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports, côte 790356, article 1;

²⁶ Augustin J.P., " Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique noire.", dans Arnaud P, Wahl A, *Sport et relations internationales, actes du colloque de Metz-Verdun du 23 au 25 septembre 1993*, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1994, p 205.

structurants de la coopération franco-africaine et franco-malgache des années soixante. Dans le dessein gaullien, le sport n'est pas seulement une succession d'instantanés symboliques et emblématiques. Il prend sa part dans le maintien et le développement des liens idéologiques et politiques entre la France et ses anciennes colonies.

VI. Sport et décolonisation: Approches comparatives Nouvelles perspectives de recherche

Sport et décolonisation: après avoir centré notre travail sur La Réunion, département français, il est apparu nécessaire de mesurer la singularité de cette "*vieille colonie française de l'océan Indien*". Cette expression recouvre à elle seule deux nouveaux grands axes de recherche qui conjuguent des études comparatives et de nouvelles approches scalaires.

- "*vieille colonie*": le terme de "*vieille colonie*" renvoie à l'itinéraire comparable de La Réunion et des trois autres "*confettis de l'empire*": Martinique, Guadeloupe, Guyane.

- "*vieille colonie française de l'océan Indien*". Se pose ici la question de la place singulière de La Réunion, voie française dans l'océan Indien au regard de la *Grande île*: Madagascar, et de *l'île soeur*: Maurice.

Depuis deux années, nous avons par plusieurs missions de recherches (Maurice, Madagascar, Archives de Fontainebleau, et d'Aix en Provence...) et une coopération avec des enseignants-chercheurs (Antilles, Madagascar) voulu ouvrir ces deux nouveaux axes de recherches.

A)-Des vieilles colonies aux départements français

Ces territoires (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) si éloignés sur le plan géographique offrent paradoxalement des axes féconds de recherche comparative. C'est autour de leur histoire commune et de leurs rapports à la France métropolitaine que tente de s'organiser notre réflexion.

Dès ces nouveaux pays conquis (XVII^{ème} siècle), se pose à la monarchie continentale un problème inédit: dans la construction politique d'un royaume centralisé, quelle place réserver à des terres dont les sociétés se sont formées sur des valeurs propres et selon des schémas particuliers, dont le régime de l'esclavage? (aboli définitivement par le décret Schoelcher du 27 avril 1848)

La question centrale de l'outre-mer, celle de son statut-celle qu'affrontent en 1946 les promoteurs de la départementalisation- est posée très tôt aux gouvernants. Il s'agit de savoir si des terres séparées de la France par les océans sont assimilables à n'importe quelle province du continent, ou si leur " localité " , est un facteur irréductible de spécificité¹. L'idée fondamentale d'une possible " assimilation " politique de ces territoires est portée avec l'idéal républicain par une fraction des bourgeoisies locales, tout particulièrement pendant la période de l'entre-deux-guerres. Ces élites républicaines² de la France d'outre-mer s'engagent dans la lutte pour la départementalisation. Le 12 février 1946, les députés des quatre " vieilles colonies ", L. Bissol, A. Césaire, G. Monnerville, R. Vergès, déposent devant l'Assemblée nationale constituante une proposition de loi portant modification du statut colonial. Le texte érigeant La Guyane, La Guadeloupe, La Martinique et La Réunion en département français est adopté à l'unanimité au cours de la séance du 14 mars 1946, puis promulgué le 19.

"(...) A ceux qui s'inquiétaient de l'avenir culturel des populations assimilées, peut-être pourrions-nous nous risquer à leur faire remarquer, qu'après tout, ce qu'on appelle assimilation est une des formes normales de la médiation dans l'histoire et que n'ont pas trop mal réussi, dans le domaine de la civilisation, ces Gaulois à qui l'empereur romain Caracalla ouvrit jadis toute grandes les portes de la cité romaine.

¹ Deville R, Georges N, *Les départements d'outre-mer, l'autre décolonisation*, Paris, Gallimard, 1996, p.18.

Nous ajouterons d'ailleurs que l'assimilation qui nous est aujourd'hui proposée, loin d'être une assimilation rigide, une assimilation "géométrique", une assimilation contre-nature, est une assimilation souple, intelligente et réaliste (.....)"³

Dans la société coloniale de l'entre-deux-guerres, parmi les relais possibles de la politique d'assimilation se situe le sport. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment mesuré l'impact d'une pratique culturelle novatrice, apanage des élites locales, lieu de sociabilité et d'association dont la neutralité ne peut être prise en défaut.

Ainsi avons-nous (Dumont Jacques-Université de la Guadeloupe/ Combeau-Mari E-Université de La Réunion) cherché à montrer au travers d'une approche comparative entre les deux colonies: Guadeloupe-Réunion la place originale du sport, comme pratique culturelle de la classe bourgeoise locale, dans la consolidation de l'idée assimilationniste et le cheminement vers la départementalisation.

Nous avons présenté cette étude lors de la 11th conference International Society for Comparative Physical Education and Sport, ISCPES 1998, qui se déroulait à l'Université de Leuven, en Belgique du 8 au 13 juillet 1998, sur le thème "Old borders, new borders, no borders".

Combeau-Mari E, Dumont J, "Sport in french colonies, comparative study: Guadeloupe/Réunion (1925-1950)", à paraître in the acts of the 11th conference International society for comparative physical education and sport (I.S.C.P.E.S. 1998), Leuven, 8-13th july 1998.

Afin de faciliter les échanges sur ce thème, nous présentons les résultats de ce travail collectif en français, mais la recherche a été communiquée en anglais à Leuven et doit faire l'objet d'une publication dans les actes du colloque dans sa version anglaise.

La Guadeloupe, immergée au sein de la zone caraïbe, dans l'hémisphère nord et La Réunion, située dans l'hémisphère sud au coeur de l'océan Indien, présentent malgré leur évidente singularité une certaine similitude sur le plan de leur histoire sportive.

En effet, le statut de colonie française, l'insularité, l'éloignement de la métropole,

² Michel M, "Les "vieilles colonies" et la "francité": Felix Eboué et Gaston Monnerville deux monuments républicains.", dans Maestri E (sous la direction de) 1946: *La Réunion, département*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp.321-328.

³ Extrait du discours de Césaire A, rapporteur de la commission des territoires d'Outre-mer, prononcé le 12 mars 1946, lors de la discussion de la loi de départementalisation.

offrent de nombreux points communs pour aborder une analyse comparative. Les habitants de ces "vieilles colonies" bénéficient depuis le décret d'abolition de l'esclavage du statut de "citoyen français", qui les démarque des autres colonies soumises au principe de l'indigénat. Cette citoyenneté, outre l'investissement politique qu'elle autorise aux populations de couleur, est le socle d'une demande constante d'assimilation (sociale, puis politique), réclamée comme la preuve d'une véritable égalité avec les autres citoyens français. "Confettis de l'empire", ces îles n'offrent ni une taille, ni une population suffisante pour faire l'objet d'un investissement sportif comparable aux importantes colonies d'Afrique⁴. Les initiatives du gouvernement français en faveur des activités sportives restent extrêmement limitées. La sujétion économique à la métropole et l'organisation sociale de la colonie ne favorisent pas leur épanouissement. L'implantation des pratiques sportives se réalise par le biais d'actions militantes qui témoignent de l'appropriation des vertus communément attribuées au sport.

Le sport est investi dans ces territoires français d'un rôle fondamentalement éducatif. Dans ce projet, se mêlent confusément la définition coubertinienne du sport, importée de métropole, et l'aspiration au progrès, à la modernité symbolisée par ces pratiques. Les promoteurs sont fonctionnaires, souvent instituteurs. Très impliqués dans le milieu associatif, ils tentent de promouvoir une conception de l'homme, reposant sur le progrès, la perfectibilité en phase avec l'idéal sportif. Pour diffuser ces idées, ils créent de nouveaux organes de presse, "caisses de résonance" de leurs conceptions sportives, mais plus largement sociales.

Pour étudier cet investissement, notre exposé s'appuie sur deux hebdomadaires locaux: *Sporting* à La Réunion (1925-1931), le *Dimanche sportif* en Guadeloupe (1945-1952). L'apparition de journaux sportifs dans chacune des colonies à une période charnière de leur histoire semble significative. A la colonie se substitue en 1946⁵ le département français. Le décalage temporel pour ces deux revues paraît d'autant plus marquant que les discours produits présentent de nombreuses analogies. Il interroge fondamentalement sur la réalité, les effets de la

⁴Voir sur cette question les travaux de Deville-Danthu B, *Le sport en noir et blanc*, Paris, L' Harmattan, 1997.

⁵par la loi de départementalisation du 19 mars 1946, promulguée sous l'action des députés communistes à l'assemblée nationale: Aimé Césaire, Gaston Monnerville, Raymond Vergès et L. Bissol.

"départementalisation" dans ces îles lointaines.

L'analyse attentive des journaux sportifs et des thématiques récurrentes permet de mesurer la similitude et/ou l'écart du message pédagogique diffusé dans les colonies.

Ainsi, nous nous attachons successivement à repérer:

-Les conditions d'émergence du journal dans le contexte local et la forme de sa diffusion

(créateurs du journal, équipe dirigeante, place dans le mouvement sportif, social, culturel, politique local).

-l'objectif du journal et la définition du sport proposée. Au delà des thématiques développées, il s'agit de mettre à jour les conceptions sociales, politiques des promoteurs.

-enfin, l'émergence du concept d'autonomie, le sport étant à la fois instrument d'assimilation et levier d'émancipation.

Si l'originalité (la spécificité?) de chaque colonie est incontestable, des éléments de convergence apparaissent qui relèvent d'ailleurs davantage de la forme de colonisation: "à la française" que de critères humains ou géographiques.

De ce point de vue, le sport est un excellent angle d'observation des mécanismes de fonctionnement de la société coloniale française. En effet, nous appuyant sur un corpus de données limitées, mais significatives *Sporting* et *Dimanche sportif*, nous constatons d'étonnantes similitudes tant dans les contenus de l'hebdomadaire: thèmes, références, systèmes de valeurs...que chez les promoteurs de ces journaux malgré un réel décalage temporel.

Nous montrons qu'en fonction des contextes et des promoteurs le sport ou plus exactement le "discours sportif" peut remplir des fonctions totalement contradictoires.

Support de l'émancipation et du progrès, le sport participe à la transformation de la société coloniale, à sa modernisation avec l'avènement de la départementalisation. Ce moyen nouveau d'éducation constitue alors un des plus puissants alliés de l'assimilation.

Mais les nouveaux départements d'outre-mer apparaissent bientôt comme les "laisser pour compte " des politiques nationales décidées à Paris. Les limites de la départementalisation se dessinent. Le sport et l'argument sportif se renouvellent. Vecteur d'identité et d'une autre forme d'émancipation, le sport supporte alors la revendication autonomiste.

Le mérite essentiel de cette approche comparative n'est-il pas de souligner encore une fois la dimension fondamentalement idéologique du sport?

Le travail de réflexion comparative sur le thème " sport et départementalisation " nous a semblé particulièrement porteur. C'est en multipliant ces approches comparatives que nous pourrions jeter les bases d'une théorisation plus sûre des concepts de " sport et départementalisation ". Nous avons conscience que cette dynamique n'en est aujourd'hui qu'à ses balbutiements. Nous rencontrons une réelle difficulté à échanger compte tenu du nombre très limité de chercheurs impliqués sur ces questions, compte tenu également de l'éloignement géographique. Avec les moyens modernes de communication, notamment Internet, les messageries électroniques, certains obstacles se lèvent et encouragent les échanges. Notre collègue, Jacques Dumont vient de soutenir sa thèse sur la question du sport en Guadeloupe: " Sport et assimilation-Les enjeux du corps performant à la Guadeloupe. De la colonie au département (1914-1965) " à l'Université d'Antilles-Guyane, sous la direction du Professeur Bonniol, décembre 1999. Nous pensons que cette reconnaissance universitaire augure des lendemains prometteurs en ce domaine.

B)-Sport et décolonisation dans la zone sud-ouest de l'océan Indien

La Réunion peut être considérée également comme une " *vieille colonie française de l'océan Indien* ", devenue département français d'outre-mer en 1946. Sa position géographique conditionne en grande partie son devenir. La proximité de l'île Maurice (100kms à vol d'oiseau) et de Madagascar (200 kms au Nord) constitue un des éléments structurants de son histoire. Ainsi son itinéraire se conjugue-t-il étroitement au devenir de la *Grande île* et de *l'île soeur*.

*" Au point de vue historique, il est impossible de séparer La Réunion de Madagascar, et l'on pourrait ajouter de l'île Maurice, aujourd'hui colonie anglaise. Autrefois ces trois îles s'appelaient l'île Bourbon, l'île Dauphine et l'île de France; aux voiliers qui avaient doublé le cap de Bonne-Espérance, après avoir quitté la métropole depuis des mois, elles offraient toutes trois des bases de ravitaillement. Leur nom seul était une sorte de réconfort moral: l'escale tant désirée par le marchand ou le soldat qui avait pris la route des Indes lui apparaissait dans son attente avec l'émouvant aspect de la mère patrie. "*⁶

Le second axe de recherches que nous voulons mettre en valeur tient précisément à ces liens entre Réunion-Madagascar-Maurice. En élargissant notre champ d'étude, par ce changement d'échelles, il nous importe sur la période allant de 1945 à la fin des années soixante de dégager les rythmes et les singularités des relations entre sport et décolonisation dans ces trois îles de l'océan Indien.

A partir de ce passé colonial commun, diverge sensiblement l'histoire de chacune des îles et plus précocement celle de l'Isle de France. Le traité de Paris de 1814 laisse entre les mains de l'Angleterre l'Isle de France, *la perle de l'océan Indien*. Malgré l'emprise de l'occupation britannique, l'empreinte culturelle française reste très forte dans la société mauricienne. Un gouverneur britannique n'a-t-il pas avancé en substance que Maurice est une île française administrée par des Anglais? *" Anglaise....oui sans doute par son loyal attachement à la Couronne, dont l'administration est pleine de sagesse et de libéralité. Et cependant, très française toujours, par ses affections profondes, par sa langue et sa tradition. Il n'est pas,*

⁶ Homberg O, *La France des cinq parties du monde*, Paris, Plon, 1928, p.121.

croyons-nous, une seule ancienne famille mauricienne qui ait abandonné l'usage courant du français et même du meilleur français.(....) "

Néanmoins, l'île Maurice répercute dans l'océan Indien au XIXème et au début du XXème siècle les apports de l'empire britannique, au premier rang desquels se situe le sport.

Mais sans aucun doute, les liens entre l'île de La Réunion (" colonie colonisatrice ") et Madagascar sont d'une toute autre nature: relations de dépendance, et mouvements de migrations qui évoluent entre le XIXème siècle et la fin du XXème siècle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, La Réunion, Madagascar, Maurice s'engagent sur des voies divergentes (les années 1946-1947 et le tournant des années soixante sont de ce point de vue un angle pertinent).

Il s'agit de mieux définir les enjeux liés aux activités sportives et associatives mais aussi de saisir de quelles manières l'étude du sport permet de mesurer les rapports qu'entretiennent les dirigeants de ces îles avec les politiques nationales (France et Angleterre).

Sur ce quart de siècle, un temps fort paraît se nouer au cours des années 1958-1972. Il faut ici prendre en compte:

-le changement d'échelle de La Réunion: angle mort de la vie politique française qui devient une priorité du nouveau modèle républicain avec le voyage du général de Gaulle (1959) et l'élection de Michel Debré (1963).

-la construction de la Communauté française (l'acte de décès de l'Union Française) et à l'évidence la situation exceptionnelle de Madagascar. Les années 1958-1960 seront tout particulièrement analysées afin de restituer le rôle du sport (entre politique internationale et intérieure) sous le gouvernement de Tsiranana.

-Le cas mauricien retient notre attention parce qu'il émerge de la décolonisation britannique et place le sport au coeur d'une construction " communaliste ".

⁷ Lhande P, *Notre épopée missionnaire, Madagascar 1832-1932*, Paris, plon, 1932, p.XXII.

Disons le clairement, nos recherches sur l'île Maurice sont encore au stade de l'enquête. Deux missions aux Archives de Coromandel à Port Louis nous ont surtout placé devant une situation complexe. Les sources les plus accessibles sont constituées par la presse. Nous avons été frappée par la relative indifférence qui transparait dans les années 60 à l'égard de l'île-Soeur dans la presse mauricienne. Les contacts avec l'Université de Maurice (absence de département Education Physique et Sport⁸), ne nous ont pas permis de mettre sur pied une véritable coopération sur l'Histoire du sport. Avec le projet P.P.F. (Programme Pluri-Formation) présenté en mars 1999, il nous paraît possible d'intégrer le cas mauricien dans les prochains mois.

Inversement, les recherches à Madagascar se sont avérées très fructueuses. Partant d'un questionnaire qui faisait la part belle à la comparaison, nous avons progressivement ouvert un nouveau chantier consacré aux rapports entre les sports et la décolonisation malgache au tournant des années soixante.

Sport et décolonisation: Sports et Indépendances à Madagascar (1945-1972)

Les premières missions réalisées à Madagascar constituèrent le temps d'une imprégnation tant le changement d'échelle est impressionnant. Lors de ces premières missions, nous avons fait un état des lieux de la recherche: Archives nationales, Bibliothèque nationale de Tananarive, Université de Tananarive. Surtout, nous avons souhaité établir des contacts avec les personnalités les plus en phase avec l'histoire de Madagascar d'une part, avec le milieu du sport et de l'éducation physique d'autre part. Nous avons rencontré au plan humain simplicité, chaleur, convivialité, et proximité culturelle avec des interlocuteurs toujours très intéressés pour nouer des échanges universitaires.

Au département d'histoire de l'Université de Tananarive, faculté des lettres et des sciences humaines, nous avons pu travailler avec Lucile Rabéarimanana et Faranirina Rajoana, professeurs d'Université en histoire contemporaine. Lucile Rabéarimanana nous a apporté des éléments précieux sur l'histoire politique

⁸ Les structures du système éducatif à Maurice sont inspirées du dispositif britannique.

malgache et une réflexion historiographique sur le concept de "décolonisation". Nommée depuis la rentrée de 1999 à l'Université de Paris VII, Faranina Rajoana qui a pendant des années étudié l'histoire de Tananarive nous a orienté sur le pôle de l'histoire sociale et culturelle.

D'un autre côté, les contacts que nous avons établis avec nos collègues de l'éducation physique et des sports: Rémi Rambelison, chef du département E.P.S. à l'Université et Lucie Rabel, chef du centre d'études et de recherches à l'Université sont également intéressants. Les structures de l'Université, département E.P.S. sont la réplique des structures françaises, avec la persistance d'une *Ecole normale supérieure d'éducation physique* qui prépare les candidats aux diplômes autorisant l'enseignement de l'E.P.S.. Henri Andriandrijaona, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et des Sports, acteur et dirigeant du milieu sportif malgache depuis plus de trente ans, nous apporte de précieux documents sur le sport à Madagascar et une connaissance approfondie du milieu sportif.

Deux études retiennent ici notre attention et se détachent nettement du vaste ensemble des thèmes relatifs à l'histoire du sport à Madagascar.

Le thème le plus immédiat s'attache à l'étude des jeux de la communauté se déroulant à Tananarive en avril 1960. Il privilégie l'analyse d'un événement sportif révélateur des rapports politiques entre La France et ses anciennes colonies dans les premiers mois de la cinquième république naissante.

Le second thème se centre sur la formation des élites malgaches de la fin des années trente au début des années 70. L'étude (moins avancée) prend pour cadre le collège catholique St Michel de Tananarive et tente de définir la place et la fonction du sport catholique entre le temps de la colonisation et de la décolonisation.

“ 1960: Les jeux de la Communauté à Tananarive, symboliques et illusions de la décolonisation? ”

Il nous a semblé intéressant dans le cadre de la réflexion générale sur la décolonisation de nous arrêter sur une structure politique originale: *La communauté* créée en 1958 à l'initiative du Général de Gaulle. Curieusement, cette organisation n'a pas donné lieu à des études historiques spécifiques⁹. Peut-être faut-il attribuer ce désintérêt des historiens à la courte vie de cette institution: deux ans? Nous avons pensé, à l'inverse qu'à l'heure de la décolonisation cette structure bien qu'éphémère se révèle une utile transition pour transformer les rapports coloniaux et les liens de dépendance imposés en pratiques d'amicale coopération. Elle mérite donc une attention historique particulière.

Le terme “ *Communauté* ”, préféré par le Général de Gaulle aux expressions de : “ *fédération, confédération....* ” est plus précisément proposé par M. Tsiranana, futur Président de la première République malgache de 1960 à 1972. Au delà du choix des termes, nous nous sommes intéressés à la nature des liens qui unissent la France à Madagascar en 1958, dans l'expression et la mise en oeuvre de la Communauté à Madagascar.

Ainsi le déroulement des premiers jeux sportifs de la Communauté, à Tananarive justement en avril 1960, symbolise-il par sa visibilité l'exemplarité des nouvelles relations qui doivent s'instaurer entre la France et ses anciens territoires coloniaux africains et malgaches.

Renforçant l'image de sa domination sportive, la France ne célèbre-t-elle pas sur le stade Mahamasina la volonté de conserver sa prééminence sur le sol malgache, malgré l'évidente vague de contestation qui la déstabilise de toutes parts?

“ (...)Voilà pourquoi ces jeux de la Communauté me paraissent aujourd'hui si importants: ils sont l'expression d'une volonté librement affirmée de rapprochement et de confrontation. Ce qu'ils servent ces jeux, tient en un seul mot: l'Amitié. (.....)

C'est ce qu'a compris le Président Tsiranana en approuvant avec son peuple la politique d'étroite coopération et de libre association entreprise et poursuivie avec clairvoyance et générosité par celui qui a sauvé deux fois notre pays, le Président de

la Communauté, le Général de Gaulle. (...) Vous le savez, Messieurs, l'aide de La République, son concours ne vous seront jamais refusés. Ils s'adresseront d'État à État et d'amis à amis. (...) Dans les luttes qui vont se dérouler maintenant, dans ces combats pacifiques, je vois le symbole de cette amitié exemplaire dont la Communauté offre l'image au monde: une fraternité active où les diversités sont source d'enrichissement mutuel. (.....)⁹

Sont détaillés dans ce discours, les éléments, les ingrédients, les arguments qui constitueront les relations franco-malgaches durant les douze ans à venir sous la Présidence Tsiranana. Est-il réellement passé le temps des suprématies? tel que l'exprime M. Herzog dans son discours des jeux? 1960 annonce-t-elle la "décolonisation" pour les Malgaches?

L'événement sportif: "jeux de la communauté" sera replacé dans son contexte politique et social. Nous souhaitons dans cette recherche approfondir les deux années de la Communauté, au travers de ses mises en oeuvre et des perceptions ressenties par les Malgaches. Il s'agira de mesurer, voire de comprendre le poids de cette "structure transitoire" et de ses manifestations apparemment anodines dans les évolutions déterminantes des relations franco-malgaches vers la "décolonisation" et l'Indépendance.

Nous nous appuyons pour ce travail sur la presse en langue française et malgache (des étudiants en histoire contemporaine assurent les nécessaires traductions) disponible aux archives nationales de Madagascar, sur des documents prélevés aux archives nationales du ministère de la Jeunesse et des Sports à Fontainebleau, et sur des témoignages.

Nous envisageons à la suite d'une ultime mission à Tananarive sur cette question la rédaction d'un article à destination de la *Revue Française d'histoire d'outre-mer*.

La recherche en ce domaine est déjà avancée dans deux directions complémentaires:

- la connaissance de la Communauté
- le déroulement des jeux de la communauté

⁹ En dehors de l'ouvrage de Néra G, *La communauté*, Paris, P.U.F, Que sais-je?, 1960., les différents auteurs qui traitent de la décolonisation abordent cette question en quelques lignes.

¹⁰ Discours de M. Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports aux jeux de Tananarive en 1960. Archives

-La communauté

De retour au pouvoir, en 1958, conscient de la fragilité de l'idée coloniale, De Gaulle tente de faire accepter une formule rénovée de "l'Union française" plus libérale. La nouvelle organisation s'intègre dans l'avant-projet constitutionnel. Un Comité consultatif composé de dirigeants politiques africains et malgaches (Lamine-Gueye, Lisette, Senghor, Tsiranana) donne son aval à un texte soumis à référendum le 28 septembre 1958. Dès son discours de Brazzaville, le 24 août 1958, le général de Gaulle précise la souplesse du dispositif qui doit permettre aux Etats qui le souhaitent de préparer au sein de la Communauté leur future indépendance.

" ... à l'intérieur de cette Communauté, si quelque territoire, au fur et à mesure des jours, se sent, au bout d'un certain temps que je ne précise pas, en mesure d'exercer toutes les charges, tous les devoirs de l'indépendance, eh bien! Il lui appartiendra d'en décider par son assemblée élue et, si c'est nécessaire ensuite par le référendum de ces habitants. Après quoi la Communauté prendra acte, et un accord réglera les conditions de transfert entre ce territoire, qui prendra son indépendance et suivra sa route, et la Communauté elle-même. Je garantis d'avance que, dans ce cas non plus, la métropole ne s'y opposera."¹¹

A la fin de l'année 1958, la Communauté est donc composée, d'une part de la République française qui comprend la France métropolitaine, quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), six territoires d'outre-mer (côte française des Somalis, Comores, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon) et, provisoirement l'Algérie; et d'autre part de douze Etats autonomes gérant librement et démocratiquement leurs propres affaires: le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan (futur Mali), le Niger, la côte-d'Ivoire, la République voltaïque, le Dahomey (futur Bénin), le Gabon, le Congo, la République centrafricaine (ex-Oubangui-Chari), le Tchad et Madagascar, ce qui consacre la disparition des deux fédérations d'Afrique-Occidentale française (A.O.F) et d'Afrique-Equatoriale française (A.E.F).

Le titre XII de la constitution de la Vème République du 4 octobre 1958 précise les

Nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports, côte 790 356, article 1.

institutions de la Communauté et leurs domaines de compétence La Communauté est présidée par le Président de la Communauté, Président de la République Française. "Le Conseil exécutif de la Communauté" placé sous sa présidence, groupe les premiers Ministres de tous les États et les Ministres de la République française spécialisés dans les matières communes. La France aide les pays de la Communauté dans les secteurs de l'économie rurale, de la santé, de l'enseignement, des mines et de l'énergie, de la culture et des sports, et des transports.

En moins de deux ans, ces organes de gouvernement seront caducs. La raison profonde de cet échec institutionnel doit être recherché dans le désir d'indépendance nationale qui anime les dirigeants africains. De son côté, le Général de Gaulle, confronté à la décolonisation de l'Algérie, ne s'oppose pas à des transferts de compétence, ni même à l'indépendance que prévoient respectivement les articles 78 et 86 de la constitution¹².

Au cours de l'année 1960, la Communauté se disloque. Successivement, les États africains proclament leurs indépendances et deviennent des États distincts de la République française¹³.

Paradoxe situation en effet: ces quelques années sont à la fois une phase de préparation vers l'indépendance (" *La Communauté n'est pour nous qu'un passage et un moyen, notamment celui de nous préparer à l'indépendance à la manière des territoires sous dépendance britannique* " - Léopold Sédar Senghor) et une étape dans la consolidation des positions françaises. Ce temps d'une fragile construction (appelée Communauté, puis Communauté renouvée), est une période caractérisée par un ancrage de la politique française de la jeunesse et des sports dans les États africains et malgache.

A l'heure de la décolonisation, les politiques de la jeunesse et des sports instillent dans les États " indépendants " les éléments idéologiques et humains des futures relations franco-africaines et franco-malgaches.

¹¹Extrait du discours du Président de Gaulle prononcé à Brazzaville le 24 août 1958.

¹² Voir la définition de la communauté française dans l'Encyclopédie Universalis.

Les jeux de la Communauté

La politique de coopération outre-mer, aussi humaniste soit-elle, doit s'apprécier à sa juste valeur sur la scène internationale. L'un des moyens les plus efficaces de cette expression reste la compétition sportive et l'emblème des jeux olympiques telle qu'il est défini par P. de Coubertin. La fraternité entre les peuples, la paix, l'égalité entre les hommes, autant de mythes¹⁴ qu'il convient dans ce contexte de décolonisation de promouvoir. Pour marquer du sceau de cette symbolique les nouvelles relations qui s'instaurent entre la République Française et les États de la Communauté, le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports décide l'organisation de jeux sportifs appelés dans un premier temps "jeux de la Communauté".

Depuis 1952, des jeux scolaires sont organisés chaque année en Afrique française. En 1952, la participation se limite à quatre pays. En 1959, des sélections d'Afrique occidentale, d'Afrique équatoriale, du Cameroun, de Madagascar et de France participent aux jeux inter-Etats de Bangui. Dès juillet 1959, Madagascar pose sa candidature pour l'organisation des jeux scolaires. En novembre 1959, il est décidé lors d'une réunion inter-ministérielle d'élargir ces jeux et d'y faire figurer non seulement des scolaires, mais aussi des civils. C'est ainsi qu'à la demande des participants, qui souhaitent une représentation plus valable des sports pratiqués dans leur pays, est envisagée une manifestation du type des grands jeux sportifs internationaux. Enfin, seraient réalisés " ces jeux dont on parlait tant mais comme l'Arlésienne, qu'on ne voyait jamais! " que les sportifs africains n'avaient cessé de réclamer¹⁵. Tous les pays de langue française: États de la Communauté, T.O.M., D.O.M, et le Cameroun, non encore indépendant à l'époque sont conviés à participer à cette manifestation.

Les premiers jeux de la Communauté se déroulent à Tananarive du 13 au 19 avril 1960. Parmi les 19 équipes engagées figurent les pays africains francophones, mais aussi les T.O.M., D.O.M. et la France. 800 athlètes masculins concourent dans 8 disciplines. L'ouverture officielle des premiers jeux de la Communauté est assurée

¹³ En 1960 accèdent à l'indépendance le Mali, Madagascar, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Niger, le Tchad, la Mauritanie, la République centre africaine, la Haute-Volta, le Gabon, le Congo-Brazzaville.

¹⁴ Brohm J.M, "Pierre de Coubertin et l'avènement du sport bourgeois" dans *Les athlètes de la République* sous la direction de Arnaud P, Toulouse, Privat, 1987.

¹⁵ Deville-Danthu B, *Le sport en noir et blanc*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.348.

par M. Philibert Tsiranana, Président de la République Malgache et par M. Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports au stade Mahamasima.

M. Herzog souligne dans son discours les espoirs mis dans les premiers jeux de la Communauté:

"Sur le plan du sport d'abord, c'est un élargissement considérable des conceptions et des méthodes que marquent ces jeux de Tananarive. (...)Je crois profondément que de telles rencontres servent la cause du sport dans nos pays respectifs et qu'elles sont capables de lui donner un élan nouveau. Grâce à elles, des équipes d'athlètes seront révélées, une émulation féconde sera entretenue, des contacts enrichissants seront pris entre dirigeants et responsables des sports. Les jeux de la Communauté auront dans l'avenir une périodicité régulière. A partir de 1961, ils auront lieu tous les deux ans.

Mais, ce n'est pas sur le seul plan du sport que se situe l'importance de la rencontre de Tananarive. (...) L'époque est passée, je le dis clairement, des échanges à sens unique et des suprématies. Le gouvernement de la République française s'est engagé, vous le savez, sans esprit de retour sur ce chemin nouveau qui tend à assurer à chaque pays de la Communauté la voie la plus aisée, la plus économique, la plus digne et la plus sage vers l'affirmation totale de sa personnalité. Et certes, le sport fait partie au premier chef de la personnalité d'un pays puisqu'il exprime essentiellement les élans et les aspirations de la Jeunesse qui constituera son avenir.(...) "

Tout est dit dans ce discours d'ouverture sur la vocation des jeux et sur les souhaits d'avenir de la coopération franco-africaine. Mais l'affrontement France-Afrique est disproportionné sur le plan sportif. La France remporte presque toutes les médailles: 22 contre 8 à l'Afrique. La domination française, dans un climat exacerbé par l'expression des " orgueils nationaux " ¹⁶ devait laisser une certaine amertume aux athlètes africains.

Malgré leur apparente réussite, les jeux de la Communauté ne furent pas exempts de débordements et de manifestations anti-françaises. Comme le souligne fort

¹⁶ *Revue de la communauté France-Eurafrique de juillet 1960*, article de Michel Villeneuve intitulé " La leçon des jeux de la Communauté. ", cité par Deville-Danthu B, op cit p.350.

justement B. Deville-Danthu: *“ En fin de compte, les Jeux de la Communauté avaient produit l'effet inverse de celui attendu: ils avaient divisé plutôt qu'unis les différents membres et renvoyé l'image d'une communauté qui à certains instants avait donné une désagréable impression de fragilité. ”*¹⁷

“ Enseignements et Sports catholiques dans la formation des élites à Madagascar: le cas du collège Saint Michel ”

Comme nous l'indiquons dans la partie consacrée à l'étude des concepts, le thème des rapports entre le sport et les élites dans le contexte de la décolonisation entre dans le champ de nos recherches. Le sport, par ses vertus disciplinaires, associatives et comme vecteur des identités nationales constitue un élément de la formation des élites.

Cet ancrage nous a conduit à analyser la place réservée à la formation corporelle au collège St Michel de Tananarive, collège jésuite, créé en 1888.

Au coeur de la capitale malgache, cet établissement catholique tient une place centrale. Il a été implanté sous le règne de Ranavalona III à la fin du XIX^{ème} siècle. Sa longue histoire épouse les méandres sociaux, culturels, et politiques de la capitale malgache, Tananarive. Le collège sera tour à tour marqué par la colonisation, les luttes pour l'indépendance, les remous politiques et socio-économiques de l'époque contemporaine. Ainsi que le souligne le Père de Torquat¹⁸, *“ Il est également vrai que le collège a sa part sur l'histoire de Madagascar. Une partie de l'élite intellectuelle est passée par St Michel. Si l'éducation des jésuites n'est pas le moule que certains évoquent, il n'en est pas moins vrai que celle-ci laisse le plus souvent une empreinte dans l'esprit de ceux qui ont été formés à son école. Ceux-là mêmes qui la renient par la suite témoignent de sa réalité. ”*

Fortement encouragée dès le début de la colonisation, particulièrement pendant la période Gallieni (1896-1905), l'action des missions catholiques en direction de

¹⁷ Deville-Danthu B, op cit p.351.

¹⁸ De Torquat P.F, *Le collège St Michel 1888-1988*, Fianarantsoa, 1988, p.4.

l'enseignement s'intensifie. Le collège St Michel, solidement implanté¹⁹ sur les bords du lac Anosy, ne tarde pas à représenter dans la capitale pendant la période de l'entre-deux-guerres le meilleur établissement scolaire accueillant de 1906 à 1934 exclusivement des élèves malgaches. Cantonné à l'enseignement primaire, il ne pourra exercer de concurrence manifeste à l'égard du lycée Galliéni, établissement réservé aux enfants des colons européens, qu'à compter de 1948, date à partir de laquelle l'établissement comporte un seul collège intégrant un enseignement primaire et secondaire²⁰ avec deux sections: une section européenne et malgache.

La gymnastique²¹ tout d'abord, puis le sport ont toujours tenu une place importante dans la pédagogie des jésuites. " *L'homme est un tout et l'éducation doit viser à épanouir l'être entier, corps, coeur, esprit et âme: " mens sana in corpore sano "*. *Ecole de discipline collective et de maîtrise de soi, le sport fortifie la volonté et oriente la vitalité de la jeunesse vers un dépassement de soi qui ne peut qu'affermir l'équilibre général du collégien.*"²²

Cette recherche sur les enseignements et tout particulièrement la place et la fonction d'un sport " catholique " au sein de cette institution si prégnante dans l'histoire de Madagascar intègre l'ensemble des études consacrées aux liens entre le mouvement catholique, la colonisation et la décolonisation. Il nous suffit ici de rappeler les écrits d'Henri Grimal²³ sur l'influence des Églises chrétiennes ou les travaux sur les rapports entre l'Église et la décolonisation (livre de Pietro Lupo²⁴). L'ouvrage collectif dirigé par Bruno Hübsch²⁵ (avec les contributions de F. Raison-Jourde, Lucile Rabéarimanana) se présente sur ces questions en ouvrage de référence.

Pour mener cette étude nous avons déjà croisé des sources privées (règlement et bulletins du collège (1922-1960), documents iconographiques) et les entretiens avec le Père Recteur (De Torquat), et le directeur des sports de Madagascar. Nous

¹⁹ L'imposante bâtisse " style coloniale " qui s'élève encore aujourd'hui au bord du lac Anosy témoigne de la puissance, et de l'assise de l'enseignement catholique dans la vie de la cité malgache.

²⁰ Il faut attendre 1956 pour observer l'ouverture de la première classe de terminale, série Mathématiques élémentaire au collège St Michel. Cette ouverture autorise une confrontation plus évidente avec le Lycée Galliéni qui accueille depuis 1945 des élèves malgaches.

²¹ Dès 1849, dans le Règlement du pensionnat de la Compagnie de Jésus, Collegium et convictis societatis Jesu, 1849-1850, nous trouvons mentions d'un enseignement " d'arts d'agrément " qui comporte au delà du dessin et de la musique des leçons de gymnastique, d'escrime et de natation. Archives du collège St Michel déposées par le père de Torquat au Scolasticat St Paul, Tananarive.

²² De Torquat P.F, *Le collège St Michel 1888-1988*, Fianarantsoa, 1988, p.208.

²³ Grimal H, *La décolonisation de 1919 à nos jours*, Paris, Editions complexe, 1965.

²⁴ Lupo P, *Eglise et décolonisation à Madagascar*, Fianarantsoa, 1973.

envisageons de poursuivre notre étude à partir des sources du collège, consultables au scolasticat St Paul, notamment les diaires des Pères-Recteurs et de diversifier les entretiens. Nous pensons rencontrer le Frère Fazio, responsable du sport à St Michel dans les années 50 et 60 et du sport catholique à Madagascar, Pietro Lupo, ancien jésuite, enseignant à St Michel et historien de la décolonisation, le Président de l'association des anciens de St Michel, et Didier Ratsiraka, Président de Madagascar et ancien élève du collège.

La recherche s'organise selon trois axes convergents:

-analyser les évolutions sportives et associatives sur la période de la fin des années trente à 1973-1974 au Collège.

-replacer la vie de cet établissement catholique et son rayonnement sportif (innovation dans les pratiques) dans l'histoire de Madagascar et de sa décolonisation.

-mesurer la fonction et le rôle de ces enseignements dans la formation des élites malgaches (des années 70): Le gouvernement de 1972 de Didier Ratsiraka (ancien élève du collège St Michel) étant révélateur de l'empreinte du collège dans la vie politique malgache.

Sport et coopération française dans la zone océan Indien: les jeux de l'océan Indien (1979-1998)

En nous appuyant sur un événement sportif d'envergure dans la zone océan Indien: les jeux de l'océan Indien, créés en 1979, nous souhaitons montrer comment le sport dessert aujourd'hui les intérêts diplomatiques et culturels de la France dans ce secteur géographique par le biais de la " coopération ". Dans le lent processus d'accès aux Indépendances, le concept de " coopération " doit alors être analysé comme le prolongement historique de celui de " décolonisation ".

" (...)après les expériences de l'empire, de l'Union française, de la Communauté, la France se trouvait, à peu de chose près ramenée à son hexagone. Si un moment les Français avaient pu paraître " saturés de colonies " (De Gaulle), loisir leur était donné maintenant de se consacrer à l'exploitation du territoire national. Mais le

²⁵ Hübsch B (sous la direction de), *Madagascar et le christianisme*, Paris, Karthala, 1993.

repli ne pouvait être total. Un pays ne se débarrasse pas de son histoire fût-elle coloniale. La coopération a suivi et si l'espace français a disparu, l'espace du français s'est maintenu, parfois affermi, parfois menacé (...)."²⁶

L'impact colonial fut suffisamment profond pour que des liens privilégiés soient maintenus ou rétablis avec les anciennes métropoles. A bien des égards, ces liens prolongent à travers l'aide et les échanges les rapports de dépendance économique et culturelle qui se substituent ainsi à la dépendance politique directe. " *Au total, la première décolonisation offrit une chance de collaboration dans un " nouvel ordre international "*"²⁷.

Les Jeux de l'Océan Indien constituent de ce point de vue un bon exemple de la volonté de coopération culturelle régionale. Nous avons donc proposé un projet de recherche sur ce thème dans le cadre du: " *Programme Pluri-Formations* ": *Océan Indien-Afrique australe* ", lancé par l'Université de La Réunion en 1999. Nous avons obtenu l'aval de l'Université et un financement pour le projet intitulé:

Sports et sociétés
Les jeux de l'océan Indien
Impacts et perspectives.

L'intérêt majeur de ce projet est de fédérer au sein de la réflexion différents acteurs et personnalités de la zone impliqués dans l'organisation et l'évolution des jeux des îles. La recherche intègre les personnalités responsables du comité d'organisation des jeux de l'océan Indien à La Réunion(C.O.J.I.): Ducart A (Président du C.O.J.I.), Lasnier A, Moreau J, Géréone J.P²⁸; les personnalités de Madagascar: Rémi Rambeloson, Solo Rajaonarivelo (responsable de l'organisation des J.O.I. à Madagascar en 1990 et des jeux de la francophonie) et Henri Andriandrijaona (Directeur des Sports) et les personnalités de Maurice dont Mickaël Glover (Ministre de la Jeunesse et des Sports en 1985), M. Rambocus (Président du C.N.O.) et M. Delaître (ancien Président du C.I.J.) Il permet également d'associer des étudiants S.T.A.P.S. (Cadet Yann, " Sport et

²⁶ Yacono X, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, P.U.F., 1971, p.124.

²⁷ Michel M, *Décolonisations et émergence du tiers-monde*, Paris, Hachette, Carré-histoire, 1993, p.257.

diplomatie aux jeux des îles ”; Lafosse Didier, “ Résultats sportifs aux jeux des îles ”; Yu-Kui Alain, “ des jeux de la convivialité (1979) aux jeux de la performance(1998). ” dont le travail de recherche se centre sur les jeux.

Les cinquièmes jeux des îles de l’océan Indien se sont déroulés en août 1998 à La Réunion. Cette manifestation sportive a rassemblé plus de 1500 participants (athlètes et dirigeants) dans seize disciplines sportives différentes, représentant les îles Sud-ouest de l’océan Indien. L’événement sportif, diffusé largement par les médias locaux a mobilisé des milliers de spectateurs.

Notre Université s’est transformée pour la circonstance en village olympique, assurant l’accueil chaleureux de cette jeunesse insulaire.

Encore une fois, la compétition sportive a mis à jour les débats de nationalité, soulignant les enjeux politiques et diplomatiques de la confrontation sportive.

Autour de cet événement sportif, dont l’objectif fondamental reste l’échange et la coopération régionale par le développement sportif dans la région, nous souhaitons mieux comprendre la place du sport et ses fonctions dans les sociétés très spécifiques des îles de l’océan Indien.

Nous nous intéresserons plus particulièrement à la vie sportive (structures, participants, dirigeants, disciplines, diffusion....) à Maurice et à Madagascar, dans la complémentarité des travaux déjà réalisés à La Réunion.

Les jeux des îles reflètent-ils la réalité du mouvement sportif local? Participent-ils à sa diffusion, sa démocratisation, sa diversification?

Quels sont les effets tangibles de cet événement sur la vie sociale: culturelle, éducative, économique, voire politique pour chacune de ces îles?

Notre projet de recherche s’organise selon le programme suivant (1999-2001):

-il s’agit dans un premier temps de mener une enquête relative à l’impact des jeux sur la population. Nous nous appuyons sur certaines sources:

²⁸ Jean-Paul Géréone a publié un ouvrage rétrospectif à l’occasion de la dernière édition des jeux de l’océan Indien en 1998 à La Réunion: *Jeux des îles de l’océan Indien, du rêve à la réalité 1979-1998*, Little grey, 1998.

-un dépouillement de la presse locale et une prise de contact avec les journalistes sportifs, une étude des sources audio-visuelles²⁹.

-une enquête auprès d'un échantillon de sportifs de différents niveaux de pratique et auprès d'une population plus " néophyte ".

-le recueil de témoignages de personnalités (politiques, responsables de ministères, dirigeants, sportifs...) plus directement impliqués dans la conception et l'organisation des jeux.

-Dans une seconde étape du travail, il s'agit de traiter et d'analyser les résultats obtenus. Nous opérons alors une confrontation entre la réalité du mouvement sportif local (effectifs, sociétés sportives, encadrement, équipements.....) et les effets de cet événement.

-Enfin, la dernière phase de la recherche vise la production et la diffusion des résultats. Elle se présente sous une double forme:

-L'organisation d'un séminaire de recherche dans le cadre de la maîtrise S.T.A.P.S., rassemblant les différentes personnalités ayant travaillé à cette recherche: étudiants, enseignants-chercheurs de Madagascar et Maurice, responsables du milieu sportif, au cours du second semestre de l'année universitaire 2000-2001.

-la réalisation d'un rapport de synthèse du séminaire (2001).

Au total ce projet présente l'intérêt de prendre appui sur un événement sportif fédérateur de la zone océan Indien, dans lequel les étudiants de la filière S.T.A.P.S. sont fortement impliqués: participants en tant qu'athlètes de haut-niveau, organisateurs en tant que membres actifs du mouvement sportif réunionnais, spectateurs.....

²⁹ Nous avons réalisé la sauvegarde en 1998 du film réalisé en 1979 lors du déroulement des premiers jeux de l'océan Indien, avec l'aimable collaboration des services techniques de l'Université de La Réunion, particulièrement Eric Queyzin. Ce film a été rediffusé lors des jeux de 1998, en séance d'animation.

Il mobilise dans sa réalisation à la fois des étudiants en cours de recherche dans le cadre de la maîtrise, mais aussi des personnalités représentatives du milieu sportif local (C.O.J.I; C.R.O.S.), des journalistes sportifs.

Il a pour objet de mieux connaître le mouvement sportif de la zone à partir d'une étude rigoureuse et scientifique et de s'ouvrir aux îles voisines afin de multiplier des échanges universitaires, mais aussi sportifs avec Maurice et Madagascar, relativement proches. Il autorise par cette réflexion sur le passé une attitude prospective plus éclairée sur les jeux de l'océan Indien.

Enfin, ce projet, en s'inscrivant dans la logique de formation de la maîtrise S.T.A.P.S. prépare pour nos étudiants la voie à une pré-professionnalisation qui permet à terme de les former à la conception et à l'organisation d'un événement sportif de grande ampleur.

Conclusion

Au terme de ce mémoire, le mot de conclusion ne correspond pas à notre état d'esprit. Nous avons souligné dans le document de synthèse le glissement progressif de la recherche de l'espace local (régional) à l'espace national vers la redéfinition plus large de l'espace local: la zone océan Indien. Pour les mois et années à venir, il est donc bien davantage question d'un approfondissement de la problématique " sport et décolonisation ".

Comment le sport, phénomène occidental devenu universel par importation participe-t-il et témoigne-t-il du processus de décolonisation dans ces sociétés insulaires?

Nous avons montré au travers de ses multiples définitions, manifestations que le sport est un auxiliaire aussi inattendu et original qu'incontournable des décolonisations.

A terme, la connaissance de l'impact du sport dans chacune de ces îles particulières dans le contexte de décolonisation permettra de dégager des grands axes de généralisation des fonctions du sport dans les itinéraires de décolonisation.

Cette recherche historique présente un intérêt majeur pour la zone océan Indien. Elle participe tout d'abord de la sauvegarde d'un patrimoine social, culturel, essentiel pour une société en devenir et en mutation. Cette sauvegarde est urgente, car les

matériaux sont peu nombreux, parfois peu accessibles, mal conservés. Il importe donc de les restituer à la mémoire collective. Elle contribue à la connaissance historique des sociétés du sud-ouest de l'océan Indien à un moment-charnière de leur évolution.

Dans cette voie, nos activités de recherches privilégient dans les prochains mois trois directions.

En premier lieu, nous ambitionnons de développer les recherches universitaires sur l'histoire du sport. Comme nous l'avons souligné dans ce mémoire nous participons depuis trois années à l'encadrement de jeunes chercheurs. Nous dirigeons des maîtrises (département S.T.A.P.S. et Histoire) et des D.E.A. en co-direction avec le Professeur Maestri. Nous avons ouvert une collaboration avec les enseignants-chercheurs de l'Université de Tananarive afin de faciliter les co-directions de D.E.A. En ce sens, avec l'A.U.P.E.L.F.-U.R.E.F. (Agence de la Francophonie) nous préparons pour le second semestre 2000 une mission enseignement-recherche. Au sein de notre Université, l'année 2000 sera déterminante avec l'ouverture en septembre de l'école doctorale. L'Histoire des sports dans les îles de l'océan Indien doit trouver sa place dans cette école doctorale placée sous le signe de l'interdisciplinarité.

En second lieu, nous dirigeons l'ouvrage collectif sur l'histoire du football réunionnais. Il doit être un état de la recherche et répondre aussi à ce qu'il est convenu d'appeler la demande sociale.

Enfin, il nous importe d'intensifier la dimension coopération avec les enseignants-chercheurs de Madagascar et de Maurice. Concrètement, nous préparons pour le premier semestre 2001 un séminaire sur la place et la fonction du sport dans nos îles et plus particulièrement lors des Jeux des îles de l'océan Indien.

Au cœur d'un espace géographique où les pratiques sportives sont si intenses et rassemblent tant de femmes et d'hommes, comment ne pas exprimer ici notre confiance sur la place et les fonctions de l'Histoire des sports dans le renouveau des sciences humaines.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I-Sources documentaires

A)-Archives

Nous avons consulté différents types de documents dans le cadre des services des archives départementales, nationales ou privées (voir également la rubrique Sources de la thèse de doctorat, tome III): la presse, cartons d'archives de services: courriers, rapports, bulletins....

Archives départementales de La Réunion

Archives départementales du Vice-Rectorat de La Réunion

Archives du service départemental de la Jeunesse et des Sports de La Réunion.

Archives privées des ligues sportives (football, volley-ball, cyclisme, hand-ball....)

Archives municipales: St Pierre, St Denis, Le Port.

Archives privées de Michel Debré à Paris

Archives Nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports à Fontainebleau.

Archives Nationales, centre des archives d'outre-mer à Aix en Provence.

Archives Nationales de Madagascar à Tananarive.

Bibliothèque Nationale de Madagascar à Tananarive.

Archives du collège St Michel déposées par le père de Torquat au Scolasticat St Paul, Tananarive.

Archives Nationales de Maurice, Coromandel à Port-Louis.

B)-Témoignages

Nous avons recueilli de très nombreux témoignages (voir la rubrique Sources de la thèse de doctorat, tome III): de sportifs, dirigeants, enseignants, entraîneurs, hauts-responsables administratifs de la Jeunesse et des Sports, politiques.... à La Réunion, en France métropolitaine, à Madagascar.

C)-Textes officiels

Bulletin officiel de l'éducation nationale. Années 1958 à nos jours.

II-Bibliographie générale

A)-Ouvrages généraux

Afin de ne pas surcharger la bibliographie (voir également la rubrique bibliographie de la thèse de doctorat, tome III), nous ne mentionnons ici que les ouvrages généraux essentiels sans détailler les articles.

Ageron C.R, *La décolonisation française*, Paris, Colin, 1991.

Agulhon M, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Cahier des annales, Colin, 1977.

Amar M, *Nés pour courir, Sport, pouvoirs et rebellions 1944-1958*, Grenoble, P.U.G., 1987.

Arnaud P, *Les savoirs du corps, éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, P.U.L., 1983.

Arnaud P et Camy J, *La naissance du mouvement sportif associatif en France, sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, P.U.L., 1986.

Arnaud P (sous la direction de), *Les athlètes de la République*, Toulouse, Privat, 1987.

Arnaud P, Clément J.P, Herr M, *Education physique et sport en France 1920-1980*, Clermont-Ferrand, Editions A.F.R.A.P.S., 1989.

Arnaud P, *Spirales n°5 - Le sport et la ville, les politiques municipales d'équipements sportifs XIX°-XX° siècles*, -U.F.R.A.P.S- Université Lyon 1, 1992.

Arnaud P, Wahl A (sous la direction de), *Sports et relations internationales, Actes du colloque de Metz-Verdun, 23-24-25 septembre 1993*, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1994.

Arnaud P et Riordan J, *Sport et relations internationales (1900-1941), Les démocraties face au fascisme et au nazisme*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Baudelot et Establet, *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspéro, 1970.

Bedarida F, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.

- Benoit A.J., *Sport colonial*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Berstein S, *La France de l'expansion, I. La république gaullienne 1958-1969*, Paris, Seuil 1989.
- Berstein S, Rudelle O, *Le modèle républicain*, Paris, P.U.F., 1992.
- Bouet M, *Signification du sport*, Paris, Ed Universitaires, 1968.
- Boulongne P.Y, "L'humanisme du néo-olympisme coubertinien." dans C.N.O.S.F., *Pour un humanisme du sport*, Coédition C.N.O.S.F.-Revue E.P.S., 1994.
- Bourdieu P et Passeron J.C, *Les héritiers*, Paris, Ed de minuit, 1964.
- Bourdieu P et Passeron J.C, *La reproduction*, Paris, Ed de minuit, 1970.
- Callède J.P, Dané P, *Sociologie des politiques sportives locales, Trente ans d'action sportive à Bègles (Gironde) 1959-1989*, Edition Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991.
- Centre des archives d'outre-mer, *L'automobile à la conquête de l'Afrique (1898-1932)*, Aix en provence, C.A.O.M., 1988.
- Centre des Archives d'Outre-mer, *L'empire du sport, Les sports dans les anciennes colonies françaises*, Aix en Provence, 1992.
- Chane-Kune S, *Aux origines de l'identité réunionnaise*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Conseil Général, *La Réunion se souvient, La vie à La Réunion de 1900 à nos jours*, 1986.
- Corbin A (sous la direction de) *L'avènement des loisirs*, Paris, Aubier, 1995.
- Crozier, *On ne change pas la société par décret*, Paris, Hachette-Pluriel, 1984.
- Debré M, *Une politique pour La Réunion*, Paris, Plon, 1974.
- De Coubertin P, *Essai de psychologie sportive*, Payot, Lausanne, 1913.
- Deschamps H, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, collection monde d'outre-mer, 1972.
- De Torquat P.F, *Le collège St Michel 1888-1988*, Fianarantsoa, 1988.

Deville R, Georges N, *Les départements d'outre-mer, l'autre décolonisation*, Paris, Gallimard, 1996.

Deville-Danthu B, *Le sport en noir et blanc, du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Eve P, *De La Réunion coloniale au département, La concrétisation d'un désir*, St Denis de La Réunion, Graphica, 1996.

Fates Y, *Sport et tiers-monde*, Paris, P.U.F., 1994.

Foucault M, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

Géréone J.P, *Jeux des îles de l'océan Indien, du rêve à la réalité 1979-1998*, Little grey, 1998.

Girard A et Bastide H, *La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement*, Paris, P.U.F., 1970.

Grimal H, *La décolonisation de 1919 à nos jours*, Paris, Editions complexe, 1965.

Guttman Allen, *Game and empire, Modern sports and cultural imperialism*, New-york, Columbia University Press, 1993.

Homberg O, *La France des cinq parties du monde*, Paris, Plon, 1928.

Hübsch B (sous la direction de), *Madagascar et le christianisme*, Paris, Karthala, 1993.

Hubscher R, Durry J, Jeu B, *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX^e-XX^e)*, Paris, Colin, 1992.

Institut Charles-de-Gaulle, *De Gaulle en son siècle, T3 moderniser la France*, Paris, La documentation française, Plon, 1992.

Koerner F, *Madagascar colonisation française et nationalisme malgache XX^esiècle*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Lauret R, *L'O.M.S. du Port.....ou le pari du sport pour tous et toutes. 25 ans d'une expérience unique*. St André, Graphica, 1996.

Lauvernier C, *Raymond Verges 1882-1957*, Montligeon, I.S.B.N., 1994.

Legrand L, *Les politiques de l'éducation*, Paris, P.U.F., Que sais-je?, 1988.

Legrand L, *Pour une politique démocratique de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1977.

Lentge J et Maurin H, *le mémorial de La Réunion, Tome IV*, St Denis de La Réunion, australes éditions, 1974.

Lhande P, *Notre épopée missionnaire, Madagascar 1832-1932*, Paris, plon, 1932.

Lucas S, *Un petit créole et ses souvenirs*, Océans Editions, Graphica, 1992.

Lupo P, *Eglise et décolonisation à Madagascar*, Fianarantsoa, 1973.

Maestri E, *Les îles du Sud-ouest de l'océan Indien et La France de 1815 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Maestri E (sous la direction de) 1946: *La Réunion, département*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Mangan J.A., *The games ethic and imperialism: Aspects of the diffusion of an ideal*, 2nd edition, London Viking, 1986.

Mangan J, *The cultural Bond*, London Franck Cass, 1994.

Michel M, *Décolonisations et émergence du tiers-monde*, Paris, Hachette, 1993.

Miège J.L, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1973.

Morin E, Lefort C, Castoriadis C, *Mai 1968: la brèche suivi de vingt ans après*, Paris, éditions complexe, 1988.

Narbonne J, *De Gaulle et l'éducation, une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994.

Néra G, *La communauté*, Paris, P.U.F, Que sais-je?, 1960.

Paillard Y.G, *Expansion occidentale et dépendance mondiale*, Paris, Colin, 1994.

Pociello C, *Sport et société*, Paris, Vigot, 1981.

Prost A, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France, Tome IV, l'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981.

Prost A, *L'enseignement s'est-il démocratisé? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1990*, Paris, P.U.F, 1986.

Prost A, *Education, société et politiques, une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, seuil, 1992.

- Raison-Jourde F, *Bibles et pouvoirs à Madagascar au XIXème siècle*, Paris, Editions Karthala, 1991.
- Raison-Jourde F (sous la direction de), *Emergence des partis et légitimation du pouvoir politique à Madagascar 1936-1972*, Actes du séminaire JJ424, « Sociétés et civilisations de l'Océan Indien occidental », 1984.
- Reboul O, *Le langage de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1984.
- Rémond R (sous la direction de), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1996.
- Scherer A, *La Réunion.*, Paris, P.U.F.-Que sais-je, 1996 (réédition).
- Seidler E, *Le sport et la presse*, Paris, Colin, 1964.
- Spacensky A, *Madagascar, 50 ans de vie politique, de Ralaimongo à Tsiranana (1919-1969)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1970.
- Techer K et Serviabile M, *Histoire de la presse à La Réunion*, Ste Clotilde, Editions A.R.S. terres créoles, 1991.
- Vigarello G, *Le corps redressé*, Paris, Delarge, 1978.
- Wahl A, *Les archives du football, Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard, 1989.
- Yacono X, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, P.U.F., 1971.

B)-Mémoires et thèses

- Deville-Danthu B, « Sport, éducation physique, colonisation et décolonisation dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965). », Thèse pour le doctorat de troisième cycle en histoire contemporaine, Université de Provence, Faculté des lettres et sciences humaines, 1995.
- Dumont J, "Sport et assimilation-Les enjeux du corps performant à la Guadeloupe, de la colonie au département (1914-1965)", Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université des Antilles-Guyane, 1999.
- Errais B, " Archéologie d'un discours politique, Sport et construction nationale, l'exemple tunisien (1956-1985) ", Thèse de doctorat en sociologie, Paris VII Jussieu, 1992.
- Houel J, "Analyse politique du rôle de l'Etat dans la conception et la pratique sociales

des activités physiques et sportives (en France, sous la cinquième République).",
Thèse pour le doctorat de troisième cycle de science politique, Université de Paris I,
Sorbonne, 1979.

Lucas R, " La mise en place de l'école dans une société esclavagiste puis coloniale: La
Réunion 1815-1946 ", Thèse de Doctorat en Sciences de l'éducation, Université de
Paris VIII, 1994.

Martin J.L, "La politique de l'éducation physique sous la V^o République"
(enseignement secondaire), thèse de doctorat nouveau régime , Institut d'études
politiques de Paris, 1998.

Table des Matières

	page
Introduction	4
I-Sport et Décolonisation	
A-Génèse d'un thème de recherche: du D.E.A. à la thèse	7
B-Les enseignements du D.E.A et de la thèse.	
Axes et méthodes de la recherche	23
C-" sport et décolonisation " : concepts et problématiques	29
II-La Réunion entre colonie et département	
A-Sport et conditions d'émergence de la départementalisation(1918-1946)	40
B-"1946, La Réunion Département Français"	51
C-Les effets de la départementalisation, la vie sportive associative à La Réunion dans les années 50.	56
III-Vers la départementalisation: les années 60 à La Réunion	
A-L'école réunionnaise et sa démocratisation au tournant des années 60	62
B-La place de l'E.P.S., discipline d'enseignement au sein de l'école	68
C-Le mouvement sportif associatif et ses mécanismes de diffusion	71
D-Les équipements sportifs	75

IV-Sport et " régionalisation " (1970 à nos jours): le sport, phénomène de société à La Réunion.

A-Le sport, phénomène de société à La Réunion	82
B-Le football réunionnais: une part du patrimoine local	84
C- Du département à la ville: " le sport et la ville "	88
D-Le sport à La Réunion: Etat des lieux et perspectives: Equipements et emplois.	92
E-Sport et presse à La Réunion	97

V- Les politiques nationales de la Jeunesse et des Sports au tournant des années 60

A-Les textes officiels (1958-1968)	103
B-Les politiques de l'éducation physique et des sports menées par M. Herzog (1958-1966)	111
C-Les politiques de la jeunesse outre-mer au tournant des années 60	116

VI-Sport et décolonisation: Approches comparatives, Nouvelles perspectives de recherche

A-Des vieilles colonies aux départements français	122
B-Sport et décolonisation dans la zone sud-ouest de l'océan Indien	127

Conclusion	144
Sources et Bibliographie	146

